



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 51 - Programme national « Action Cœur de Ville » - Avenant de prolongation à la convention cadre pluriannuelle**

Le neuf juin 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le deux juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme GALLAND, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON  
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY  
M. BARON a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK  
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Programme national « Action Cœur de Ville » - Avenant de prolongation à la convention cadre pluriannuelle**

**EXPOSE**

Lors de la 2<sup>ème</sup> conférence nationale des territoires, le 14 décembre 2017, le Premier Ministre a annoncé le lancement du programme national « Action Cœur de Ville ». Il s'agit d'une démarche partenariale en faveur des villes moyennes pour mobiliser des moyens de l'Etat et de ses partenaires afin de mettre en œuvre les projets de territoire portés par les communes.

La Ville de Châteaubriant a adressé un courrier de candidature en date du 23 janvier 2018 à Madame la Préfète en démontrant son rôle de centralité au sein de la Communauté de Communes.

Par lettre reçue le 3 mai 2018, le Ministre de la cohésion des territoires a annoncé que la Ville de Châteaubriant était sélectionnée dans la liste des 222 villes éligibles au programme « Action Cœur de Ville ». Par lettre en date du 7 mai 2018, Monsieur le Maire, Président de la Communauté de Communes a confirmé son adhésion à la démarche.

Par délibération du 4 juillet 2018, le Conseil Municipal de Châteaubriant a adopté les principes de la convention cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville de Châteaubriant sur la période 2018-2022. Cette convention a été signée le 7 septembre 2018 avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, l'Etat, la Banque des Territoires, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Régional des Pays de la Loire puis le Conseil Départemental de Loire Atlantique.

La Ville de Châteaubriant a réalisé un ensemble d'actions, tels que la rénovation du marché couvert et son parvis, la création d'un musée numérique « Micro-Folie », ... De nombreuses autres actions sont d'ores et déjà engagées tels que la rénovation de la Grand rue et de la rue du Château, le pôle associatif, la construction de logements sur différents sites.

Ces réalisations s'accompagnent également d'actions fortes dans les domaines des mobilités, du développement économique et commercial et de la formation avec notamment l'ouverture de formations post bac à l'image du campus connecté et de l'IUT. 80 % des actions inscrites à la convention cadre pluriannuelle ont été réalisées ou engagées.

L'Etat a annoncé la prolongation du programme Action Cœur de Ville. La Ville de Châteaubriant a alors candidaté par courrier du 30 septembre 2022 pour l'acte II de ce programme. Aussi, il s'agit de présenter un avenant à la convention cadre signée en 2018, qui a pour lignes directrices les transitions écologiques, démographiques et économiques.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de valider la prolongation du programme « Action Cœur de Ville II » sur la période 2023-2026.

A compter de la signature de la convention-cadre, une phase d'initialisation de 12 mois sera engagée durant laquelle le diagnostic, les périmètres d'intervention et le projet de redynamisation du centre-ville seront précisés.

Suite à l'adoption de ces différents éléments complémentaires qui feront l'objet d'un nouvel avenant à la convention, la phase de déploiement du programme d'actions sera mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2026.

**DECISION**

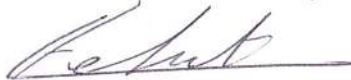
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) D'adopter l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle, annexée à la présente délibération, pour le programme « Action Cœur de Ville II », pour la période 2023-2026, à signer avec la Communauté de Communes Châteaubriant Derval, l'Etat et les différents partenaires ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention-cadre ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230613-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 15/06/2023



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

### **Délibération n° 51 - Programme national « Action Cœur de Ville » - Avenant de prolongation à la convention cadre pluriannuelle**

Le neuf juin 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le deux juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme GALLAND, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON  
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY  
M. BARON a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK  
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Programme national « Action Cœur de Ville » - Avenant de prolongation à la convention cadre pluriannuelle**

**EXPOSE**

Lors de la 2<sup>ème</sup> conférence nationale des territoires, le 14 décembre 2017, le Premier Ministre a annoncé le lancement du programme national « Action Cœur de Ville ». Il s'agit d'une démarche partenariale en faveur des villes moyennes pour mobiliser des moyens de l'Etat et de ses partenaires afin de mettre en œuvre les projets de territoire portés par les communes.

La Ville de Châteaubriant a adressé un courrier de candidature en date du 23 janvier 2018 à Madame la Préfète en démontrant son rôle de centralité au sein de la Communauté de Communes.

Par lettre reçue le 3 mai 2018, le Ministre de la cohésion des territoires a annoncé que la Ville de Châteaubriant était sélectionnée dans la liste des 222 villes éligibles au programme « Action Cœur de Ville ». Par lettre en date du 7 mai 2018, Monsieur le Maire, Président de la Communauté de Communes a confirmé son adhésion à la démarche.

Par délibération du 4 juillet 2018, le Conseil Municipal de Châteaubriant a adopté les principes de la convention cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville de Châteaubriant sur la période 2018-2022. Cette convention a été signée le 7 septembre 2018 avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, l'Etat, la Banque des Territoires, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Régional des Pays de la Loire puis le Conseil Départemental de Loire Atlantique.

La Ville de Châteaubriant a réalisé un ensemble d'actions, tels que la rénovation du marché couvert et son parvis, la création d'un musée numérique « Micro-Folie », ... De nombreuses autres actions sont d'ores et déjà engagées tels que la rénovation de la Grand rue et de la rue du Château, le pôle associatif, la construction de logements sur différents sites.

Ces réalisations s'accompagnent également d'actions fortes dans les domaines des mobilités, du développement économique et commercial et de la formation avec notamment l'ouverture de formations post bac à l'image du campus connecté et de l'IUT. 80 % des actions inscrites à la convention cadre pluriannuelle ont été réalisées ou engagées.

L'Etat a annoncé la prolongation du programme Action Cœur de Ville. La Ville de Châteaubriant a alors candidaté par courrier du 30 septembre 2022 pour l'acte II de ce programme. Aussi, il s'agit de présenter un avenant à la convention cadre signée en 2018, qui a pour lignes directrices les transitions écologiques, démographiques et économiques.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de valider la prolongation du programme « Action Cœur de Ville II » sur la période 2023-2026.

A compter de la signature de la convention-cadre, une phase d'initialisation de 12 mois sera engagée durant laquelle le diagnostic, les périmètres d'intervention et le projet de redynamisation du centre-ville seront précisés.

Suite à l'adoption de ces différents éléments complémentaires qui feront l'objet d'un nouvel avenant à la convention, la phase de déploiement du programme d'actions sera mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2026.

**DECISION**

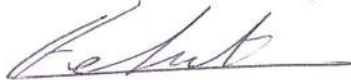
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) D'adopter l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle, annexée à la présente délibération, pour le programme « Action Cœur de Ville II », pour la période 2023-2026, à signer avec la Communauté de Communes Châteaubriant Derval, l'Etat et les différents partenaires ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention-cadre ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230613-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT





# Action Cœur de Ville de Châteaubriant 2023-2026

## Avenant de projet



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT



Châteaubriant  
Derval  
Communauté de communes

PROJET





**AVENANT DE PROJET II**  
**A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE**  
**REVITALISATION DU TERRITOIRE**  
**DE CHATEAUBRIANT**

**ENTRE** ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» d'une part,

- La **Commune de Châteaubriant** représentée par sa première adjointe Catherine CIRON ;
- La **Communauté de communes Chateaubriant-Derval** représentée par son président Alain HUNAULT

**ET** ci-après, les « **Partenaires** financeurs» d'autre part,

- **L'Etat** représenté par le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet du département de Loire-Atlantique, Monsieur Fabrice Rigoulet-Roze,
- **Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations** représentée par son Directeur régional, Monsieur Philippe JUSSERAND
- Le **groupe Action Logement** représenté par le Président du comité régional Philippe de CLERVILLE,
- **L'Agence Nationale de l'Habitat** représentée par Le Directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique, délégué adjoint de l'ANAH dans le département, Mathieu BATARD.
- **Le Conseil régional des Pays de la Loire** représenté par sa Présidente Christelle MORANCAIS,
- **Le Conseil départemental de Loire-Atlantique** représenté par son Président Michel MENARD

**AINSI QUE**

Ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

- **Chambre de Commerces et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire** représentée par son Président Yann TRICHARD,
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** représentée par son Président Joël FOURNY,
- **Chambre de l'Agriculture** représentée par son Président François d'ANTHENAISE,
- **Union Sociale pour l'habitat des Pays de la Loire** représentée par sa Présidente Fabienne LABRETTE-MENAGER,

- **Habitat 44** représenté par son Président David MARTINEAU,
- **La Nantaise d'Habitation** représentée par son Président Jean-Luc VINCENT,
- **L'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique** représenté par son Président David SAMZUN,

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, créant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Chateaubriant signée le 7 septembre 2018,

Vu l'avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Chateaubriant signé le 6 septembre 2019,

PROJET

PROJET

# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>9</b>
<b>Article 1. Engagement général des parties</b> .....	<b>9</b>
<b>Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville</b> .....	<b>10</b>
<b>Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville</b> .....	<b>10</b>
<b>Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026</b> .....	<b>11</b>
1. Liste des secteurs d'intervention : .....	11
1.1. Périmètre ORT 1 : Centre-ville .....	11
1.2. Périmètre ORT 2 : Quartier prioritaire de la ville aux Roses .....	11
2. Identification de chacun des secteurs d'intervention .....	11
<b>Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire</b> .....	<b>12</b>
<b>Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026</b> ...	<b>13</b>
1. Plan d'action global .....	13
2. Calendrier général du projet .....	21
<b>Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets</b> .....	<b>24</b>
1. Calendrier .....	24
2. Méthode .....	24
3. Objectifs et questions évaluatives .....	24
4. Indicateurs retenus .....	26
<b>Article 8. Validation de l'avenant</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe 2 - Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action</b> .....	<b>51</b>
<b>Annexe 3 - Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention</b> .....	<b>142</b>
1. Périmètre ORT 1 : Centre-ville .....	142
2. Périmètre ORT 2 : Quartier prioritaire de la ville aux Roses .....	143
<b>Annexe 4 :</b> .....	<b>144</b>

PROJET

## Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville (ACV) pour la ville de Châteaubriant, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet n°1 établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Châteaubriant et de la communauté de communes Châteaubriant-Derval à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Région, Département, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre

des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV. L'avenant couvre la période du 30 juin 2023 au 31 décembre 2026.

## **Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville**

La ville de Châteaubriant s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.). Ce comité inclut également les représentants de la Région et du Département.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet : Apolline Poirier, [actioncoeurdeville@ville-chateaubriant.fr](mailto:actioncoeurdeville@ville-chateaubriant.fr)

## **Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

La ville de Châteaubriant s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Châteaubriant réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action



ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

## **Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026**

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

### **1. Liste des secteurs d'intervention :**

#### **1.1. Périmètre ORT 1 : Centre-ville**

Le périmètre ORT du centre-ville reprend la totalité du périmètre d'Action Cœur de Ville 2018-2022. Ce dernier permet de prendre en compte le patrimoine historique, culturel, économique et administratif de la ville. Un ajout a été réalisé au niveau du secteur de la gare, le périmètre est étendu afin d'intégrer l'ensemble du quartier de gare qui comprend notamment le pôle tertiaire de la Ville sur lequel un grand nombre de formations se développent. La Ville souhaite intensifier son action au sein du quartier de gare en accord avec les orientations du programme d'Action Cœur de Ville II. Ce nouveau périmètre s'étend jusqu'au CMS et l'Espace Dauphins qui sont des équipements structurants du centre-ville, pour une cohérence du périmètre.

#### **1.2. Périmètre ORT 2 : Quartier prioritaire de la ville aux Roses**

Ce périmètre ORT 2 est identique à celui de l'avenant d'Action Cœur de Ville 2018-2022. Le quartier d'habitat collectif de la Ville aux Roses fait l'objet de nombreux projets mis en œuvre dans le cadre de son classement en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville de l'Etat.

La poursuite du déploiement sur ce périmètre répond à 3 objectifs :

- Réduire l'habitat vacant et proposer une plus grande diversité de modes d'habiter
- Améliorer la connexion urbaine entre le quartier et la Ville
- Renforcer la multimodalité des déplacements dans et vers le quartier.

### **2. Identification de chacun des secteurs d'intervention**

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

## **Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire**

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Châteaubriant et la communauté de communes Châteaubriant-Derval.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

PROJET

## Article 1. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

### 1. Plan d'action global :

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
1	Action	OPAH	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	ANAH Département Action logement Croissance Verte Citémétrie	7 800 000€	06-09-2019
2	Action	Opération des Terrasses	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Châteaubriant, LAMOTTE, La Nantaise d'Habitation	Communauté de communes Châteaubriant-Derval Banque des territoires Action logement Agence Foncière de Loire-Atlantique- pour le portage foncier DDTM - Soutien technique DRAC	214 326 € pour étude et démolitions + portage privé	06-09-2019

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
3	Action	Centre Aristide Briand	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Châteaubriant, La Nantaise d'Habitation	Action Logement Banque des territoires Action logement DDTM 44 DRAC, UDAP	5 802 379€ + portage privé	06-09-2019
4	Action	Quartier de la Ville aux Roses	1	1.4 - Rénovation et performance énergétiques	Ville de Châteaubriant, Habitat 44	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval Banque des territoires Action Logement Région Département	28 440 000 €	06-09-2019
5	Action	Château de la Trinité	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches)	Ville de Châteaubriant, La Nantaise d'Habitation	Banque des territoires Action Logement Établissement public foncier	Non défini à ce stade de la démarche	06-09-2019
6	Action	Création de logements pour jeunes actifs	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Châteaubriant, Habitat 44, La Nantaise d'Habitation	Communauté de Communes Bailleurs sociaux ANAH Action logement Banque des territoires	Non connu	06-09-2019

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
7	Action	Création de logements étudiants	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, reconstruction, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant LNH Banque des Territoires Action logement	Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023
8	Action	Projet 23-25 rue du Château	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, reconstruction, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant Banque des territoires Action Logement	127 360 € pour l'étude	30-06-2023
9	Action	Pôle tertiaire Gare	2	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant Banque des territoires	Non défini à ce stade de la démarche	06-09-2019
10	Action	Charte qualitative Coeur de Ville	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Châteaubriant	Banque des territoires Région Département CCI Chambre des Métiers UDAP	52 800 €	06-09-2019
11	Étude	Étude pour le développement de projets touristiques	2	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant, Loire Atlantique Développement, Département, UDAP	70 080 €	06-09-2019

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
12	Action	Boutique Test	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	CCI Chambre des métiers	7 200 € par an par boutique	06-09-2019
13	Action	E-commerce de proximité	2	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant CCI Chambre des métiers Banque des territoires	25 392 €	06-09-2019
14	Action	Transport collectif électrique	3	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Communauté de communes Châteaubriant - Derval Ville de Châteaubriant	400 000 € par an	06-09-2019
15	Action	Vélos électriques	3	3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant	54 000 € pour une station de 8 vélos	06-09-2019
16	Action	Parking vélo sécurisé	3	3.3 - Stationnement : infrastructures et politique	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant SNCF	Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023
17	Action	Parcours Design Actif	3	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...	Ville de Châteaubriant	Cité du Design de Saint Etienne	Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
18	Action	Parvis marché couvert	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Châteaubriant	UDAP Maîtrise d'œuvre : MCM architectes & PRAGMA VRD	619 225 €	06-09-2019
19	Action	Rue Aristide Briand	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Châteaubriant	Links paysage / Hauméa / PRAGMA Banque des Territoires	1 625 130 €	06-09-2019
20	Action	Grand rue et rue de Couéré	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Châteaubriant	Links paysage / Hauméa / PRAGMA Banque des Territoires	824 000 €	06-09-2019
21	Action	Requalification de la Place Charles de Gaulle	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Châteaubriant	Département Links paysage / Hauméa / PRAGMA CAUE 44 Loire Atlantique développement	Non défini à ce stade de la démarche	06-09-2019
22	Action	Rue du Château	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Châteaubriant	Département Links paysage / Hauméa / PRAGMA CAUE 44 Loire Atlantique développement	2 213 682 €	06-09-2019
23	Action	Rue du Duc D'Aumale	4	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Châteaubriant	CAUE 44, ABF	1 767 951 €	06-09-2019

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
24	Étude	Étude plan lumière	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Châteaubriant	Banque des Territoires Loire Atlantique Développement CAUE 44 Lumières Utiles	5 425 €	06-09-2019
25	Étude	Stratégie patrimoniale en centre-ville	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Châteaubriant et Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Banque des Territoires CAUE 44 UDAP DRAC Département	15 000 €	06-09-2019
26	Action	Adapter les cours d'école au changement climatique	4	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Châteaubriant	CEREMA Banque des territoires	Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023
27	Action	Jardin remarquable des remparts	4	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Châteaubriant	Région	Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023
28	Action	Parcours patrimoniaux	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Châteaubriant	Communauté de communes Châteaubriant-Derval, Architecte, Hélène Charron UDAP	Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023



N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
29	Action	Espace dauphins	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Châteaubriant et Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Atelier Bouvier Environnement Département Etat Région Agence Nationale de Développement du Sport	14 040 785 € pour l'étude de requalification des abords et la rénovation intérieure	30-06-2023
30	Action	Réhabilitation du marché couvert	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	Ville de Châteaubriant	Etat Banque des territoires	591 959 €	06-09-2019
31	Action	Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôpital	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Châteaubriant	UDAP Ministère de la Culture ETAT Département	1 306 918 €	06-09-2019
32	Action	Intégrer des offres de service au abords du Château	5	5.2 - Accès aux services publics	Ville de Châteaubriant	Loire Atlantique Développement, CAF	396 000 €	06-09-2019
33	Action	Etoffer l'offre des services publics à la population	5	5.2 - Accès aux services publics	Ville de Châteaubriant, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	Département, Régie Loire-Atlantique Numérique	Non connu	06-09-2019
34	Action	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	5	5.2 - Accès aux services publics	Ville de Châteaubriant	Banque des territoires	289 200 € pour 2 groupes scolaires	30-06-2023

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date signature avenant
35	Action	Développement des formations	5	5.8 - Formation et enseignement	Ville de Châteaubriant et Communauté de communes Châteaubriant-Derval	CNAM Nantes Université	Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023
36	Action	Démarche de concertation avec la population		Axes transversaux	Communauté de communes Châteaubriant-Derval		15 840 € pour la 1ère phase	06-09-2019
37	Action	Transition environnementale		Axes transversaux	Ville de Châteaubriant	Etat, ADEME, Engie, Cofely, Orinox	1 933 859€ pour la centrale solaire	06-09-2019
38	Action	Transition démographique		Axes transversaux	Ville de Châteaubriant	UNICEF Réseau Francophone Ville Amie des Aînés	650 € pour l'adhésion et l'entrée en démarche de labellisation	30-06-2023
39	Action	Sobriété foncière		Axes transversaux	Ville de Châteaubriant		Non défini à ce stade de la démarche	30-06-2023

## 2. Calendrier général du projet

AXE	N°	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Axe 1 :</b> De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat	1	O.P.A.H.								
	2	Opération des Terrasses								
	3	Centre Aristide Briand								
	4	Quartier de la Ville aux Roses								
	5	Château de la Trinité								
	6	Création de logements pour jeunes actifs								
	7	Création de logements étudiants								
	8	Projet 23-25 rue du Château								
<b>Axe 2 :</b> Favoriser un développement économique et commercial équilibré	9	Pôle tertiaire								
	10	Charte qualitative Coeur de Ville (terrasses et enseignes)								
	11	Étude pour le développement de projets touristiques								
	12	Boutique test								
	13	E commerce de proximité								
<b>Axe 3 :</b> Développer l'accessibilité la mobilités décarbonées	14	Transport collectif électrique								
	15	Vélos électriques								
	16	Parking vélo sécurisé								

AXE	N°	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Axe 3 :</b> Développer l'accessibilité la mobilités décarbonées	17	Parcours design actif								
<b>Axe 4 :</b> Aménager durablement l'espace urbain	18	Parvis marché couvert								
	19	Rue Aristide Briand								
	20	Grande rue et rue de Couëré								
<b>Axe 4 :</b> Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	21	Requalification de la Place Charles de Gaulle								
	22	Rue du Château								
	23	Rue du Duc d'Aumale								
	24	Étude plan lumière								
	25	Stratégie patrimoniale en centre-ville								
	26	Adapter les cours d'école au changement climatique								
	27	Jardin remarquable des remparts								
	28	Parcours patrimoniaux								
<b>Axe 5 :</b> Constituer un Socle de services dans chaque ville	29	Espace Dauphins								
	30	Réhabilitation du marché couvert								
	31	Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôpital								
	32	Intégrer des offres de service aux abords du Château								
	33	Etoffer l'offre des services publics à la population (fibre optique)								

AXE	N°	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Axe 5 :</b> Constituer un Socle de services dans chaque ville	34	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux								
	35	Développement des formations								
<b>Axes Transversaux</b>	36	Démarche de concertation avec la population								
	37	Transition environnementale								
	38	Transition démographique								
	39	Sobriété foncière								

PROJET

## Article 2. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

### 1. Calendrier

*L'évaluation se déroulera à la fois en suivi tout au long du programme, et se terminera par une évaluation des résultats en fin de programme.*

### 2. Méthode

*La Ville se chargera elle-même de piloter la démarche d'évaluation, le chef de projet du programme sera en charge de cette démarche.*

### 3. Objectifs et questions évaluatives

Axe	Objectifs	Questions évaluatives
<b>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser des opérations de rénovation urbaine</li> <li>• Densifier en veillant à la bonne intégration du bâti nouveau dans le tissu urbain</li> <li>• Sensibiliser à la préservation d'un centre-ville habité de qualité, apaisé et dynamique</li> <li>• Redonner envie d'habiter en ville par un renouvellement de l'espace public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux engagés permettent-ils d'améliorer le parc de logement du centre-ville et son adéquation aux besoins des habitants ?</li> <li>• Comment les actions menées en matière d'habitat permettent-elles de renforcer l'attractivité du centre-ville ?</li> </ul>
<b>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'implantation des commerces</li> <li>• Diversifier les flux dans la centralité, notamment ceux des jeunes</li> <li>• Améliorer la visibilité des forces du centre-ville et sensibiliser sur son dynamisme et ses évènements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les actions ont-elles facilité l'implantation de nouveaux commerces ?</li> </ul>

<p><b>Axe 3 – Développer l'accessibilité la mobilités décarbonées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le pôle d'échange multimodal de la Gare</li> <li>• Favoriser les déplacements</li> <li>• Traiter l'espace public en centre-ville pour le rendre plus lisible et accessible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment les actions conduites en matière de mobilités permettent-elles de développer l'utilisation des mobilités douces ?</li> <li>• Y-a-t-il une amélioration du traitement des mobilités douces au sein de l'espace public et par quel biais ?</li> </ul>
<p><b>Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révéler les espaces patrimoniaux du cœur de ville</li> <li>• Valoriser les bâtiments, les façades et le traitement des espaces publics associés</li> <li>• Créer de nouveaux parcours patrimoniaux</li> <li>• Valoriser la trame verte et bleue</li> <li>• Diversifier les modes de déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment les actions de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager permettent-elles de renforcer l'attractivité du centre-ville ?</li> </ul>
<p><b>Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etoffer l'offre de services publics</li> <li>• Améliorer la visibilité et le rayonnement des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De quelle manière les actions de déploiement des services dans la ville ont permis une meilleure accessibilité des habitants à ces derniers ?</li> </ul>
<p><b>Axes transversaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du sujet des « transitions » un thème récurrent des réflexions</li> <li>• Intégrer la population au processus d'élaboration et de mise en œuvre des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment les actions menées répondent aux enjeux des différentes transitions (écologique, énergétique, démographique...)</li> <li>• De quelle manière la population a été amenée à s'exprimer sur les actions menées ?</li> </ul>

#### 4. Indicateurs retenus

Axe	N°	Actions	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	1	OPAH	La Performance énergétique des logements est améliorée	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement	CSN (Conseil supérieur du Notariat)
				Valeur moyenne d'amélioration thermique	CCCD
			Nombre de logements subventionnés dans le cadre de la rénovation énergétique par l'ANAH/Action Logement	ANAH/ Action Logement/ CCCD	
			Le nombre de logements insalubres est réduit	Nombre de logements insalubres ou en périls Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité	ANAH
	L'accessibilité aux logements est améliorée	Nombre de logements subventionnés pour la mise en accessibilité			
	2	Opération des Terrasses	L'offre de logements est diversifiée	Typologie des logements créés (taille/type...)	Ville/ LNH, LAMOTTE
Les nouveaux logements sont construits de manière contrôlée et mesurée dans une logique de renouvellement urbain			Densité de logements créés à l'hectare	Ville	



Axe	N°	Actions	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	3	Centre Aristide Briand	Diversification de l'offre de logements	Diversité des logements créés (taille/type...)	Ville
			Une dynamique de quartier est créée	Nombre d'associations présentes au pôle associatif	
				Fréquentation du parc	
	4	Quartier de la Ville aux Roses	La performance énergétique des logements est améliorée	Gain énergétique réalisé suite à la réhabilitation	Habitat 44
				Nombre de logements faisant l'objet d'une rénovation énergétique	
			La qualité de vie des résidents est améliorée	Nombre de résidents estimant leur qualité de vie améliorée suite à la réhabilitation	Habitat 44/ Ville
				Nombre d'incivilités	
	5	Château de la Trinité	Qualité patrimoniale du projet	Pourcentage d'espace bâti existant rénové	Ville/ LNH
				Pourcentage d'espace vert existant rénové	
			Programmation urbaine du projet de renouvellement, adéquation aux besoins	Typologie des logements créés (taille/type...)	
Pourcentage de logements sociaux					

Axe	N°	Actions	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	6	Création de logements pour jeunes actifs	L'offre de logements diversifiée	Typologie des logements créés (taille/type...)	Ville/ Habitat 44/ LNH
	7	Création de logements étudiants	L'offre de logements diversifiée	Typologie des logements créés (taille/type...)	CCCD/ Bailleurs
				Nombre d'étudiants accueillis au sein de ces logements	CCCD/ Bailleurs
	8	Projet 23-25 rue du Château	Développement de l'offre d'hébergement de courte durée	Nombre d'hébergements créés, nature, évolution	CCCD
				Fréquentation des hébergements	CCCD
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	9	Pôle Tertiaire	L'installation d'activité tertiaire est facilitée	Fréquentation des hébergements	CCCD
				M <sup>2</sup> construits, nature des projets	Ville/CCCD
				Evolution du nombre d'emplois	INSEE CCCD
	10	Charte qualitative Cœur de Ville	Les espaces publics sont plus qualitatifs	Nombre de commerces dotés d'une terrasse ayant adhéré à la Charte	Ville
Nombre d'enseignes respectant la Charte				Ville	

Axe	N°	Actions	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	11	Etude pour le développement de projets touristiques	Renforcement de l'attractivité touristique	Nombre de projets et nature	Ville
				Nombre d'actions proposées par l'étude	Office tourisme CCCD
	12	Boutique test	Le niveau d'attractivité commerciale du centre-ville est augmenté Le niveau d'attractivité commerciale du centre-ville est augmenté	Pourcentage de cellules vides	Ville
				Nombre de commerces ayant bénéficié du dispositif boutique test	CCCD
				La pérennité des commerces ayant bénéficié du dispositif	CCCD
				L'offre commerciale est diversifiée	Nombre et typologie des commerces
13	E-commerce de proximité	L'adaptation des commerces aux enjeux numériques est facilitée	Nombre de commerces inscrits sur les plateformes de e-commerce	CCCD	
			Le développement des circuits courts est favorisé	Nombre d'inscrits sur la plateforme « du local à ma table »	CCCD
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	14	Transport collectif électriques	L'utilisation des transports en commun est favorisée	Nombre de montées	CCCD
				Périmètre couvert par l'offre de transport commun	CCCD
				Evolution de la fréquentation	CCCD
				Fréquence des transports / heure	CCCD

Axe	N°	Actions	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	15	Vélos électriques	Les déplacements doux sont favorisés	Nombre de locations de vélos électriques	CCCD
				Nombre de kilomètres effectués avec les vélos	CCCD
				Nombre de vélos à disposition	CCCD
	16	Parking vélo sécurisé	L'offre de stationnement vélo est développée	Nombre de parking vélo sécurisé créé	CCCD
				Fréquentation des offres de stationnement sécurisées	CCCD
				Périmètre couvert par l'offre de stationnement	CCCD
	17	Parcours design actif	La mobilité en centre-ville est incitée	Intérêt porté au sujet par la population	Ville
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain	18	Parvis marché Couvert	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Taux de satisfaction des usagers	Ville
			Rationalisation de l'espace dédié à la voiture en centre-ville	Taux de baisse de la circulation sur l'axe	Ville
	19	Rue Aristide Briand	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Taux de satisfaction des usagers	Ville
	20	Grand rue et rue de Couëré	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Taux de satisfaction des usagers	Ville
	21	Requalification de la Place Charles de Gaulle	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Taux de satisfaction des usagers	Ville
Rationalisation du			Evolution du nombre de	Ville/ Observatoire	

Axe	N°	Actions	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain			stationnement en centre-ville	places de stationnement en centre-ville	du stationnement
	22	Rue du Château	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Taux de satisfaction des usagers	Ville
	23	Rue du Duc d'Aumale	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Taux de satisfaction des usagers	Ville
			Renforcement de l'offre culturelle	Nombre et nature d'événements organisés sur la promenade du Duc d'Aumale	Ville
	24	Etude plan lumière	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Nombre de bâtiments mis en valeur via le plan lumière	Ville
	25	Stratégie patrimoniale en centre-ville	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Nombre de sites patrimoniaux repérés	Ville
	26	Adapter les cours d'école au changement climatique	Les îlots de chaleur sont réduits	Nombre d'écoles faisant l'objet de l'action	Ville
				Taux de satisfaction des usagers	Ville
				Réduction des îlots de chaleur	
	27	Jardin remarquable des remparts	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Labellisation par la Région	Ville
Taux de satisfaction des usagers				Ville	
28	Parcours patrimoniaux	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Nombre de sites patrimoniaux intégrés au parcours	Ville	
			Fréquentation du parcours	Ville	
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	29	Espace Dauphins	Niveau d'efficacité thermique	Gain énergétique réalisé suite à la rénovation	CCCD
			L'offre d'activité sportive et d'apprentissage de la natation pour les	Taux de fréquentation	CCCD
				Taux de satisfaction des usagers	Ville/CCCD

Axe	N°	Actions	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville			scolaires est renforcée		
			Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Taux de satisfaction des usagers	Ville
	30	Réhabilitation du marché couvert	L'offre culturelle et associative est pérennisée	Fréquentation et nature des usages	Ville
				Nombre d'animations réalisées au marché couvert	Ville
	31	Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôpital	L'offre culturelle et associative est pérennisée	Nombre de visiteurs	Ville
				Nombre de scolaires bénéficiant du dispositif	Ville
	32	Intégrer des offres de service aux abords du Château	L'offre de services et d'équipements est renforcée	Nombre de bénéficiaires du Foyer Restaurant	Ville
				Taux de satisfaction des usagers	Ville
				Nombre de réservations de la salle	Ville
	33	Etoffer l'offre des services publics à la population	Taux de déploiement de la fibre	Nombre de raccordements	Ville
				Nombre d'abonnés	Opérateur de réseaux
	34	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	Niveau d'efficacité thermique	Nombre de bâtiments municipaux faisant l'objet d'une rénovation énergétique	Ville
				Gain énergétique réalisé suite à la rénovation	Ville
35	Développement des formations	La typologie des filières de formations proposée est diversifiée	Nombre d'inscrits par filière	CCCD	
			Nombre de formations proposées	CCCD	

### **Article 3. Validation de l'avenant**

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Châteaubriant et la communauté de communes Châteaubriant-Derval s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

PROJET

## Signatures

A Châteaubriant, le 30 juin 2023

Ville de Châteaubriant	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Etat
<b>Catherine CIRON</b> Première Adjointe au Maire	<b>Alain HUNAUT</b> Président	<b>Fabrice RIGOULET-ROZE</b> Préfet de la région Pays de la Loire Préfet du département de Loire-Atlantique
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire</b>	<b>Conseil départemental de Loire-Atlantique</b>	<b>Banque des Territoires</b>
<b>Christelle MORANCAIS</b> Présidente	<b>Michel MENARD</b> Président	<b>Philippe JUSSERAND</b> Directeur régional Pays de la Loire
<b>Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat</b>	<b>Action Logement</b>	
<b>Mathieu BATARD</b> Directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique Délégué adjoint de l'ANAH	<b>Philippe de CLERVILLE</b> Président du comité régional	



## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

### 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

#### o Actions livrées

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maitre d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Date livraison
11	Étude	Étude pour le développement de projets touristiques	2	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant, Loire Atlantique Développement, Département, UDAP	70 080 €	VRAI	T3 2019	T3 2020
12	Action	Boutique Test	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	CCI Chambre des métiers	7 200 € par an, par boutique	VRAI	T1 2018	T4 2018
13	Action	E commerce de proximité	2	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant CCI Chambre des métiers Banque des territoires	25 392 €	VRAI	T1 2020	T4 2020

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Date livraison
14	Action	Transport collectif électrique	3	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Communauté de communes Châteaubriant - Derval Ville de Châteaubriant	400 000 € par an	VRAI	T3 2019	T4 2020
18	Action	Parvis marché couvert	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Châteaubriant	UDAP Maîtrise d'œuvre : MCM architectes & PRAGMA VRD	619 225 €	VRAI	T1 2020	T4 2020
23	Action	Rue du Duc D'Aumale	4	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Châteaubriant	CAUE 44, ABF	1767 951 €	VRAI	2020	2020
24	Étude	Étude plan lumière	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Châteaubriant	Banque des Territoires Loire Atlantique Développement CAUE 44 Lumières Utiles	5 425 €	VRAI	T1 2020	T4 2020
25	Étude	Stratégie patrimoniale en centre-ville	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Châteaubriant et Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Banque des Territoires CAUE 44 UDAP DRAC Département	15 000 €	VRAI	T1 2019	T3 2020

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Da livraison
30	Action	Réhabilitation du marché couvert	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	Ville de Châteaubriant	Etat Banque des territoires	591 959 €	VRAI	T4 2018	T3 2019
31	Action	Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôpital	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Châteaubriant	UDAP Ministère de la Culture ETAT Département	1306 918 €	VRAI	T1 2020	T3 2020

o Actions en cours - financées

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Da livraison
1	Action	OPAH	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, reconstruction, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	ANAH Département Action logement Croissance Verte Citémétrie	7800 000 €	VRAI	T1 2020	T4 2020

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Da livraison
2	Action	Opération des Terrasses	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, reconstruction, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Châteaubriant, LAMOTTE, La Nantaise d'Habitation	Communauté de communes Châteaubriant-Derval Banque des territoires Action logement Agence Foncière de Loire-Atlantique- pour le portage foncier DDTM - Soutien technique DRAC	214 326 € pour l'étude et les démolitions	VRAI	T1 2020	T4 2020
6	Action	Création de logements pour jeunes actifs	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, reconstruction, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Châteaubriant, Habitat 44, La Nantaise d'Habitation	Communauté de Communes Bailleurs sociaux ANAH Action logement Banque des territoires	Non connu	VRAI	T1 2020	T4 2020

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Da livraison
9	Action	Pôle tertiaire Gare	2	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant Banque des territoires	Non défini à ce stade de la démarche	VRAI	T1 2021	T4 2021
15	Action	Vélos électriques	3	3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Ville de Châteaubriant	54 000 € pour une station de 8 vélos	VRAI	T4 2019	T4 2019
33	Action	Etoffer l'offre des services publics à la population	5	5.2 - Accès aux services publics	Ville de Châteaubriant, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	Département, Régie Loire-Atlantique Numérique	Non connu	VRAI	T1 2020	T4 2020
36	Action	Démarche de concertation avec la population			Communauté de communes Châteaubriant-Derval		15 840 € pour la 1ère phase de concertation	VRAI	T1 2018	T4 2018
37	Action	Transition environnementale			Ville de Châteaubriant	Etat, ADEME, Engie, Cofely, Orinox	1 933 859 € pour la centrale de panneaux solaires	VRAI	Avant 2018	T4 2018

o Actions en cours

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Date livraison
3	Action	Centre Aristide Briand	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Châteaubriant, La Nantaise d'Habitation	Action Logement Banque des territoires Action logement DDTM 44 DRAC, UDAP	5802 379€ + portage privé	FAUX	T1 2020	T1 2020
4	Action	Quartier de la Ville aux Roses	1	1.4 - Rénovation et performance énergétiques	Ville de Châteaubriant, Habitat 44	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval Banque des territoires Action Logement Région Département	28 440 000€	FAUX	T1 2019	T4 2019
5	Action	Château de la Trinité	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches)	Ville de Châteaubriant, La Nantaise d'Habitation	Banque des territoires Action Logement Établissement public foncier	Non défini à ce stade de la démarche	FAUX	T1 2019	T4 2019

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Financement complet	Date lancement	Date livraison
10	Action	Charte qualitative Coeur de Ville	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Châteaubriant	Banque des territoires Région Département CCI Chambre des Métiers UDAP	52 800 €	FAUX	T1 2021	T4 2021
20	Action	Grand rue et rue de Couéré	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Châteaubriant	Links paysage / Hauméa / PRAGMA / Banque des territoires	824 000 €	FAUX	T1 2022	T4 2022
22	Action	Rue du Château	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Châteaubriant	Département Links paysage / Hauméa / PRAGMA CAUE 44 Loire Atlantique développement	2 213 682 €	FAUX	T1 2020	T4 2020

o Actions abandonnées

N° Fiche action	Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux
Anciennement 8	Action	ORINOX	2	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	Banque des territoires
Anciennement 21	Action	Labellisation ville d'art et d'histoire	4	4.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville de Châteaubriant	Direction Générale du Patrimoine Ministère de la culture CAUE 44 UDAP Loire Atlantique Développement



## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Fin 2022, le programme Action Cœur de Ville de Châteaubriant présente un taux de déploiement des actions engagées de 80%.

### **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : Vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville**

Les actions concernant l’axe habitat avaient pour objectifs de faire évoluer les formes de logements au sein de la ville, en intégrant les questions d’accès aux logements pour les personnes âgées et d’amélioration du confort thermique notamment. L’amélioration du parc locatif privé ou des bailleurs sociaux via l’OPAH, figuraient également comme des priorités.

#### **Action n°1 : L’OPAH**

L’OPAH-RU visant à renouveler le parc immobilier privé a été lancée en juin 2020 au lieu de janvier 2020, pour une durée de 5 ans.

Au total 139 propriétaires sur le périmètre ORT ont été renseignés, avec 614 000€ de travaux lancés et 324 000€ de subventions accordées.

Par rapport aux objectifs de la convention ANAH sur l’ensemble de l’OPAH :

- En 2020 : 62% des objectifs de droit commun atteints, 20% des objectifs RU
- En 2021 : 90% des objectifs de droit commun atteints, 21% des objectifs RU (avec une augmentation des objectifs cette année-là)
- En 2022 : 65% des objectifs de droit commun atteints, 11% des objectifs RU.

Un travail est également en cours au niveau des copropriétés dégradées dans l’accompagnement de ces dernières. Les crédits accordés par l’OPAH ont été fortement mobilisés. Cette action a été comprise et sollicitée par les habitants notamment via l’aide de la maison de l’habitat.

#### **Action n°2 : Site des Terrasses – AMI « Réinventons nos cœurs de ville »**

L’opération sur le site des Terrasses a pour objectifs de développer une offre de logements diversifiés (logements sociaux, résidence services seniors) dans le cadre d’un projet de renouvellement urbain qui participe tout à la fois à une consolidation du caractère patrimonial du centre-ville, un renforcement de l’offre de services en centre-ville et de l’offre commerciale. Cette action a été lauréate de l’AMI « Réinventons nos cœurs de ville » en mars 2019. Cet AMI auquel ont répondu des promoteurs de niveau national a vu le Groupe LAMOTTE être retenu comme lauréat. Depuis, le permis de construire a été accordé, les démolitions ont eu lieu en juin 2022. Dans la foulée le diagnostic archéologique a été réalisé par l’INRAP. A ce jour, la Commission Interrégionale de la recherche archéologique a prescrit des fouilles archéologiques.

#### **Action n°3 : Le Centre Aristide Briand**

Cette action comprend deux volets, l’un porte sur la création d’un pôle associatif, le second sur la création de logements sociaux et d’habitats inclusifs.

La création des logements sociaux est en cours. Le permis de construire a été accordé en février 2022. La Nantaise d’Habitation est le bailleur social est le maître d’ouvrage de

l'opération qui entre dans sa phase opérationnelle. Le programme portera sur 27 logements sociaux dont 6 logements inclusifs.

La création du pôle associatif est en phase APD. Le maître d'œuvre de cette opération est DLW, retenu après appel à candidature. Le Pôle associatif sur le Centre Aristide Briand devrait être finalisé pour 2026. Le calendrier a été prolongé notamment compte tenu de la période de la pandémie de COVID-19.

#### **Action n°4 : Le quartier de la Ville aux Roses.**

Elle a pour objectifs de réduire l'habitat vacant, de proposer une plus grande diversité des modes d'habiter, d'améliorer le bilan thermique et renforcer la connexion urbaine entre le quartier et la Ville. Habitat 44 prévoit une fin de travaux pour 2026. La Ville conduira les projets d'aménagement urbain qui accompagneront les évolutions du bâti. En parallèle de ce projet structurant la Ville a mis en œuvre des projets tels que le terrain de FOOT5 et l'ouverture d'une maison France Services, renforçant le pôle d'équipements autour du centre socio-culturel intercommunal.

#### **Action n°5 : Le Château de la Trinité**

La procédure d'expropriation a fait prendre du retard sur le calendrier initial. La DUP a été accordée et le Château de la Trinité a été acquis par l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique via l'expropriation en octobre 2022, pour une prise de possession le 11 avril 2023. Les études et diagnostics à réaliser par La Nantaise d'habitation (bailleur social) vont commencer afin de pouvoir mettre en œuvre un projet de réhabilitation architectural et paysager conduisant à la création de nouveaux logements sociaux et d'un parc paysager.

#### **Action n°6 : Le projet de création de logements pour jeunes actifs**

Il a abouti à la livraison en 2020, par Habitat 44, d'un foyer de jeunes travailleurs dans le Quartier de la Ville aux Roses.

Par ailleurs, des logements feront l'objet d'un fléchage pour les jeunes travailleurs par la Nantaise d'habitation au sein de l'îlot des Terrasses.

### **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

Les objectifs de cet axe étaient en priorité de redynamiser le centre-ville en renforçant le tissu économique en son cœur, mais également de permettre l'implantation d'entreprises au sein du quartier de la gare, afin de densifier ce dernier notamment via le foncier qui y était disponible.

#### **Action n°1 : Pôle tertiaire de la gare**

Le projet sur le Pôle tertiaire de la gare avait pour objectif d'accueillir de nouvelles activités tertiaires, en complément du quai des entrepreneurs, du pôle regroupant Pôle emplois et les services du Département. L'ancien foyer des roulants de la SNCF a été démoli.

Le site de l'ex entreprise Acier+ a fait l'objet d'une réhabilitation globale permettant l'aménagement de locaux pour accueillir l'Ecole de production de la filière bois, un GRETA départemental CFA.

Un bâtiment va voir le jour sur le site du Pôle tertiaire avec la CCCD comme maître d'ouvrage. Le PC est déposé et portera sur la création d'un IUT. Le développement de ce pôle tertiaire a permis d'accueillir notamment de nouvelles formations (Campus connecté...) dans les locaux du Quai des entrepreneurs.

La création d'une voie piétonne paysagée, tout comme des parkings près de la gare complètent les travaux bâtimentaires.

#### **Action n°2 : ORINOX**

Le projet Orinox n'a pas abouti.

#### **Action n°3 : La Charte des commerces et des terrasses**

Ce document est en cours de rédaction pour une publication prévue fin 2023. Cela s'explique notamment par la période de pandémie de COVID-19 et le souhait de la Ville de ne pas contraindre encore plus les activités en cette période. Sa publication concordera avec la publication du RLP ce qui aura tout son sens avec la Charte des enseignes. En effet, la Charte comprend deux parties, une sur les enseignes et une sur les terrasses avec une volonté d'harmoniser ces dernières. Ce document sera réalisé en concertation avec les commerçants.

#### **Action n°4 : Une étude pour le développement touristique**

L'étude a été réalisée en 2020 par LAD SPL avec pour objectif l'élaboration d'une stratégie touristique pour le territoire castelbriantais. Elle a abouti à la création de nouveaux parcours patrimoniaux qui vont faire l'objet d'une fiche spécifique dans l'avenant d'Action Cœur de Ville 2023-2026.

#### **Action n°5 : Les boutiques tests**

Les boutiques tests et éphémères sont des dispositifs qui avaient pour objectif de faciliter le maintien, le renouvellement des commerces et de conforter les linéaires commerciaux en discontinuité. Le dispositif est actif depuis 2019 et a été pérennisé. Au total ce sont 12 boutiques tests qui ont été aidées dont 10 boutiques qui sont encore aujourd'hui ouvertes. Cela a permis d'accompagner l'installation de porteurs de projets locaux en partenariat avec le quai des entrepreneurs.

#### **Action n°6 : Le E-Commerce**

Deux plateformes de E-Commerce ont été développées sur la Ville :

- Ville et Shopping : ouverte en 2016.
- Du Local à ma Table : ouverte en 2021 permet de développer les circuits-courts. Comptabilise 5 points de retrait dont 2 points à Chateaubriant et 23 artisans/producteurs sur le site. L'expérimentation de cette plateforme s'est terminée en 2023. Un porteur privé reprendra cette plateforme.

### **Axe 3 – Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions**

Les enjeux associés à cet axe étaient notamment de mieux partager l'espace de la voirie entre l'ensemble des mobilités.

Il s'agissait aussi de développer le transport en commun notamment avec le C'bus et une offre de transport à la demande.

#### **Action n°1 : Le transport collectif électrique**

L'objectif était de faire évoluer l'offre de transport collectif sur la commune en passant notamment à un transport décarboné, de réduire les temps de trajets et d'augmenter le nombre d'allers-retours quotidiens entre les quartiers et le centre-ville.

Il s'agissait par ailleurs de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports. Les c'bus devenus entièrement gratuits au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont enregistré +40% de fréquentation supplémentaire entre 2021 et 2022, avec 29 452 trajets effectués par les usagers sur l'année 2022.

#### **Action n°2 : Les vélos électriques**

7 stations sont en exploitation avec un total de 54 vélos disponibles (comprenant les vélos en location longue durée), comptabilisant 1228 usagers différents, 2896 locations. Le développement de ces stations de vélos électriques en libre-service couplé au développement de voies cyclables a permis d'observer une augmentation de l'usage des mobilités douces pour les déplacements au sein de la Ville.

### **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public**

Le Ville de Châteaubriant est riche d'un patrimoine historique fort, l'objectif était de le mettre en lumière pour permettre aux habitants de se le réapproprier.

#### **Action n°1 : La requalification du parvis du Marché couvert**

L'objectif était de mettre en valeur le marché couvert et également de le rendre accessible pour tous et de redonner une place significative aux mobilités douces. Les travaux ont été terminés fin 2020. Cela a permis d'y créer un espace de convivialité et de rendre au marché couvert son rôle de centralité en cœur de ville. Cette action emblématique, première action mature d'Action Cœur de Ville à Châteaubriant, couplé à la rénovation du marché couvert a donné un dynamisme au programme. Cela a permis de réintroduire les piétons en cœur de ville, favorisant ainsi le développement commercial dans les boutiques. Les jours de marché où ce parvis reprend vie comme à l'époque de la création du marché couvert.

#### **Action n°2 : La réaménagement de la rue Aristide Briand**

L'objectif visé est de revégétaliser la rue, la rendre plus accessible aux piétons et aux vélos. La requalification de l'espace public permettra aussi d'accompagner le dynamisme commercial. Cet aménagement est aujourd'hui au stade APD, la livraison est prévue pour 2026.

#### **Action n°3 : Le réaménagement de la Grand rue et rue de Couëré**

L'objectif visé est de revégétaliser la rue, la rendre plus accessible aux piétons et aux vélos. La requalification de l'espace public permettra aussi d'accompagner le dynamisme commercial. Le choix a été fait d'échelonner les travaux notamment dans un souci de préservation du commerce de centre-ville. Ainsi, la Grand rue sera la première à être réaménagée avec des travaux prévus en 2023.

### **Axe 4 bis – Mettre en valeur le patrimoine**

#### **Action n°1 : La requalification de la Place Charles De Gaulle**

Cette action sera engagée en 2023 avec la rédaction du concours de maîtrise d'œuvre avec un travail partenarial avec le Département. Emblématique du programme Action cœur de Ville, située entre la gare et le Château départemental, la place se trouve en continuité du site des terrasses, la rue du Château, la promenade du Duc d'Aumale... Elle fera l'objet d'un travail global dans le cadre d'Action cœur de Ville II notamment en lien avec le programme lié aux quartiers de gare.

### **Action n°2 : Aménagement de la rue du Château**

L'aménagement de la rue du Château a commencé par le programme de démolitions des maisons en juillet 2022. Le permis d'aménager est en cours. L'objectif est de révéler les remparts du Château dans la continuité de la promenade du Duc d'Aumale. Suite à l'éboulement d'une partie du rempart en janvier 2023, des diagnostics et expertises sont en cours en étroite collaboration avec le Département.

### **Action n°3 : Aménagement de la Promenade du Duc d'Aumale**

Ancienne route située en cœur de ville, cet aménagement a fait de la rue du Duc d'Aumale une promenade paysagère réservée exclusivement aux piétons et cyclistes, aux pieds du Château et au bord de l'étang de la Torche. Cet aménagement livré en juillet 2021 a rempli l'ensemble des objectifs inscrits dans la fiche action et est un lieu apprécié des castelbriantais pour déambuler ou profiter des nombreuses animations qui y sont organisées. Cet aménagement a été porté à 80% par le budget de la Ville.

### **Action n°4 : Labellisation Ville d'art et d'histoire**

Ce label s'adresse à des collectivités d'au moins 30 000 habitants, la Ville n'a donc pas poursuivi sa démarche.

### **Action n°5 : Etude du Plan Lumière**

L'étude plan lumière a été réalisée en novembre 2021 comme prévu, par l'entreprise Lumières utiles.

### **Axe 5 – Garantir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

L'objectif était de réaffirmer l'utilité des différents équipements existants sur Châteaubriant et d'en développer des nouveaux.

### **Action n°1 : Réhabilitation du marché couvert**

La rénovation du marché couvert comme précédemment indiqué fait partie des actions emblématiques d'Action Cœur de Ville. Première action mature du programme, cette rénovation s'est terminée en juillet 2019, et a permis d'affirmer le rôle de centralité du marché couvert. Depuis sa rénovation, 52 événements culturels s'y sont tenus. Aussi en 2022, 32 642 visiteurs se sont rendus aux expositions organisées sur ce site.

### **Action n°2 : Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôpital**

L'ancienne Chapelle de l'Hôpital a accueilli un musée numérique, Micro-Folie en septembre 2021 : la première du département. L'ouverture de la Micro-Folie a permis la création d'un nouvel équipement culturel et a facilité l'accès à la culture pour la population ainsi que pour les scolaires. Cet équipement est un atout pour l'Education Artistique et Culturelle. Cette proposition du Ministère de la culture via l'établissement public de La Villette permet de démocratiser l'accès à la culture sur les territoires. La Ville a choisi de restaurer un site patrimonial en centre-ville, ainsi que l'espace public attenant avec la création d'un parvis.

### **Action n°3 : Foyer restaurant : phase 3**

L'extension du Foyer restaurant est réinscrite dans Action Cœur de Ville II.

### **Action n°4 : Etoffer l'offre des services publics à la population**

Le déploiement de la fibre optique en centre-ville par le Département est en cours de finalisation. La fin des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2023.

### **Action n°5 : Centre de formation « Cœurs des territoires »**

La Ville a candidaté à l'appel à projet « Cœur des territoires CNAM » et Monsieur le Maire a fait labelliser le territoire de la communauté de communes Châteaubriant-Derval. Une licence 3 CNAM Vente, Commerce et Marketing a ouvert en septembre 2021. A ce jour, deux promotions ont été diplômées. De plus, la Ville a saisi l'opportunité de la création d'un campus connecté par le Ministère de l'Education Supérieure de la Recherche et de l'Innovation. Ce campus a ouvert en janvier 2021. Ces formations sont accueillies au quai des entrepreneurs qui est un bâtiment intercommunal regroupant les trois chambres consulaires, le service développement économique de la communauté de communes, ainsi que les plateformes créateurs d'entreprises.

En complément sur le même site la communauté de communes a acquis un foncier industriel pour y accueillir une Ecole De Production filière bois (ouverture en septembre 2022), un centre Départemental GRETA CFA (ouverture en septembre 2023).

De plus, la Ville a accueilli un Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (ouverture en septembre 2021).

L'accueil de formations supérieures se poursuit avec l'ouverture à la rentrée en septembre 2023 d'un IUT en partenariat avec Nantes Université pour un premier BUT spécialité GACO. Également, un BTS Conception des Produits Industrialisés va ouvrir à la rentrée 2023.

La Ville souhaite continuer à renforcer ce pôle universitaire au sein d'Action Cœur de Ville II.

### **Axes transversaux**

#### **Action n°1 : Concertation**

Une concertation a débuté en 2018 en phase d'initialisation du Programme Action Cœur de Ville. Elle s'est poursuivie par plusieurs temps d'échange prenant des formes diverses comme des balades urbaines. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville II cette démarche se poursuivra.

#### **Action n°2 : Réseau de chaleur urbain**

La Ville a mis en place un dispositif innovant de production d'énergie renouvelable en couplant une chaufferie bois et son Réseau de Chaleur Urbain de 10km à une centrale solaire thermique. Les nouveaux bâtiments à l'exemple du pôle Aristide Briand seront raccordés au Réseau de Chaleur Urbain.

**Action n°3 : Etude de stratégie patrimoniale**

Une convention a été signée avec le CAUE qui est finalisée sur le périmètre ORT de Châteaubriant et sur l'intercommunalité. Cette dernière permettra de mieux définir les futurs parcours patrimoniaux.

PROJET

PROJET

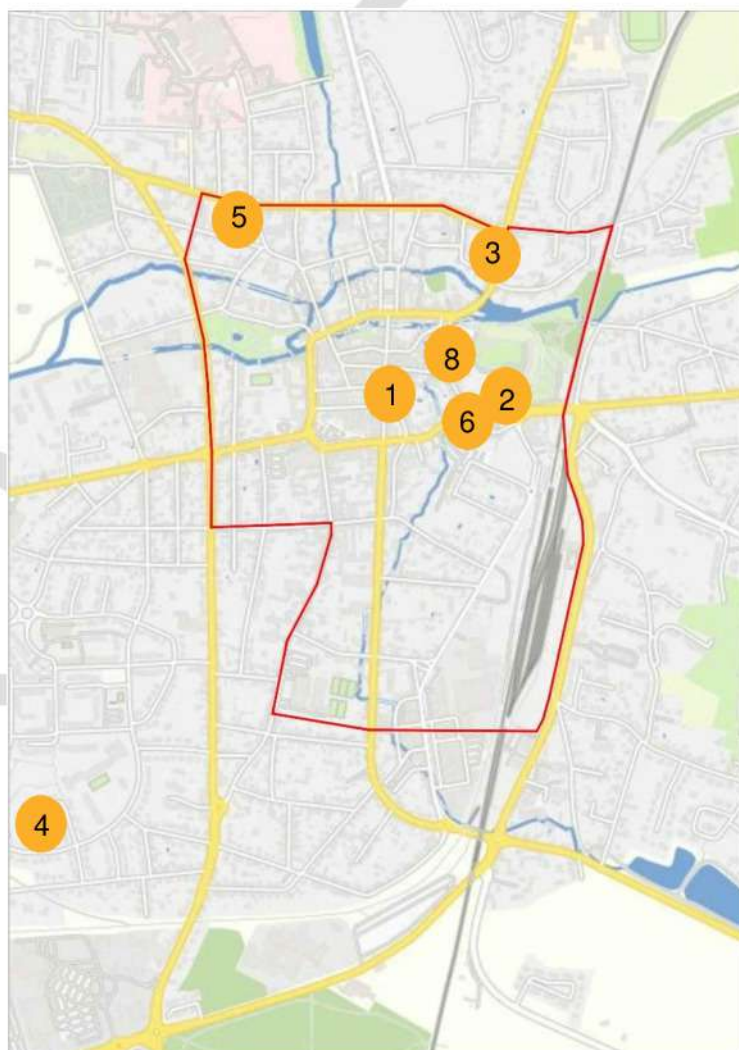


## Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

### Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

8 actions :

1. O.P.A.H
2. Opération des terrasses
3. Centre Aristide Briand
4. Quartier de la Ville aux Roses
5. Château de la Trinité
6. Création de logements pour jeunes actifs
7. Création de logements étudiants (différents sites potentiels)
8. Projet 23-25 rue du Château





Nouvelle ORT 1

2, rue Georges Clémenceau

*Avant*



*Après*

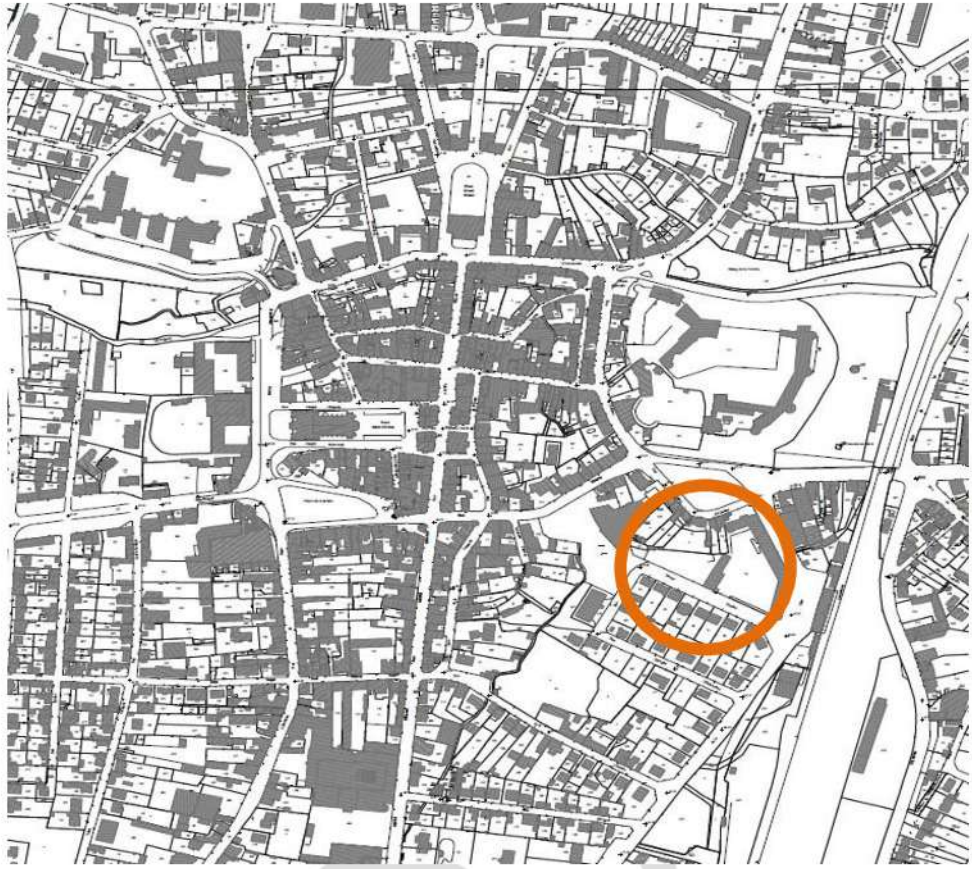
Photos d'habitation ayant fait l'objet d'une rénovation financé par l'OPAH

## Fiche Action 1

# O.P.A.H. renouvellement urbain

## Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°1</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2019</b>	<b>FIN</b>	<b>2025</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La convention de l'OPAH a été signée le 27 février 2020 pour une durée de 5 ans.</p> <p>En octobre 2021, 2 avenants ont complété la convention portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'expérimentation rénovation de façade sur l'ORT est portée par l'ANAH. Le linéaire de la Grand-Rue et Rue du Château est privilégié en parallèle de la rénovation de ces deux axes.</li> <li>• L'augmentation des objectifs sur 2021 sur l'OPAH RU</li> </ul> <p>Une Maison de l'Habitat a été créée en centre-ville. Cette dernière permet de recevoir les demandeurs d'aide de l'OPAH afin de les accompagner dans le montage de leur dossier. Une équipe de suivi animation assure le service gratuit d'accompagnement des particuliers depuis mars 2020 grâce aux financements de la CCCD. Un numéro unique a été créé géré par Croissance Verte. Ce guichet permet de rediriger par la suite les demandeurs, soit vers l'OPAH, soit vers Ma Prime Renov'.</p> <p>L'OPAH permet d'offrir un service gratuit aux particuliers par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement. Il s'agit de réaliser des travaux d'amélioration la performance énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie des personnes âgées et ou en situation de handicap. De plus, ce dispositif permet de résorber des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la précarité énergétique et l'insalubrité des logements</li> <li>- Améliorer les logements et résorber les situations d'insalubrité</li> <li>- Remettre sur le marché des logements vacants</li> <li>- Adapter les logements à la perte d'autonomie</li> <li>- Diversifier l'offre et les statuts d'occupation et contribuer à l'attractivité des centralités urbaines</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de Communes Châteaubriant - Derval Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	ANAH Département Action logement Croissance Verte Citémétrie	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Aide aux travaux des propriétaires sur 5 ans (périmètre CCCD) : 7 800 000 € TTC	<b>FINANCEMENTS</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval : 1 000 000 € ANAH : 4,5 millions € Action Logement : 50 803€ (au 31 décembre 2022) Ville : 1 000 000 € Caisse de retraite	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Etude pré-opérationnelle réalisée en janvier 2019 Lancement de l'OPAH janvier 2020 (durée 5 ans)			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement/ Valeur moyenne d'amélioration thermique/ Nombre de logements subventionnés dans le cadre de la rénovation énergétique par l'ANAH/Action Logement/ Nombre de logements insalubres ou en périls/ Taux et évolution de logement mis aux normes de salubrité/ Nombre de logements subventionnés pour la mise en accessibilité			



# Opération des Terrasses

## Fiche Action 2

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°1</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2020</b>	<b>FIN</b>	<b>2025</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Historique du projet : L'îlot occupe un territoire urbain classé en zone Uab au P.L.U. sa superficie globale est de l'ordre de 8 919 m<sup>2</sup>. L'îlot était composé successivement d'une ancienne école des garçons devenue collège puis, école primaire.</p> <p>Cet îlot urbain propose des opportunités de revitalisation du centre-ville dans un environnement particulier face au Château départemental et à la gare pôle d'échange multimodal.</p> <p>La Ville a candidaté à l'AMI « Réinventons nos cœurs de Ville » et a été retenue.</p> <p>La Ville a organisé un jury de concours, avec l'aide du CEREMA, afin de céder le foncier à un porteur de projet. Le Groupe LAMOTTE a été sélectionné.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire la Ville sur la Ville dans un objectif de sobriété foncière et de densification</li> <li>- Travailler les abords de la Place du Général de Gaulle</li> <li>- Consolider la relation culture et patrimoine</li> <li>- Intégrer les enjeux architecturaux dans le projet urbain</li> <li>- Développer une offre de logements diversifiée avec de la mixité sociale et intergénérationnelle, des commerces de proximité, tout en proposant de nouveaux modes de construction.</li> <li>- Développer l'offre de service avec la création d'une crèche, de locaux tertiaires et d'une résidence Seniors.</li> <li>- Travailler une synergie énergétique entre un programme d'habitat et un programme de commerces</li> <li>- Capitaliser des mobilités alternatives présentes sur la Ville : Tram-train, vélos électrique et C bus électrique</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<p>Ville de Châteaubriant</p> <p>Groupe Lamotte</p> <p>La Nantaise d'Habitation</p>	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	<p>CCCD, Banque des territoires, Action logement</p> <p>Etablissement public foncier- pour le portage foncier</p> <p>DDTM - Soutien technique</p> <p>DRAC, CEREMA</p>	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<p>Etudes: 82 883 € TTC</p> <p>Demolitions: 131 443 € TTC</p> <p>Cession du site par l'EPF à Lamotte : 530 000€ HT</p> <p>Cession par la Ville à Lamotte : 235 000€ HT</p>	<b>FINANCEMENTS</b>	<p>Action Logement : 903 280€ à LAMOTTE</p> <p>Achat de foncier par la CCCD pour y créer une crèche intercommunale (12 berceaux)</p>	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	<p>Projet lauréat : Appel à manifestation d'intérêt « Réinventons nos cœurs de ville »</p> <p>Acquisition des parcelles en vue de la cession à Lamotte.</p> <p>Permis de construire accordé en avril 2022</p> <p>1<sup>ère</sup> démolition à l'été 2022</p> <p>Diagnostic archéologique en octobre 2022</p> <p>Réception du rapport SRA – 6 mars 2023</p> <p>Prescriptions de fouilles archéologiques sur l'ensemble du périmètre du site (Condition suspensive à la cession au groupe LAMOTTE)</p>			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Typologie des logements créés (taille/type...)</p> <p>Densité de logements créés à l'hectare</p>			



<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°1 &amp; 2</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2020</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Ensemble patrimonial emblématique du tissu urbain castelbriantais, le Centre Aristide Briand regroupe plusieurs ensembles bâtis de différente capacité d'accueil et de qualité architecturale. Regroupés autour d'une vaste cour intérieure afin d'y créer un îlot de fraîcheur. L'ensemble participe à la qualification paysagère des abords du château et marque l'entrée dans le centre-ville.</p> <p>Cet ensemble offre un foncier mobilisable d'environ 6 000 m<sup>2</sup> et une surface de planchers qui avoisine les 4 000 m<sup>2</sup>. Bien desservi depuis deux axes principaux, proche d'un parking de 60 places, raccordable au réseau de chaleur, à 5 minutes du centre-ville et ses commerces ou équipements, il offre des fonctionnalités à capitaliser.</p> <p>Le programmiste Ida Concept a été missionné pour analyser le potentiel de cet ensemble immobilier et proposer des pistes de reconversion.</p> <p>L'équipe DLW/Boite à paysage a été retenue le 13 janvier 2021 pour réaliser les études et la MO du projet.</p> <p>Une étude réemploi menée par la Belle Ere a permis d'identifier les matériaux réutilisables au sein du futur projet sans surcoût du projet.</p> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réhabilitation du bâti conservé en pôle associatif comprenant des salles mutualisées et des salles dédiées à des associations.</li> <li>- La démolition de l'aile ouest pour y construire un ensemble de 27 logements sociaux construit par LNH dont 6 en habitat inclusif</li> </ul>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la valeur d'usage du centre-ville en augmentant l'offre de logements et l'offre d'équipements ;</li> <li>- Capitaliser un foncier et un immobilier communal, dans un objectif de sobriété foncière ;</li> <li>- Valoriser un patrimoine architectural remarquable ;</li> <li>- Création d'un pôle associatif pour accueillir les associations</li> <li>- Création d'un parc paysager avec un îlot de fraîcheur dans la cour intérieure</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant (Pôle associatif et l'îlot de fraîcheur)  La Nantaise d'Habitation (logements)	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Action Logement, Banque des territoires , Action logement, DDTM 44, DRAC, UDAP	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démolitions : 249 809€ TTC</li> <li>- Etude programmation : 54 570€ TTC</li> <li>- Estimation rénovation du Pôle associatif et le parc : 5 048 000 € TTC</li> <li>- Maîtrise d'œuvre : 450 000€ TTC</li> </ul>	<b>FINANCEMENTS</b>	Etat (DSIL 2020) : 750.000 € Etat (DSIL 2021) : 650.000 € Etat- Fonds Verts – Rénovation énergétique des bâtiments et Renaturation. Région : Sollicitation FEDER, Action Cœur de Ville Département : 83.000€ Banque des territoires : 12.435 € Action Logement : 1.530.460 € (à La Nantaise d'Habitation)	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	<p><b>Pôle associatif</b> : Les études de conceptions ont été réalisées, aujourd'hui en phase APD, pour une livraison de projet envisagé pour début 2026.</p> <p><b>Logements sociaux</b> : Permis de construire accordé en février 2022, début des travaux envisagés pour fin 2023.</p>			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Diversité des logements créés (taille/type...) Nombre d'associations présentes au pôle associative Fréquentation du parc			



Périmètre ORT 2



Photo aérienne du projet



## Fiche Action 4

# Quartier de la Ville aux Roses

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°1</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2019</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Historique : Le quartier d'habitat collectif de la Ville aux Roses a fait l'objet de d'études dans le cadre de la politique de la ville. L'une de ces études a porté sur un principe de déconstruction (64 logements) – reconstruction et sur la nécessité de réhabilitation énergétique.</p> <p>La recomposition du quartier s'appuie sur une trame immuable et une trame complémentaire qui a pour matière première soit l'espace public, soit une offre différenciée d'habitat. Cette nouvelle offre vise à assurer une plus grande mixité sociale et intergénérationnelle sur le quartier. Les nouveaux axes, l'organisation des déplacements vont permettre d'améliorer la desserte multimodale du quartier. La végétalisation va également être renforcée.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une plus grande diversité de modes d'habiter ;</li> <li>- Requalification de l'habitat collectif</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments</li> <li>- Améliorer la connexion urbaine entre le quartier et la Ville ;</li> <li>- Renforcer la multimodalité des déplacements dans et vers le quartier</li> <li>- Intégrer l'innovation sociale</li> <li>- Végétalisation de l'espace public</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<p>Ville de Châteaubriant (espaces publics)</p> <p>Habitat 44 (logements)</p>	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	<p>Communauté de Communes Châteaubriant-Derval</p> <p>Banque des territoires</p> <p>Action Logement</p> <p>Région</p> <p>Département</p>	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<p><b>Habitat 44 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La Ville aux Roses 3 :</b> 2,2 millions € HT</li> <li>- <b>La Ville aux Roses 4 :</b> 19 millions € HT <ul style="list-style-type: none"> <li>o Démolition : 2,8 millions € HT</li> <li>o Réhabilitation : 16,2 millions € HT</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Ville :</b> 2,5 millions € HT pour les espaces publics</p>	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	<p>Etat</p> <p>Région</p> <p>Département : 400 000€</p> <p>Action Logement : 512 000€ à Habitat 44</p> <p>Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : 480 000€ à Habitat 44</p>	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	<p><b>Planning des travaux Villes aux Roses 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2022-mai 2023–Travaux à l'intérieur des logements</li> <li>• Janvier à fin 2023–Travaux sur toitures (6 à 8 semaines par bâtiment).</li> </ul> <p><b>Planning des travaux Villes aux Roses 4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux à partir de février 2023 à fin 2024</li> <li>• Premiers réaménagements - février 2024</li> </ul>			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Gain énergétique réalisé suite à la réhabilitation</p> <p>Nombre de logements faisant l'objet d'une rénovation énergétique</p> <p>Nombre de résidents estimant leur qualité de vie améliorée suite à la réhabilitation</p> <p>Nombre d'incivilités</p>			

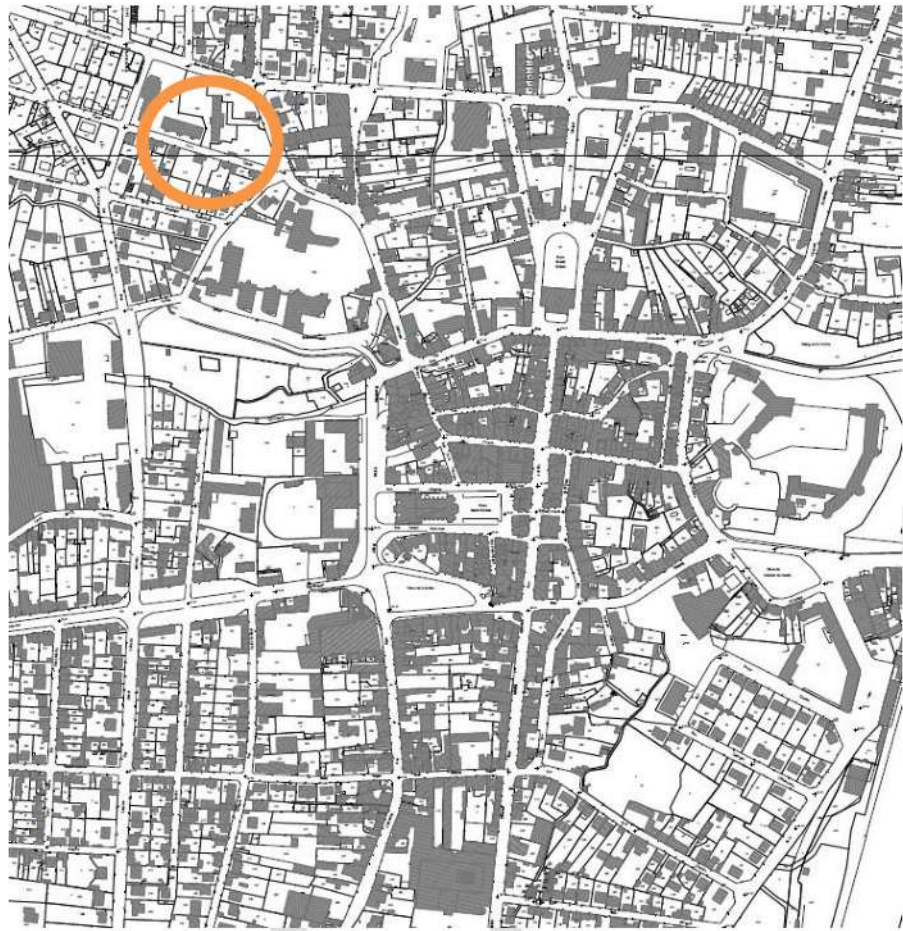
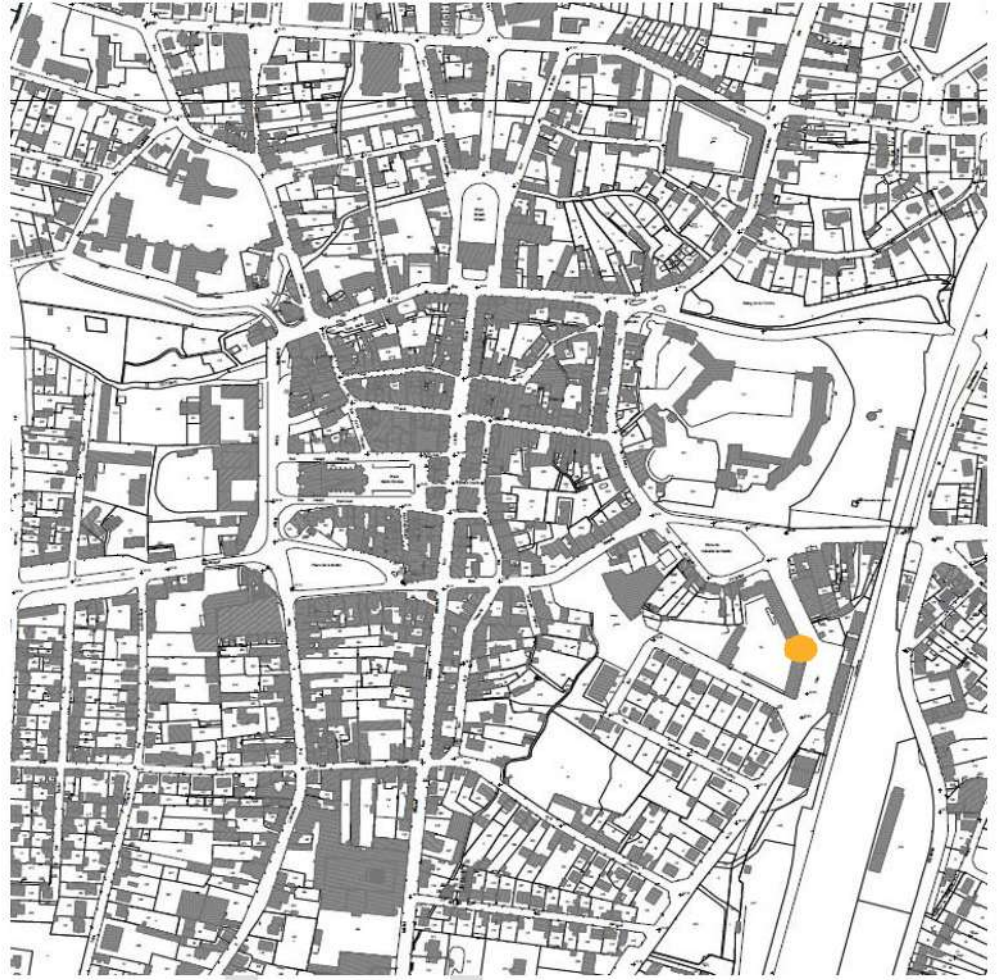


Photo aérienne situant le Château de la Trinité

## Fiche Action 5

# Château de la Trinité

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°1</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2019</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Historique : Le Château de la Trinité a été une vaste demeure avec parc paysager et pièces d'eau. La commune l'a acquise dans les années 2000 et a confié à un bailleur social le soin d'y assurer une opération d'habitat en mixité sociale et intergénérationnelle. Sur une partie du foncier a ainsi été réalisé un ensemble associant de la maison individuelle, du logement social et un Domicile services. Le château et le parc ont été vendus par le bailleur social à différents investisseurs qui depuis, ont vendu les plus beaux éléments d'architecture intérieure (parquet, cheminées) et laissé l'ensemble dans un état total d'abandon.</p> <p>La Ville a engagé une procédure d'Etat Manifeste d'Abandon validée le 9 juillet 2020 et a obtenu une déclaration d'utilité publique le 21 décembre 2020.</p> <p>La Ville en collaboration avec l'Etablissement public foncier a depuis avril 2023, maîtrisé le foncier pour y réaliser de logements sociaux.</p> <p>Il est prévu grâce au partenariat avec LNH bailleur social, la réalisation d'environ 16 logements neufs et d'environ 10 logements dans le bâtiment patrimonial. LNH (bailleur social) a engagé les études.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le foncier de l'ensemble parc et château ;</li> <li>- Mettre en œuvre un projet de réhabilitation architecturale et paysager</li> <li>- Qualifier l'entrée du centre-ville depuis la rue Deneuil et Gatineau</li> <li>- Créer de nouveaux logements sociaux dans le respect de la sobriété foncière</li> <li>- Réaliser un parc paysager, îlot de fraîcheur en centre-ville</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<p>Ville de Châteaubriant pour le parc urbain paysager</p> <p>La Nantaise d'Habitation bailleur social pour les logements</p>	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	<p>Banque des territoires</p> <p>Action Logement</p> <p>Etablissement public foncier</p>	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade d'avancement du projet	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	<p>Etat - Fonds vert –</p> <p>Recyclage foncier</p> <p>Département</p> <p>Action logement</p>	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	<p>Acquisition par expropriation : octobre 2022 – Montant de l'indemnisation 444 540€</p> <p>L'EPF est propriétaire depuis 11 avril 2023 et la Ville a pris possession des lieux.</p> <p>Rendu des diagnostics début juin 2023</p>			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Pourcentage d'espace bâti existant rénové</p> <p>Pourcentage d'espace vert existant rénové</p> <p>Typologie des logements créés (taille/type...)</p> <p>Pourcentage de logements sociaux</p>			

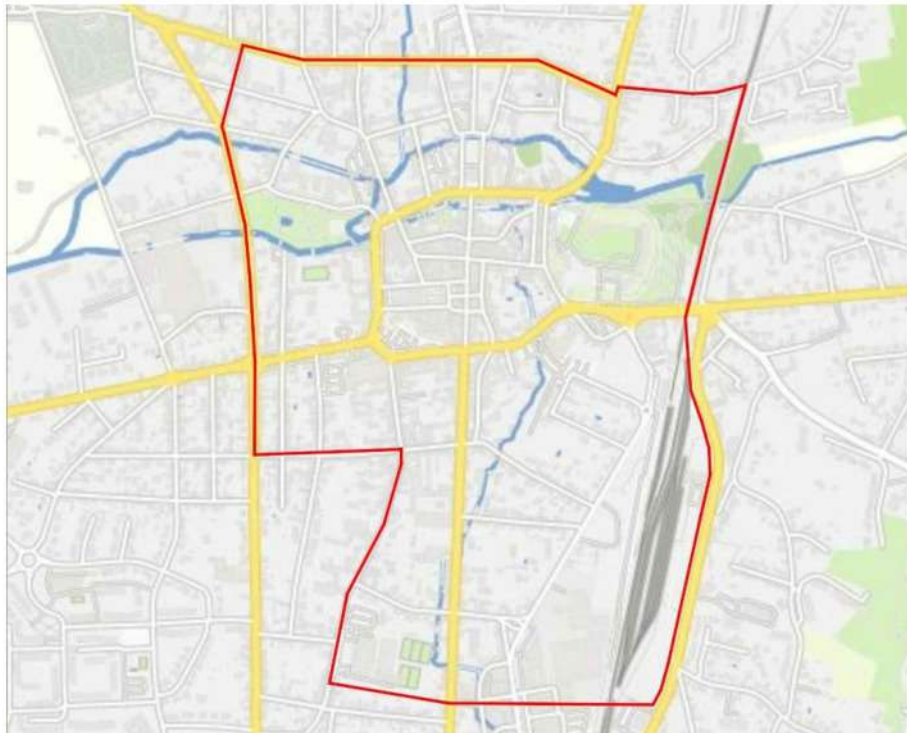


Exemple de logement pour jeunes actifs

## Fiche Action 6

# Création de logements pour les jeunes actifs

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°1 &amp; 2</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2020</b>	<b>FIN</b>	<b>2025</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Amélioration des logements existants dans le parc ancien avec l'appui de l'OPAH pour remettre sur le marché une offre adaptée aux attentes et aux besoins des jeunes actifs suivant leurs pratiques (colocation, habitat partagé, nouvelles mobilités...) et leurs parcours : étudiants, apprentis, stagiaires, salariés, professions libérales...</p> <p>Création d'une nouvelle offre en construction neuve dans les opérations de renouvellement urbain programmées (îlot des Terrasses) et sur d'autres opérations à étudier en fonction des opportunités immobilières et des intentions des investisseurs privés. Contexte de demande soutenue avec un taux de remplissage de 98% de la résidence Habitat Jeunes gérée par l'Association pour le Logement des Jeunes au Pays de Châteaubriant en centre-ville qui a développé une offre complémentaire de chambres chez l'habitant et est dotée d'une antenne sur le quartier de la Ville aux Roses depuis 2020.</p> <p>Contexte qui comprend également une forte dynamique de recrutements dans les entreprises locales, l'accueil régulier de jeunes en formation et la diversification de l'offre de formation.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au rajeunissement de la population ;</li> <li>- Renforcer la mixité sociale ;</li> <li>- Apporter une réponse aux établissements de formation ;</li> <li>- Apporter une réponse à la demande des entreprises ;</li> <li>- Faciliter les parcours résidentiels.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant Habitat 44 La Nantaise d'Habitation	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Communauté de Communes Bailleurs sociaux ANAH Action logement Banque des territoires	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non connu	<b>FINANCEMENTS</b>	Habitat 44 La Nantaise d'Habitation	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Mise sur le marché de logements pour les jeunes actifs			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Typologie des logements créés (taille/type...)			



Nouvel ORT 1



## Fiche Action 7

# Création de logements pour les étudiants

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°1 &amp; 2</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2023</b>	<b>FIN</b>	<b>2025</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Suite au développement des formations supérieures sur Châteaubriant, la Ville souhaite étoffer en parallèle une offre de logements adaptée aux étudiants, par le biais de la création d'une résidence universitaire.</p> <p>La Ville a contacté des porteurs de projet (bailleur social ou privé) pour créer cette résidence universitaire, en réfléchissant également à des modèles mixtes comprenant de l'hébergement étudiants l'année et de l'hébergement touristique lors des vacances scolaires.</p> <p>Également un programme de mise en relation entre les habitants de la ville et les étudiants est mis en place afin de trouver un hébergement chez l'habitant.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une réponse aux établissements de formation ;</li> <li>- Créer une offre d'hébergement adaptée aux étudiants</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Ville de Châteaubriant LNH Banque des Territoires Action logement	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Banque des territoires Action Logement	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Création d'une résidence étudiante Accompagnement des habitants souhaitant accueillir des étudiants			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Typologie des logements créés (taille/type...) Nombre d'étudiants accueillis au sein de ces logements			





## Fiche Action 8

# Projet 23-25 rue du Château

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°3</b>	<b>Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2022</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Le bâti est situé au 23-25 rue du Château, en plein cœur de Châteaubriant, accolé aux remparts du Château. Cet emplacement stratégique proche des voies cyclables, de l'office de tourisme pourrait accueillir une offre d'hébergement de type hostellerie, afin d'accueillir des touristes mais également de jeunes actifs.</p> <p>Ce site fait partie du patrimoine de la commune, et sera cédé à la Communauté de communes compétente en tourisme et habitat. L'idée est de réaliser une opération d'habitat en continuité de l'ensemble des aménagements réalisés aux abords du Château et prochainement de la Place Charles de Gaulle.</p> <p>Le projet de rénovation du 23-25 rue du Château est couplé avec un projet de création de camping adapté également à l'accueil des touristes à l'étang de la Courbetière.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une offre d'hébergement de courte durée en centre-ville adaptée notamment aux cyclotouristes mais également à l'accueil en général de touristes, actifs en mission dans les entreprises...</li> <li>- Capitaliser sur le développement des voies cyclables autour de la commune et l'arrivée de la V9 (Nantes- Mont Saint Michel) sur le territoire</li> <li>- Développer le tourisme à vélo pour promouvoir les mobilités douces</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes de Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Ville de Châteaubriant Banque des territoires Action Logement	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Etude (comprenant le projet de la Courbetière) : 127 360 € TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Une étude d'opportunité et de faisabilité a été réalisée en octobre 2022 par le CAUE.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre d'hébergements créés, nature, évolution Fréquentation des hébergements			

PROJET

## Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

5 Actions :

1. Pôle tertiaire
2. Charte qualitative Cœur de Ville (terrasses et enseignes)
3. Etude pour le développement de projets touristiques
4. Boutique test
5. E-commerce de proximité

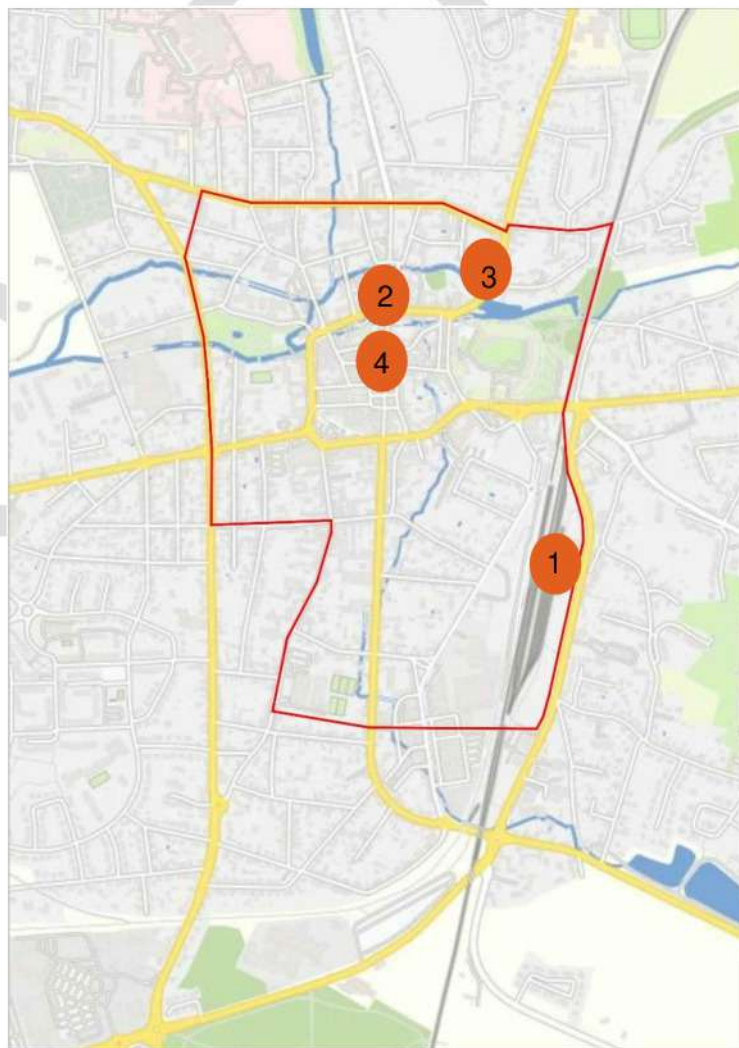




Photo du Quai des Entrepreneurs

## Fiche Action 9

# Pôle tertiaire

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°2</b>	<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2021</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Historique : Dans le cadre d'une concession d'aménagement en date du 1er septembre 2011, la Communauté de Communes du Castelbriantais a confié à la SELA, l'aménagement du Pôle d'Activités de la Gare de CHATEAUBRIANT. La SELA a cédé fin 2012 une emprise de 3 977 m<sup>2</sup> au SUD du pôle à Ouest Tertiaire Immobilier qui a édifié deux bâtiments. Pôle Emploi occupe le bâtiment en R+1 depuis le 5 juillet 2013 et les services du Conseil Départemental disposent du bâtiment en R+2 depuis le 5 novembre 2013.</p> <p>La Communauté de communes a construit dans la partie NORD le Quai des Entrepreneurs, bâtiment passif de plus de 1000 m<sup>2</sup> qui regroupe tous les acteurs économiques locaux pour accompagner les créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprise. Une nouvelle offre d'accueil des entreprises y est également proposée avec l'espace de coworking qui permet de recevoir jusqu'à 12 coworkers en simultané.</p> <p>Des travaux de démolition d'un bâtiment destiné précédemment foyer des roulants de SNCF Réseau ont été réalisés en 2019.</p> <p>Un projet de traversée piétonne des voies est également à l'étude pour rejoindre directement la partie NORD du site (côté route d'Ancenis) aux quais de la gare SNCF.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir de nouvelles activités tertiaires sur un site stratégique, desservi par les réseaux piétons depuis le centre-ville et les réseaux ferrés et routiers.</li> <li>- Accueillir de nouvelles formations universitaires sur le site.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Ville de Châteaubriant Banque des territoires	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Création d'un véritable pôle tertiaire accueillant un ensemble d'activités.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Typologie bâtie M <sup>2</sup> construits et nature des projets Typologie des emplois			



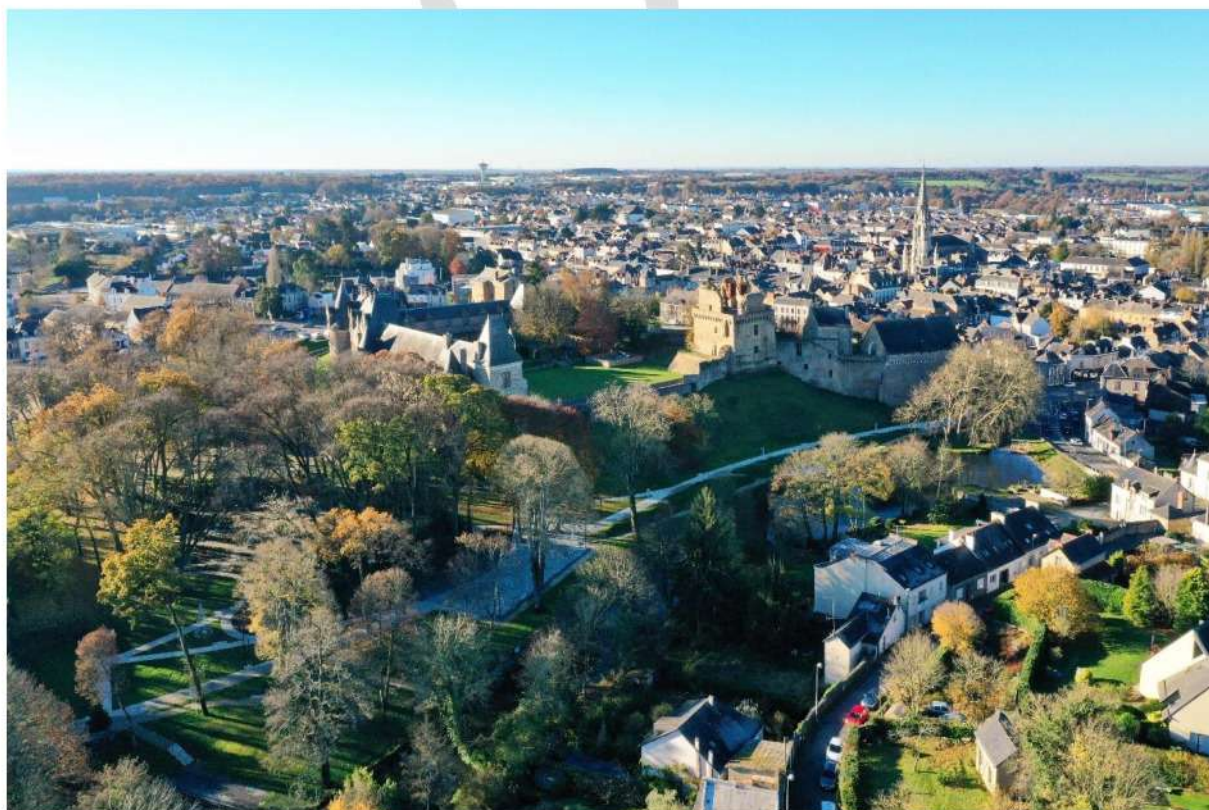
Nouvel ORT 1



<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°2 &amp; 4</b>	<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2021</b>	<b>FIN</b>	<b>2023</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Châteaubriant dispose d'un Règlement des terrasses et d'un règlement local de Publicité mais souhaite élaborer une Charte qui traduise l'ambition d'un paysage urbain commercial qualitatif.</p> <p>Le paysage du centre-ville résulte en partie d'initiatives privées amenant à des codes esthétiques, des référentiels diversifiés.</p> <p>La Charte qualitative Cœur de Ville doit permettre, dans le cadre d'un travail partenarial, de définir les codes communs d'aménagement des terrasses et des enseignes du centre-ville.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<p>La poursuite du déploiement répond à 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une charte des enseignes ;</li> <li>• Disposer d'une charte des terrasses actualisée ;</li> <li>• Disposer d'un mobilier adapté et harmonieux au sein des terrasses</li> <li>• Créer un espace public qualitatif</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Banque des territoires Région Département CCI Chambre des Métiers UDAP	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	44 000 euros HT estimé	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Pluriannuel, dotations	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Rédaction en cours de la Charte			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de commerces dotés d'une terrasse ayant adhéré à la Charte Nombre d'enseigne respectant la Charte			



Périmètre ORT 1 : 2018-2022



Vue du Château et de l'étang de la Torche



## Fiche Action 11

# Etude pour le développement touristique

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°2 &amp; 4</b>	<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>Septembre 2019</b>	<b>FIN</b>	<b>Juillet 2020</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La ville souhaite conduire les réflexions nécessaires à la définition d'une stratégie de développement touristique partagée entre le Château Départemental et l'intercommunalité afin de mieux capter et mobiliser les flux touristiques dans une approche systémique, intégrant les enjeux économiques.</p> <p>La pluralité des compétences réunies au sein de l'agence Loire Atlantique Développement ont accompagné la ville et la communauté de communes dans la conduite de ce projet.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie touristique à l'échelle du territoire castelbriantais</li> <li>- Accompagnement d'études en lien avec le développement touristique et de loisirs (faisabilité, opportunité, stratégie...) et aides à la rédaction de cahier des charges</li> <li>- Création de nouveaux parcours patrimoniaux</li> <li>- Prendre en compte les orientations fixées par le Département de Loire Atlantique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Augmenter le potentiel de croissance économique du tourisme et l'enrichir en emplois</li> <li>o Contribuer à l'équilibre territorial et favoriser l'accès au tourisme pour tous</li> <li>o Système d'information numérique à mutualiser entres les différents prestataires</li> </ul> </li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Ville de Châteaubriant Loire Atlantique Développement Département UDAP	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	70 080 euros TTC	<b>FINANCEMENTS</b>	Banque des territoires : 35 040€ dont 24 528€ pour la ville et 10 512 € pour la CCCD	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Etude réalisée			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre d'actions proposées par l'étude			

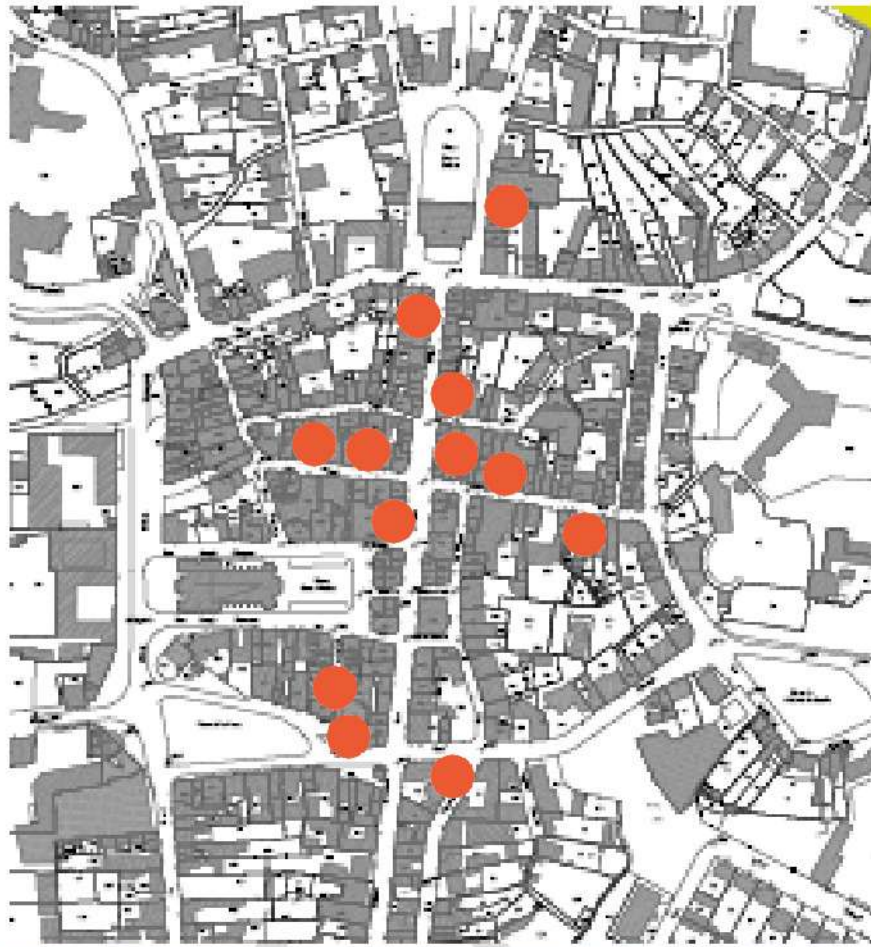
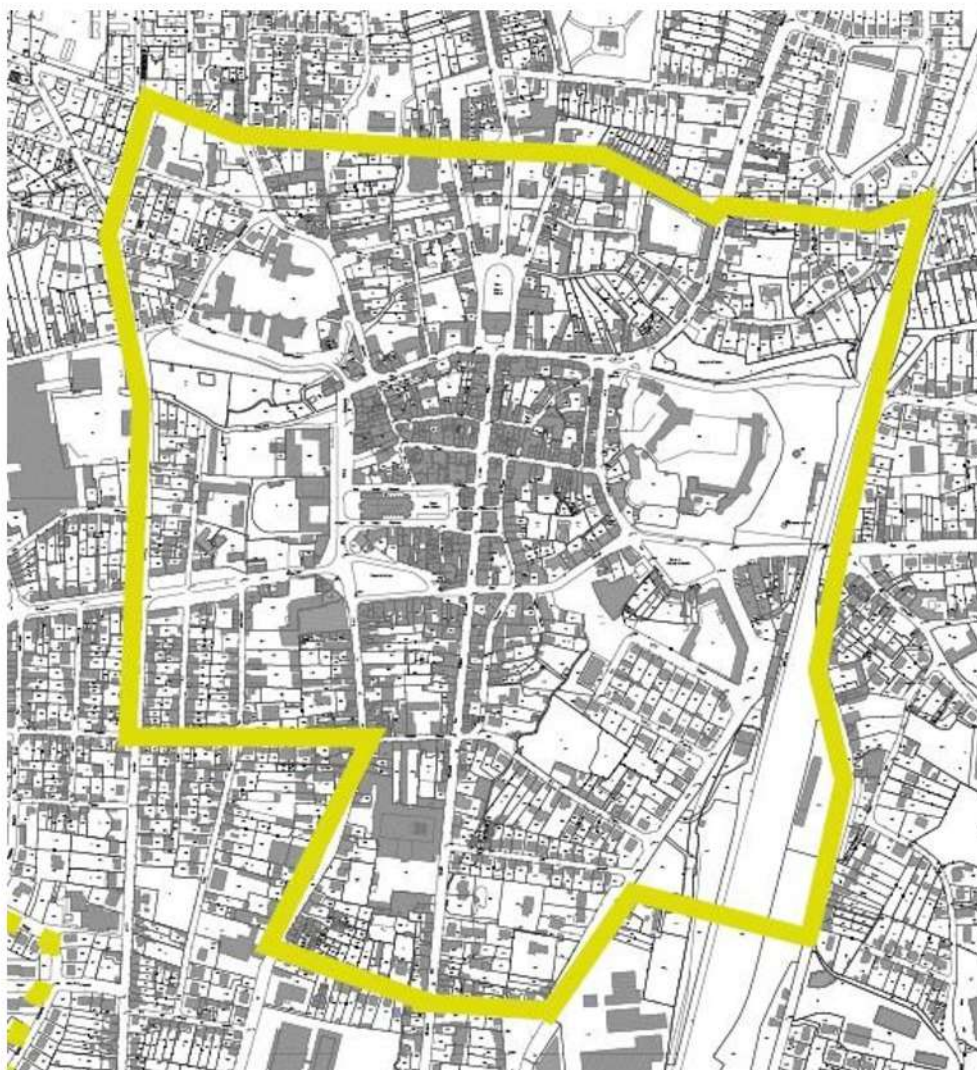


Photo de la librairie qui a bénéficié du dispositif boutique test

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°2</b>	<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>Janvier 2018</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Historique des Boutiques tests : un porteur de projet teste pendant plusieurs mois son idée de commerce dans un local mis à disposition par la communauté de communes situé en centre-ville avec un accompagnement technique personnalisé à la création de l'activité.</p> <p>Suite à la crise sanitaire, depuis février 2021 la Communauté de communes a augmenté son soutien par la prise en charge de 100% du loyer pendant 6 mois, puis 50% les mois suivants sur une durée totale de 1 an.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le maintien et le renouvellement des commerces.</li> <li>- Conforter des linéaires commerciaux sans discontinuité.</li> <li>- Faciliter la rénovation pour l'accessibilité PMR des commerces</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes Châteaubriant -Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	CCI Chambre des métiers	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Coût moyen par boutique : loyer de 600 € par mois soit 7 200 € par an	<b>FINANCEMENTS</b>	Recettes moyennes (6 mois à 50% du loyer) : 6 x 300 € : 1 800 € par an	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	12 boutiques ont déjà bénéficié du dispositif			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Pourcentage de cellules vides</p> <p>Nombre de commerce ayant bénéficié du dispositif boutique test</p> <p>La pérennité des commerces ayant bénéficié du dispositif</p> <p>Nombre et typologie des commerces</p>			



Périmètre ORT 1 : 2018-2022

Villes&Shopping.fr

DU **LOCAL** à ma **TABLE** MES PRODUITS  
LOCAUX EN  
UN CLIC

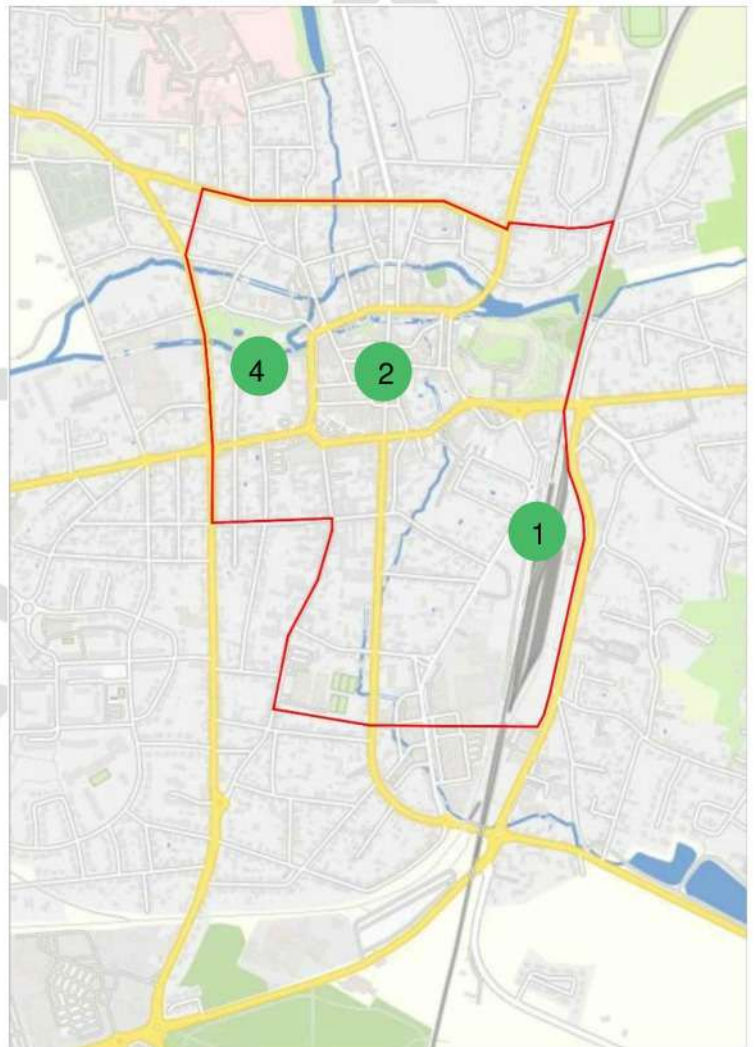
<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°2</b>	<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2020</b>	<b>FIN</b>	<b>2021</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Historique : La Ville de Châteaubriant souhaite développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la visibilité des commerces et des services. Fin 2016, le site Ville et Shopping est devenu opérationnel</p> <p>En mai 2021, le site « du Local à ma Table » a été créé par le service économique de la Communauté de communes. Il s'agissait de mettre en relation les producteurs locaux du territoire et les consommateurs. Cette expérimentation positive est terminée. Cette plateforme va être reprise par un porteur privé prochainement.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Renforcer l'attractivité économique du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribuer à développer des solutions favorisant l'animation commerciale en centre-ville.</li> <li>-Renforcer les usages et l'économie numérique</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Ville de Châteaubriant CCI Chambre des métiers Banque des territoires	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Coût total de la création des deux plateformes : 25 392 € TTC	<b>FINANCEMENTS</b>	Subvention Banque des Territoires : 20 000€ HT	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Création des deux plateformes.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre d'inscrit sur les plateformes de e-commerce Nombre d'inscrit sur la plateforme « Du Local à ma Table »			

PROJET

## Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

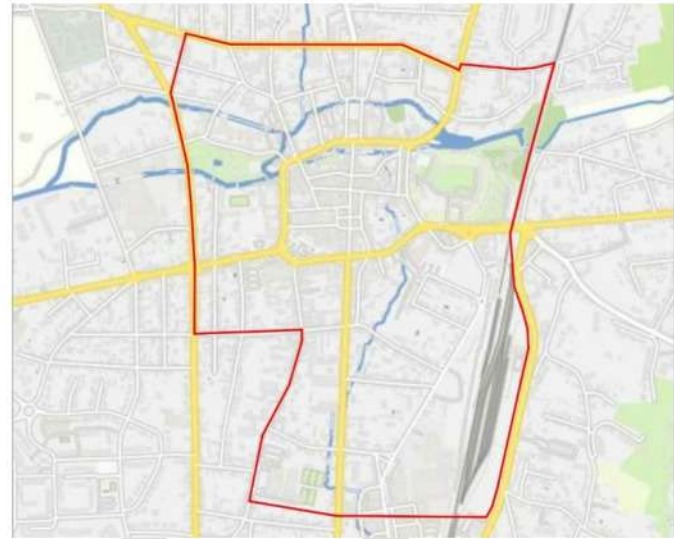
4 Actions :

1. Transport collectif électrique
2. Vélos électriques
3. Parking vélo sécurisé (plusieurs lieux envisagés)
4. Parcours design actif





ORT 2

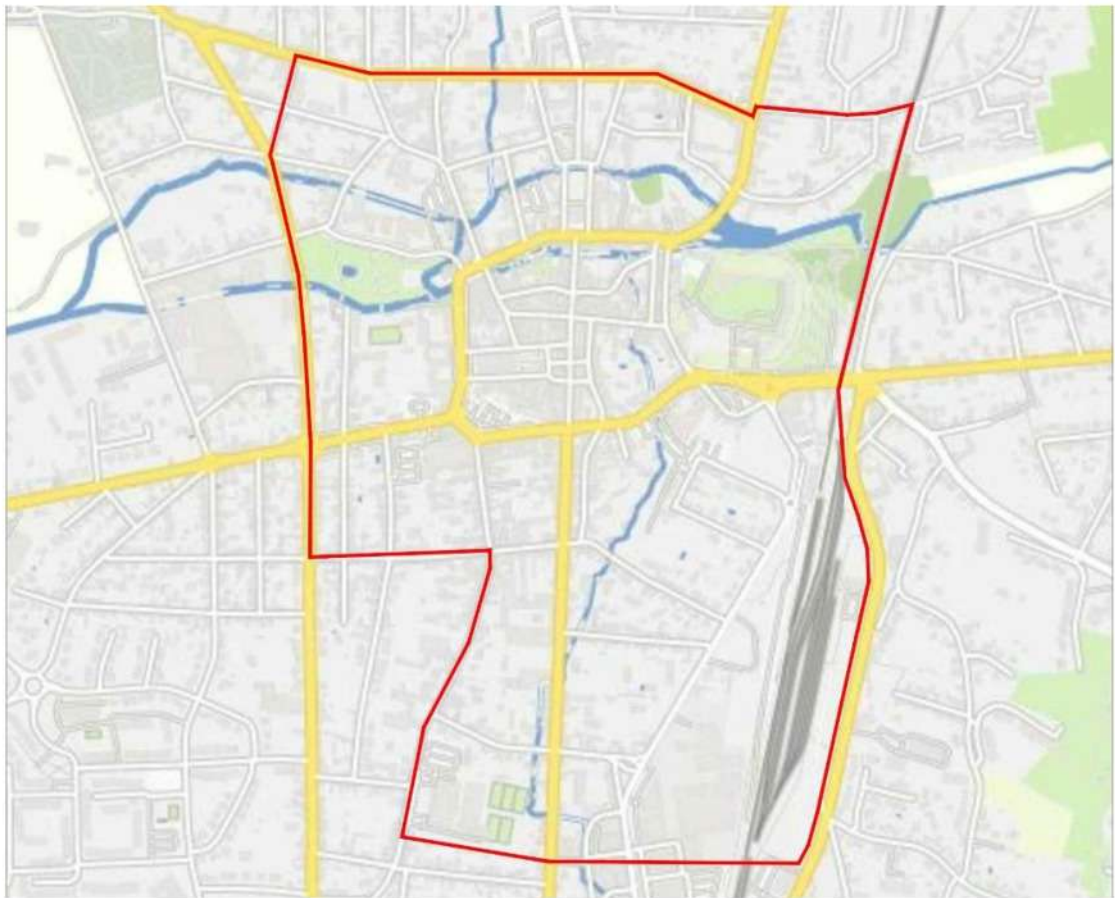


Nouvel ORT 1





<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°3</b>	<b>Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	1er septembre 2019	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Transport collectif : Le C'bus. Evolution de deux circuits en boucle par cinq lignes assurées par deux minibus électriques.</p> <p>Cette évolution garantit un temps de parcours de moins de 15 minutes entre le centre-ville et les quartiers, les services publics majeurs (hôpital-clinique, lycée-col-ège public), l'espace aquatique AquaChoisel, et les zones commerciales.</p> <p>Les deux minibus sont à alimentation électrique avec large ouverture de porte et plancher bas afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Capacité de 10 places assises et 10 places debout.</p> <p>Transport entièrement gratuit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p> <p>Une convention signée avec le Conseil régional des Pays de la Loire du 1er septembre 2019 au 31 Aout 2023 et un avenant de prolongation à la convention a été signé jusqu'en 2026.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les temps de trajets,</li> <li>- Augmenter le nombre des allers-retours quotidiens entre les quartiers et le centre-ville ;</li> <li>- Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ;</li> <li>- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul> <p>Ces objectifs répondent aux attentes exprimées par les usagers et les habitants lors de la concertation menée à l'automne 2017 en partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire, autorité organisatrice de ce transport.</p>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Conseil Régional des Pays de la Loire	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval Ville de Châteaubriant	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Coût sur l'année 2022 : 400 000 € TTC	<b>FINANCEMENTS</b>	Région : 146 412 € sur l'année 2022	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Mise en service effective du service au 1er septembre 2019			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de montées/ Périmètre couvert par l'offre de transport en commun/ Evolution de la fréquentation/ Fréquence des transports/heure			

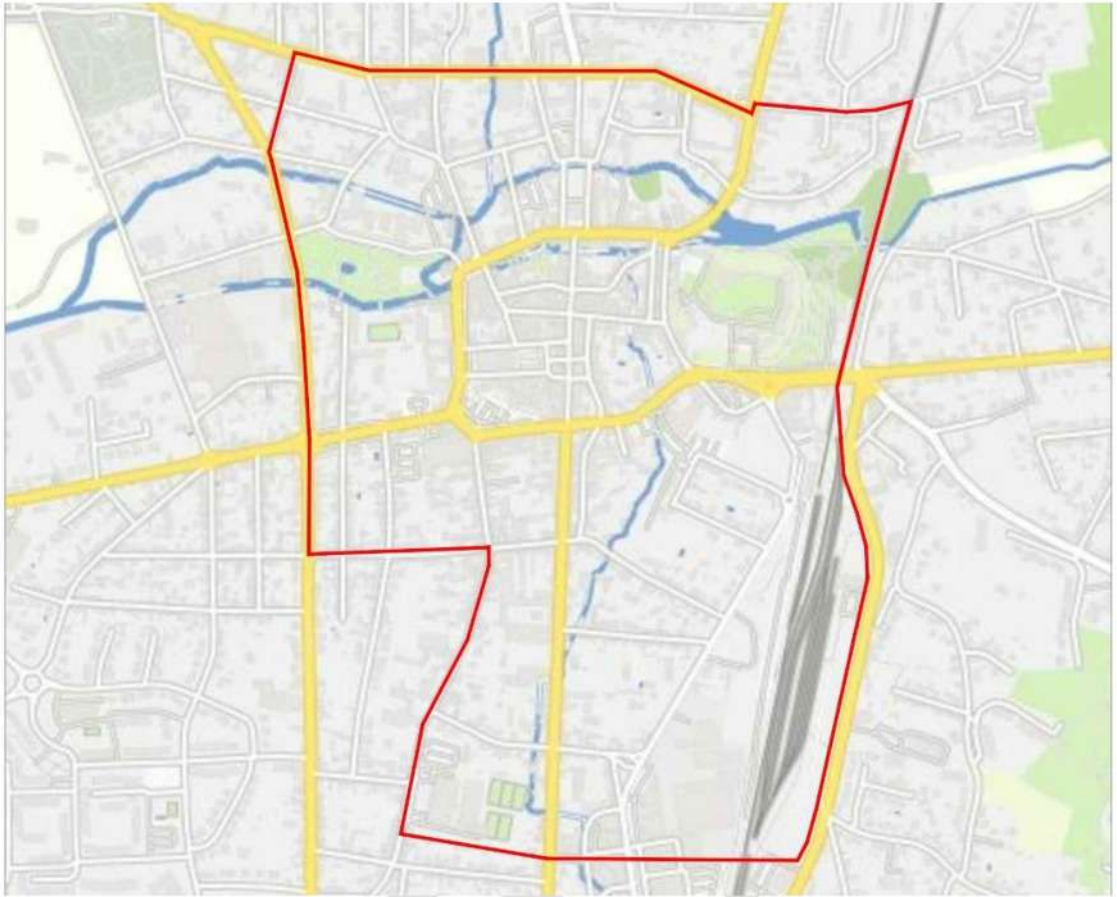


Nouvel ORT 1



Photo des vélos installés à la Gare

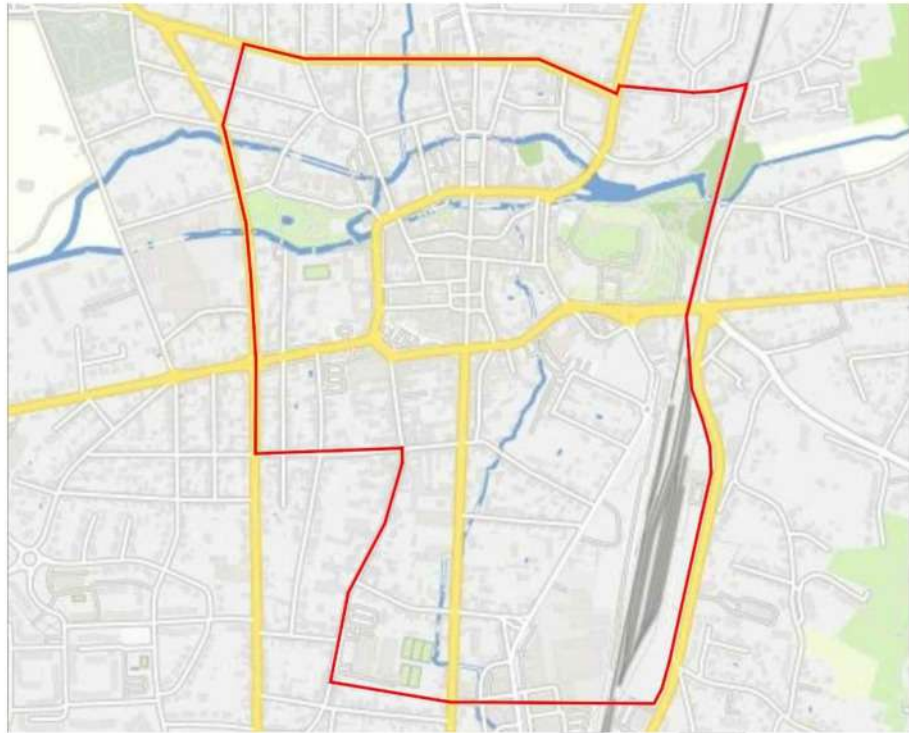
<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°3</b>	<b>Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	Automne 2019	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Le programme de déploiement de stations libre-service de vélos à assistance électrique avec recharge automatique a débuté à l'automne 2018 avec 2 premières implantations totalisant 14 points d'attache et 12 vélos au cœur du centre-ville.</p> <p>L'accès au service se fait par Internet ou par inscription des familles au guichet unique ou à l'office de tourisme situés en centre-ville.</p> <p>Poursuite de ce déploiement en 2019 par 3 nouvelles stations sur, d'une part, deux sites majeurs de services publics : le pôle de santé de Choisel et le pôle scolaire public lycée-collège et, d'autre part, le pôle de loisirs des étangs de Choisel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux nouvelles stations libre-service de vélos à assistance électrique ont été implantées en 2022.</li> <li>- Fonctionnement en réseau des 7 stations totalisant 24 vélos à assistance électrique (plus 18 nouveaux vélos commandés) afin que les usagers puissent facilement se déplacer entre le centre-ville, la gare et les pôles de services et de loisirs périphériques.</li> <li>- La Communauté de communes a mis en place également un dispositif de location de vélo électrique de longue durée. Le dispositif dispose de 8 vélos aujourd'hui qui sera complété par 12 autres vélos.</li> </ul> <p>Déploiement de nouvelles stations à l'étude.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la pratique des mobilités douces en centre-ville</li> <li>- Faciliter l'accès aux commerces et aux services du centre-ville ;</li> <li>- Conforter l'image attractive du centre-ville ;</li> <li>- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Ville de Châteaubriant	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Coût d'une station libre-service de 8 vélos à assistance électrique : 45 000 € HT	<b>FINANCEMENTS</b>	Région : 30% Europe : 50%	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Mise en service effective du service à l'automne 2019			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de locations de vélos électriques/ Nombre de kilomètres effectués avec les vélos/ Nombre de vélos à dispositions			



Nouvel ORT 1



<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°3</b>	<b>Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2023</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville souhaite développer une offre de parking sécurisé pour les vélos. Un parking sécurisé existe sur le parvis de la gare, ce dernier est très utilisé. Des box à vélo de plusieurs dimensions seront installés en centre-ville. Le déploiement de cette offre de parking sécurisé permettra d'inciter à la pratique des mobilités douces en centre-ville. Cette action sera réalisée en complément du développement de l'offre de vélos électriques en location de courte ou de longue durée sur la Ville.</p> <p>Également cela répondra à un besoin identifié avec le développement de voies cyclables, et le passage de la V9 (Nantes-Mont Saint-Michel) sur le territoire.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les mobilités douces</li> <li>- Permettre aux usagers d'avoir accès à des parkings sécurisés</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Ville de Châteaubriant SNCF	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Aide CEE Alvéole FUB	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>				
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Nombre de parking vélo sécurisé créé</p> <p>Fréquentation des offres de stationnement sécurisées</p> <p>Périmètre couvert par l'offre de stationnement</p>			



Nouvel ORT 1



Exemples de Design Actif

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°3</b>	<b>Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2023	<b>FIN</b>	2025
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La ville labellisée « Terres de Jeux 2024. », développera en partenariat avec la Cité du Design, un parcours sportif traversant d'Est en Ouest la ville via du design actif.</p> <p>Ce parcours suivant la trame verte et bleue en centre-ville aura pour objectif d'inciter à l'activité physique, tout en découvrant le patrimoine culturel de la Ville et en mettant en valeur des espaces propices à l'activité physique.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le prolongement notamment de l'aménagement réalisé de la Promenade du Duc d'Aumale et la rue du Château.</p> <p>L'objectif sera de réaliser ce parcours en concertation avec les habitants de la ville : les étudiants, les aînés, les enfants, les personnes actives...</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à l'activité physique en Ville</li> <li>- Permettre de découvrir la Ville en complément des parcours patrimoniaux.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Cité du Design de Saint Etienne	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non identifié à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Financé par la Ville	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Lors de la semaine Sport Santé une boîte à idée va être mise en place afin de recueillir les diverses envies des habitants sur le sujet			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Intérêt porté au sujet par la population			

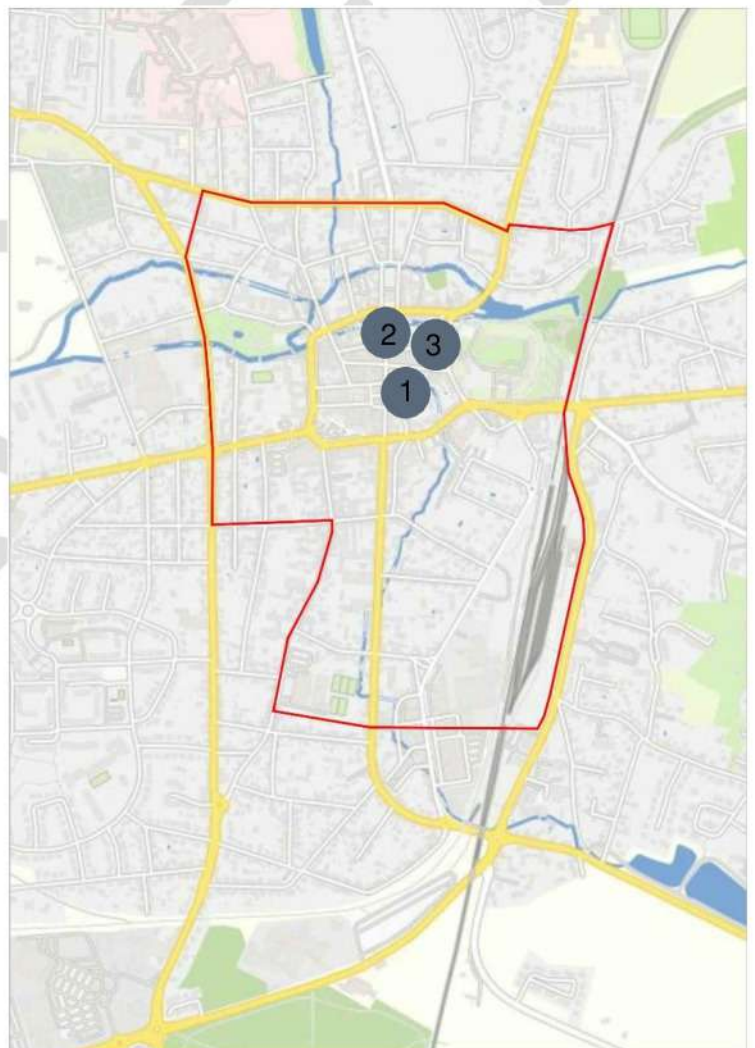
PROJET

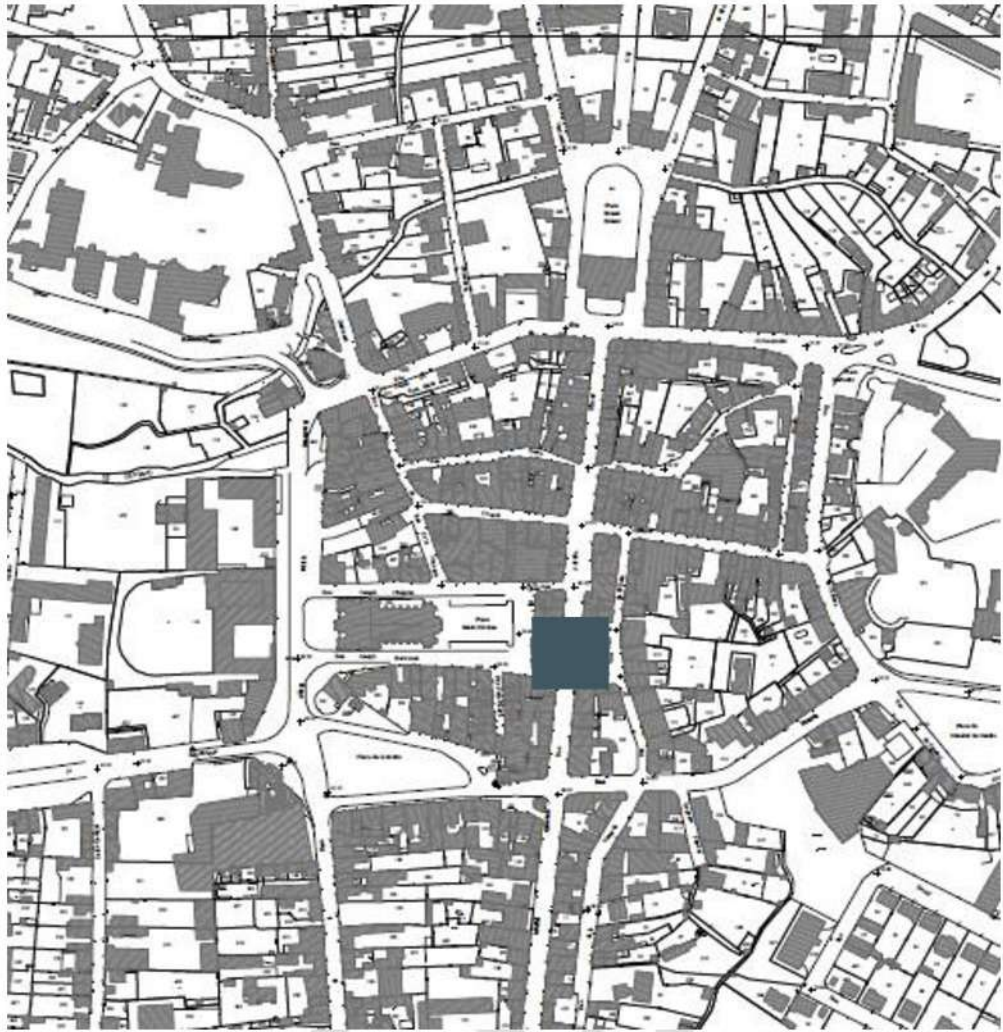


## Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain

3 actions :

1. Parvis marché couvert
2. Rue Aristide Briand
3. Grand rue et Rue de Couëré





Vue parvis Marché couvert

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°4</b>	<b>Aménager durablement l'espace urbain</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2019	<b>FIN</b>	2020
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Suite à la rénovation en 2019 du Marché Couvert, la Ville a décidé d'aménager un parvis situé sur l'emprise de la rue Aristide Briand, permettant ainsi d'ouvrir l'espace public devant cet équipement structurant.</p> <p>Cet aménagement a inclus la végétalisation, le traitement de l'espace public avec une accessibilité pour tous et les mobilités douces.</p> <p>L'aménagement des extérieurs a permis de créer un espace de convivialité et de rencontres renforçant ainsi le rôle de centralité de cet équipement.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénover l'ensemble du parvis afin de mettre en valeur le patrimoine architectural.</li> <li>- Favoriser le développement des déplacements doux en centre-ville, en piétonnant le parvis.</li> <li>- Végétalisation du parvis</li> <li>- Favoriser de l'accessibilité pour tous lors des manifestations publiques.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	UDAP Maîtrise d'œuvre : MCM architectes & PRAGMA VRD	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	619 225€ TTC	<b>FINANCEMENTS</b>	Région : 147 900€ Etat : 165 000€	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Livraison du projet en octobre 2020			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Taux de satisfaction des usagers Taux de baisse de la circulation sur l'axe			

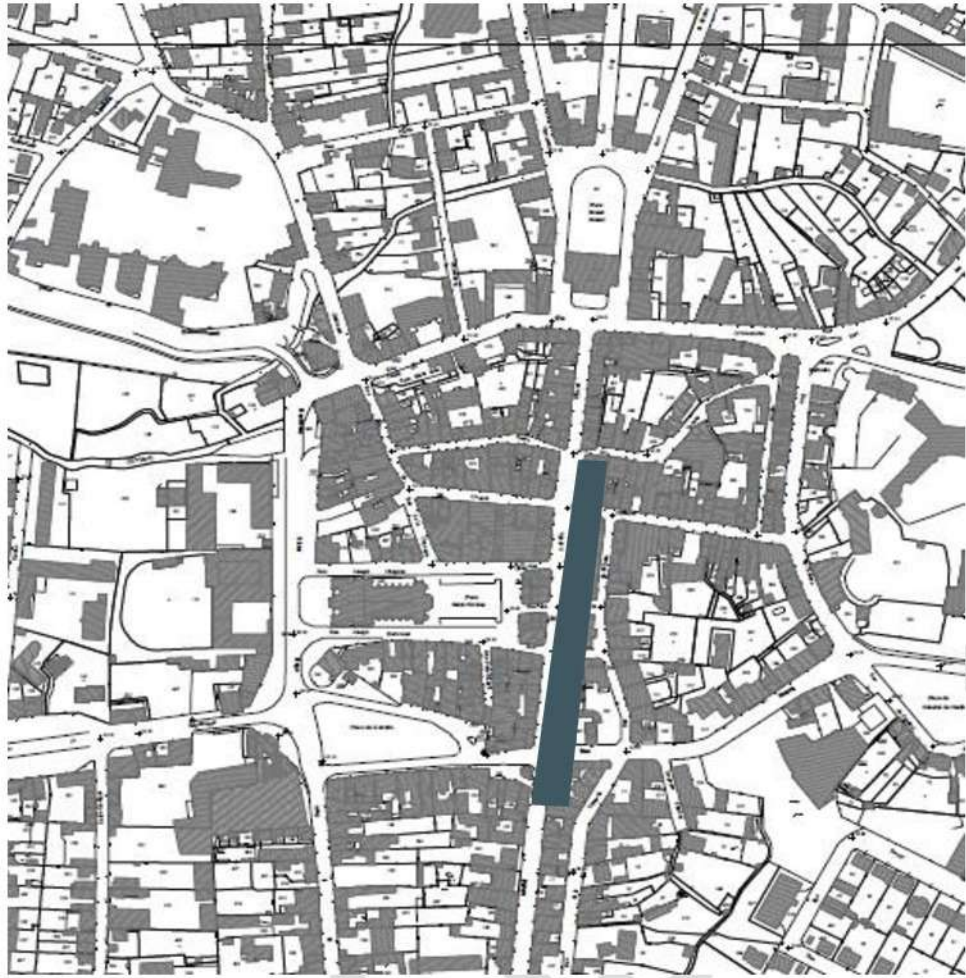


Image illustrative des intentions de projet

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4, 2 &amp; 3</b>	<b>Aménager durablement l'espace urbain</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2022	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville de Châteaubriant a décidé de programmer le réaménagement complet de la rue Aristide Briand, artère principale commerçante de la ville. Les travaux devront prendre en compte l'ensemble du domaine public afin de rendre l'espace public accessible à tous : terrassement, reprise des trottoirs et fils d'eau, aménagement esthétique, signalisation verticale, mobilier urbain, et éclairage public. Les travaux se situant dans l'hyper centre de la ville, devront respecter les identités architecturales, culturelles et patrimoniales de la ville. La végétalisation sera particulièrement privilégiée.</p> <p>Cet axe central sera l'illustration de la requalification urbaine du centre-ville, dont l'aménagement du parvis devant le Marché couvert a été la première étape.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer la chaussée en espace partagé pour mettre en valeur les commerces et créer un sentiment d'espace de déambulation</li> <li>- Proposer un meilleur accueil des automobiles dans le centre-ville tout en veillant à le partager avec les modes de déplacements doux</li> <li>- Intégration du végétal</li> <li>- Mise en valeur du parvis du Marché Couvert</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Links paysage / Hauméa / PRAGMA Banque des Territoires	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Etude programme = 41 130 € T.T.C Estimation pour le réaménagement complet = 1 320 000 euros H.T (hors parvis)	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Etat Département	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Projet en phase APD			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Taux de satisfaction des usagers			

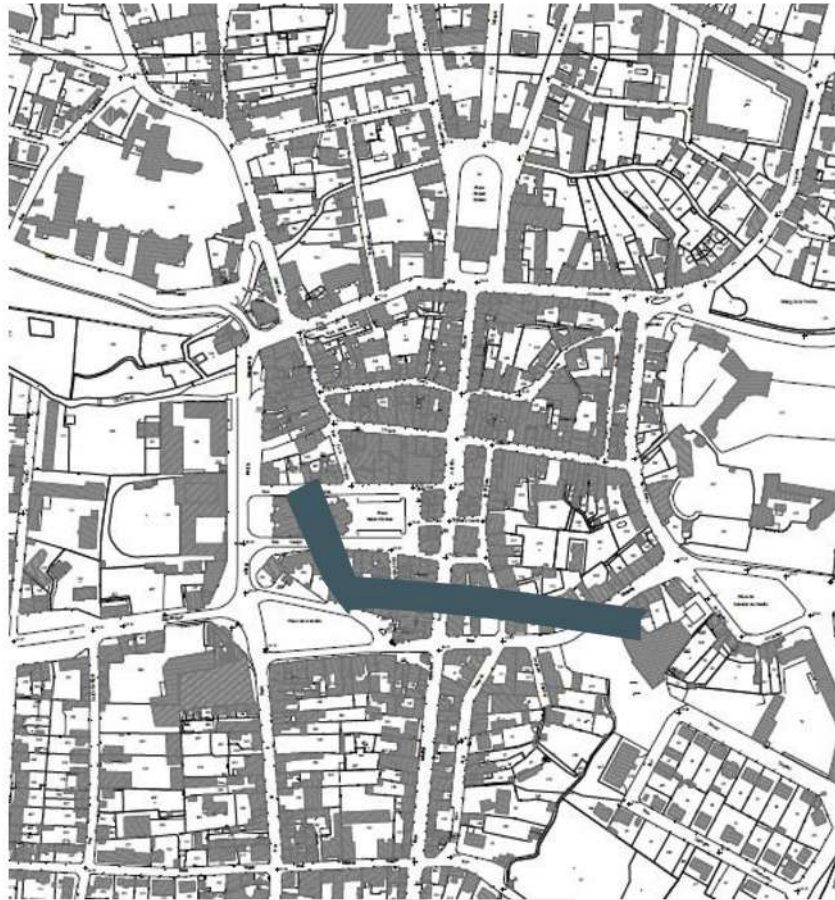


Image APD – Grande Rue

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4, 2 &amp; 3</b>	<b>Aménager durablement l'espace urbain</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2022	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Dans le cadre des aménagements des espaces publics du centre-ville. La Grand rue fera l'objet d'une requalification urbaine et paysagère. L'aménagement se poursuivra par la rue du Château. La jonction entre ces deux axes sera traitée sous la forme d'un parvis reprenant les codes urbains de celui du Marché couvert et de la Micro-Folie.</p> <p>La végétalisation sera priorisée ainsi que la sécurisation des déplacements doux.</p> <p>La rue de Couëré dans un deuxième temps sera réaménagée selon les mêmes codes environnementaux, paysagers.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réinscrire dans son histoire les rues de Couëré et Grande rue pour donner envie de s'y promener, de flâner</li> <li>- Conforter le parcours historique.</li> <li>- Associer ce parcours à un paysage urbain qualitatif.</li> <li>- Accompagner la mutation des mobilités en Cœur de Ville en privilégiant des espaces partagés.</li> <li>- Valoriser un témoin architectural majeur de l'histoire de la ville</li> <li>- Améliorer le confort d'usage en centre-ville.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Links paysage / Hauméa / PRAGMA Banque des Territoires	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Grand rue : 524 000€ TTC  Rue de Couëré : Estimation 300 000€TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Etat Département	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Grand rue : Permis d'aménager déposé, les travaux débutent en juin 2023. Rue de Couëré : Phase APD			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Taux de satisfaction des usagers			

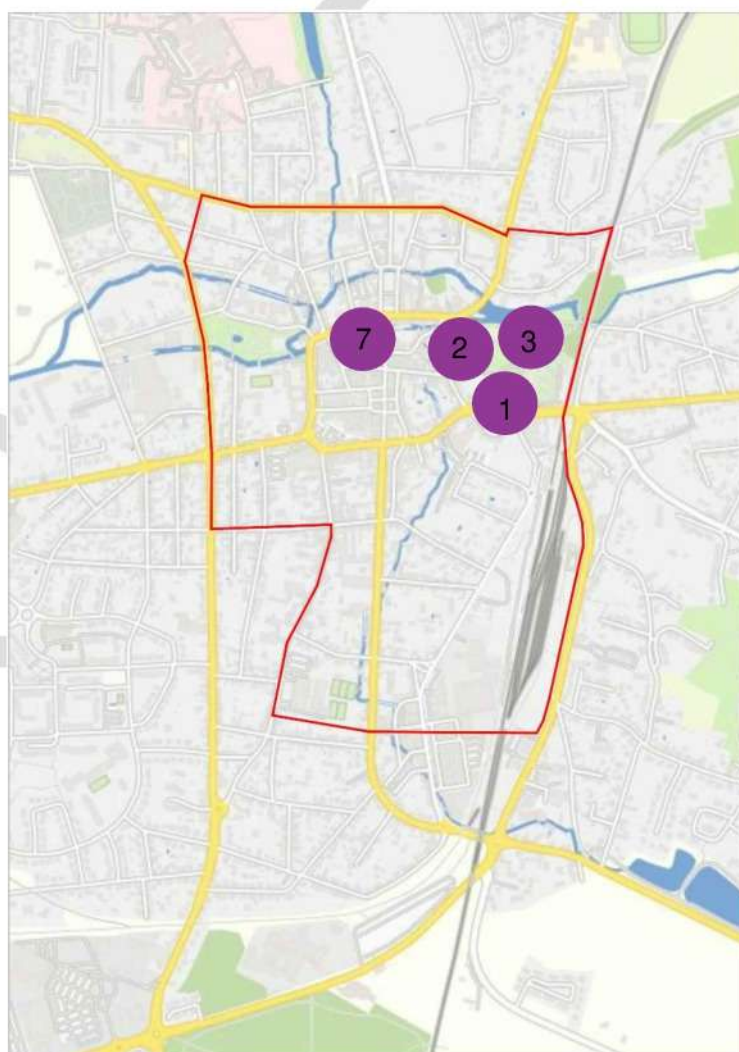
PROJET

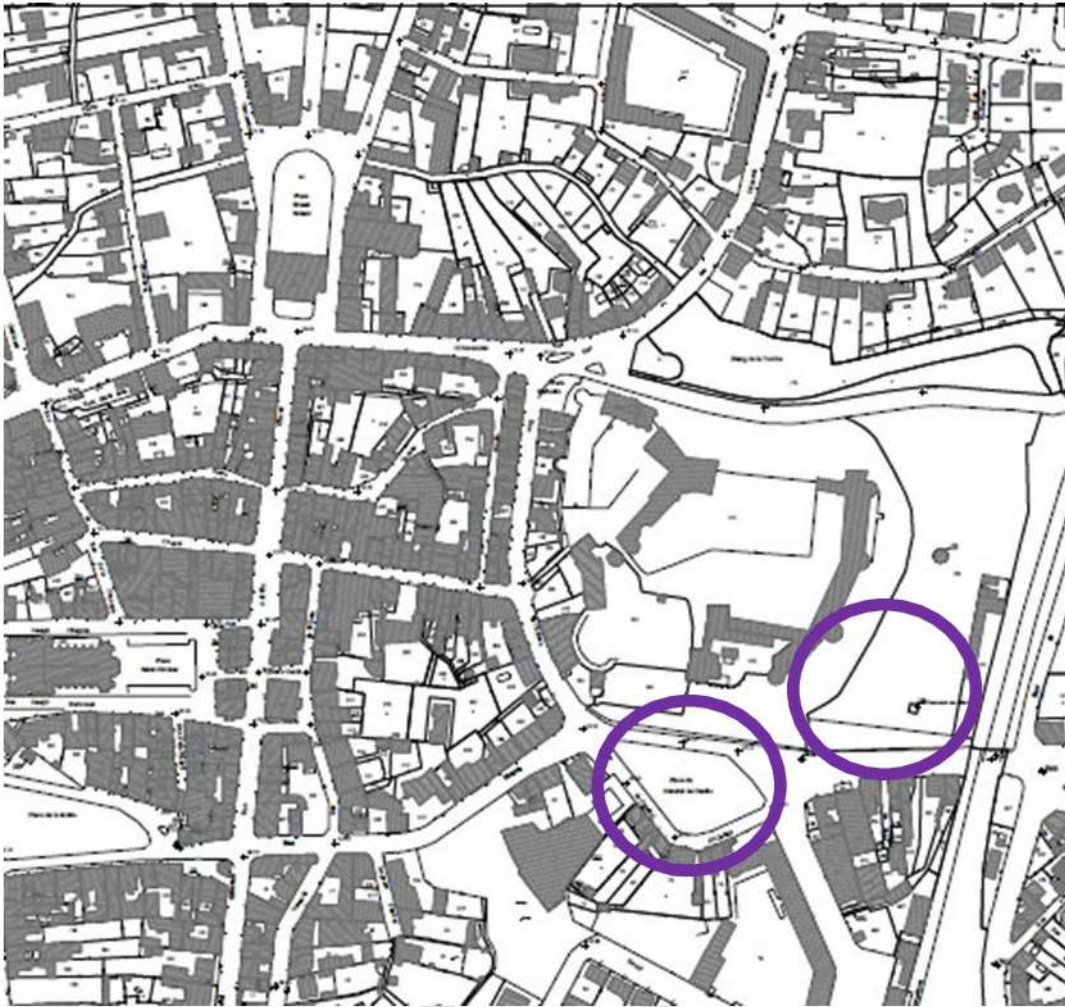


## Axe 4 – Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

8 actions :

1. Requalification de la Place Charles de Gaulle
2. Rue du Château
3. Rue du Duc d'Aumale
4. Etude plan lumière
5. Stratégie patrimoniale en centre-ville
6. Adapter les cours d'école au changement climatique
7. Jardin remarquable des remparts
8. Parcours patrimoniaux





## Fiche Action 21

# Requalification de la Place Charles de Gaulle

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4, 2</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2023	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La requalification de la Place Charles de Gaulle s'inscrit dans le périmètre quartier de la gare de la Ville. Cette place située en entrée de centre-ville est l'interface entre le projet de l'AMI Ilot des Terrasses, le Pôle tertiaire et le Château Départemental Médiéval et Renaissance.</p> <p>La réflexion autour de l'aménagement de la place sera conduite en concertation avec le Département notamment avec l'intégration d'espaces publics départementaux.</p> <p>La philosophie du projet s'organisera autour de la création d'un espace public apaisé, végétalisé, favorisant l'appropriation de l'espace public par les castelbriantais.</p> <p>Un des enjeux majeurs est de faire de la Place Charles de Gaulle non plus un parking visible mais un espace public de convivialité.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper l'évolution du site des Terrasse où est programmé un nouveau quartier d'habitat et de services, ainsi que sa connexion à la place Charles de Gaulle</li> <li>- Analyser et proposer des solutions à l'évolution des flux : stationnements, circulations, modes doux, transports en commun, accessibilité, etc.</li> <li>- Compléter les réaménagements engagés ou programmés aux abords du Château, tout comme à l'intérieur du site pour proposer un ensemble cohérent et valorisant.</li> <li>- Végétalisation pour un îlot de fraîcheur en centre-ville</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Département CAUE 44 Loire Atlantique développement UDAP DRAC	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Etat Département	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Etude des flux par Géodice en juin 2022 Concours de maîtrise d'ouvrage en cours de rédaction			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Taux de satisfaction des usagers Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville			

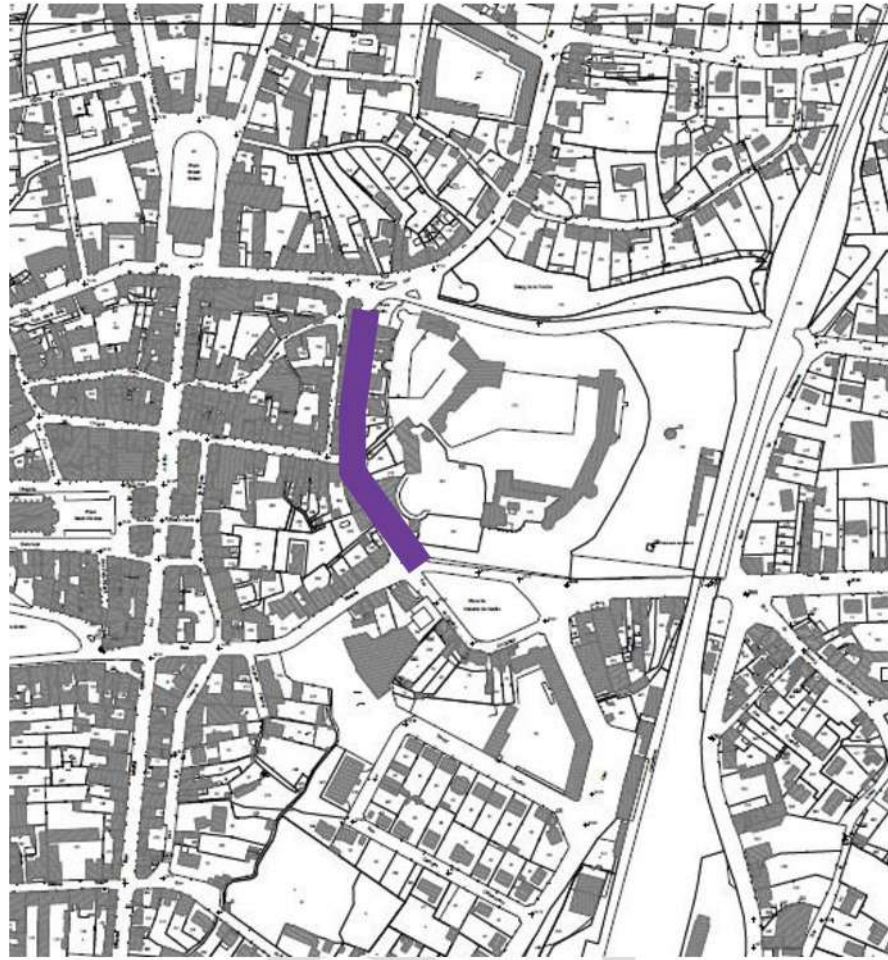


Image illustrative des intentions de projet

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2020	<b>FIN</b>	2025
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Dans le cadre de la mise en valeur des abords du Château la Ville a poursuivi la démolition des maisons situées aux pieds des remparts.</p> <p>La création de ce nouvel espace public sera réalisée en continuité de l'aménagement de la Promenade du Duc d'Aumale.</p> <p>Le projet est de créer un espace public offrant une place importante aux modes de déplacements doux (piétons et cyclistes).</p> <p>La végétalisation de ce futur espace est également un enjeu important, afin de créer en centre-ville une promenade paysagère.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur les abords du Château et en favoriser l'aménagement qualitatif afin d'accroître l'attractivité de la ville ;</li> <li>- Contribuer à la valorisation touristique du patrimoine de la Ville ;</li> <li>- Favoriser l'utilisation des déplacements doux</li> <li>- Végétaliser et créer un nouvel espace public en cœur de ville</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Département Links paysage / Hauméa / PRAGMA CAUE 44 Loire Atlantique développement DRAC UDAP	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Acquisitions déjà effectuées : 869 240€ TTC Démolitions : 91 859 € TTC Aménagements de l'espace public : 1 252 583€ TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Etat DSIL (2021) : 600 000€ Département	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Permis de démolition accordé par l'ABF pour les numéros : 11, 13, 15, 17, 19, 21 de la rue du Château. Démolitions réalisées en juillet 2022 Permis d'aménager déposé en avril 2023			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Taux de satisfaction des usagers			

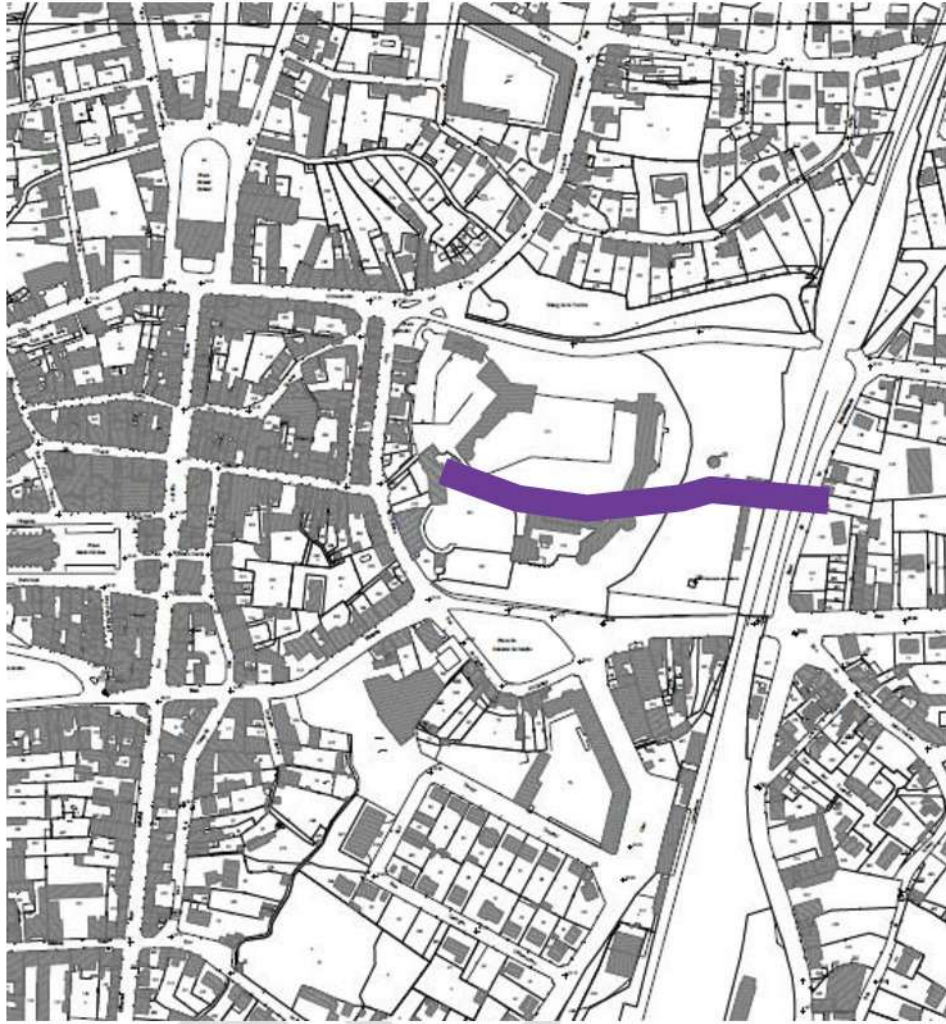
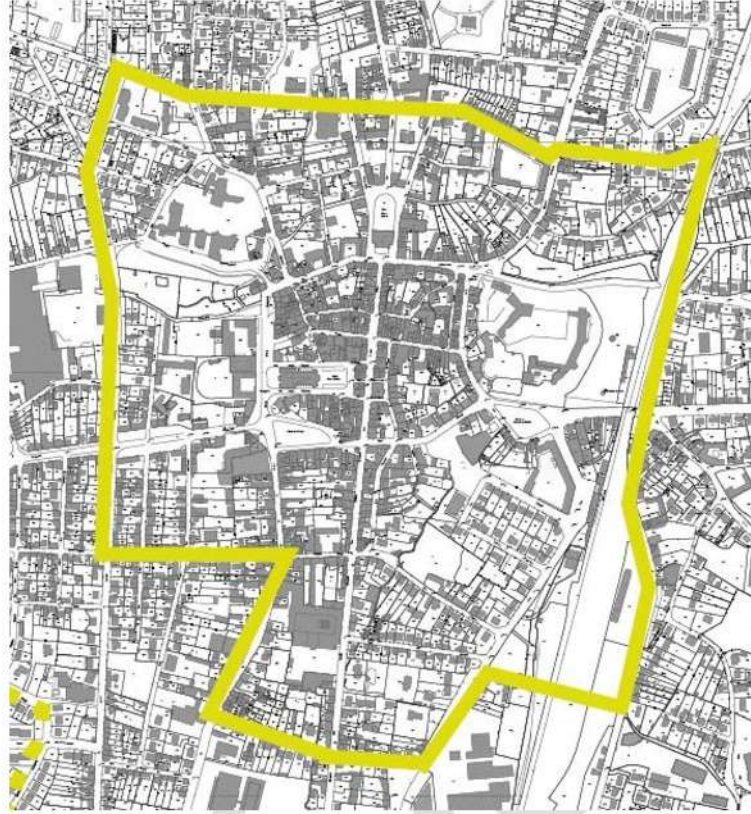


Image du projet réalisé

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2020	<b>FIN</b>	2021
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Dans le cadre de la mise en valeur des abords du Château, l'aménagement de la rue du Duc d'Aumale en promenade paysagère a constitué la première phase de ce vaste projet global.</p> <p>La promenade est devenue un lieu emblématique de la ville. Au pied du château, donnant sur l'étang de la Torche, ce site désormais fermé à la circulation des véhicules est un lieu majeur de recomposition des abords du Château et de la relation entre la Ville, le Château et l'étang de la Torche. C'est aussi, désormais, un lieu privilégié pour l'accueil de manifestations culturelles.</p> <p>La requalification du site en promenade piétonne et cyclable a permis notamment de créer un véritable espace apaisé en cœur de ville, adapté à des événements de plein air et à la balade.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le patrimoine historique de la ville</li> <li>- Aménager une placette dédiée aux manifestations culturelles dans un cadre paysager remarquable</li> <li>- Permettre la rénovation de l'ancienne plateforme d'artillerie en belvédère sur l'étang de la Torche</li> <li>- Retravailler sur la renaturalisation des berges et de la mégaphorbiaie</li> <li>- Proposer la mise en place d'une estacade afin de valoriser l'étang et accroître sa valeur d'usage</li> <li>- Permettre une gestion efficace de l'entretien du site</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	UDAP CAUE 44 Pragma Loire Atlantique développement Département 44	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	1 767 951€ TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Département : 63 230€ Etat DSIL (2019) : 180 000€	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Projet réalisé et livré en juillet 2021.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Taux de satisfaction des usagers Nombre et nature des événements organisés sur la promenade du Duc d'Aumale			



ORT 1 : 2018-2022



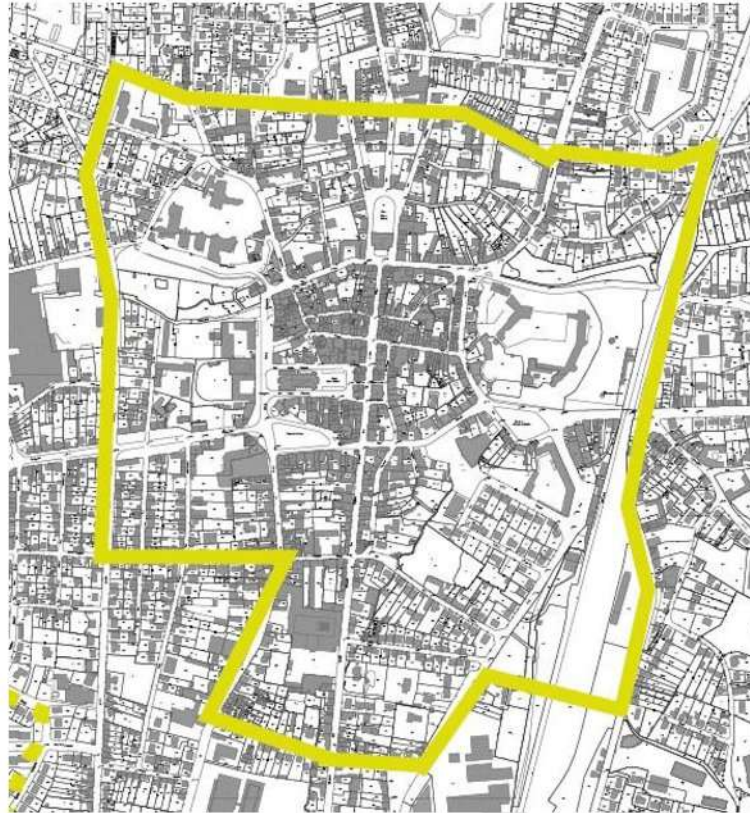
Photo mise ne lumière du marché couvert



Fiche Action 24

## Etude plan lumière

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2020	<b>FIN</b>	2021
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	L' étude pour un plan lumière de la ville de Châteaubriant nait d'une volonté de passer d'une gestion de l'éclairage urbain fonctionnel à la production d'un paysage nocturne spécifique. Il met particulièrement l'accent sur la mise en lumière architecturale et patrimoniale. L'amélioration du cadre de vie et la mise en œuvre de projets lumière innovants, valorisant les nouvelles technologies et modalités techniques adaptés sont révélateurs de configurations lumineuses qualitatives et exigeantes.			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la scénographie de la Ville en fonction des événements et des lieux</li> <li>- Répondre à des enjeux d'économie d'énergie et de réduction des nuisances lumineuses</li> <li>- Participer à la mise en valeur des espaces et des formes urbaines</li> <li>- Favoriser l'attractivité de la Ville et développer les espaces de flânerie (rue Aristide Briand, Grand Rue et rue de Couëré)</li> <li>- Créer de nouveaux parcours touristiques</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Banque des Territoires Loire Atlantique Développement CAUE 44 Lumières Utiles	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	5 425€ TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>		
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Etude réalisée par l'entreprise Lumières Utiles en novembre 2021. La mise en lumière du marché couvert a été réalisée en même temps que les travaux de sa rénovation. La Micro-Folie a également fait l'objet d'une mise en lumière.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de bâtiments mis en valeur via le plan lumière			

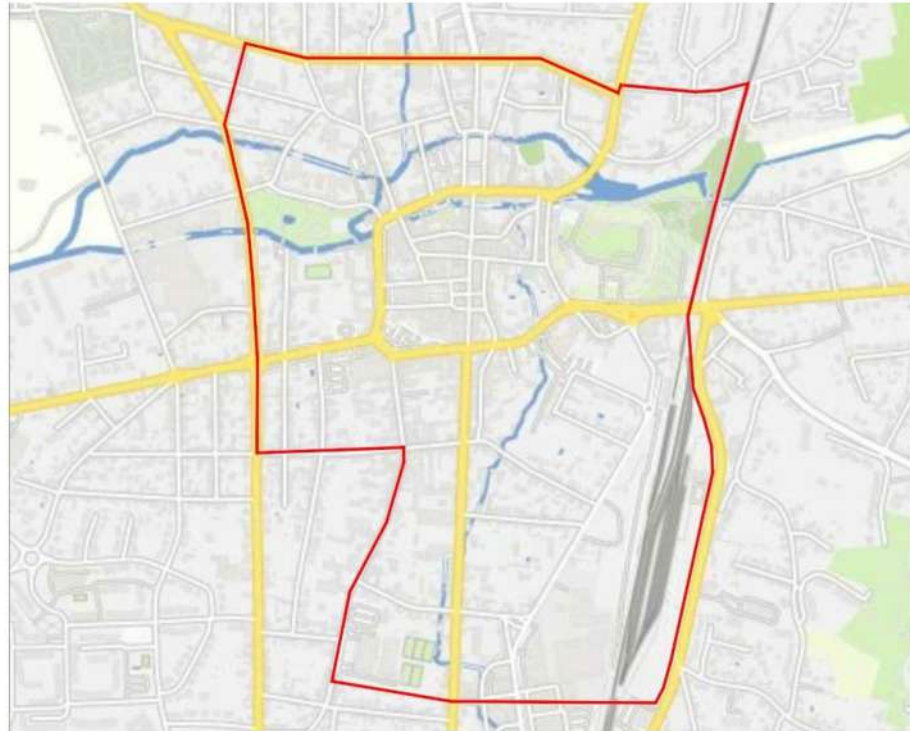


ORT 1 : 2018-2022



## Etude stratégie patrimoniale en centre-ville

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2019	<b>FIN</b>	2020
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	La ville a réalisé une étude stratégie patrimoniale à la croisée de toutes les réflexions sur les différentes thématiques sur le centre-ville.			
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique a accompagné la Ville pour définir la stratégie patrimoniale du centre-ville de la façon suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Regard sur les patrimoines monumentaux, urbains et paysagers du centre-ville</li> <li>- Mise en relation des éléments patrimoniaux avec les services offerts aux visiteurs - Proposition de « parcours patrimoniaux » à destination des habitants et des visiteurs de la ville. Ces parcours intègrent notamment les éléments patrimoniaux remarquables (sites et bâtiments) tels que le château, la maison de l'Ange...</li> <li>- Scénarios d'actions visant à améliorer l'attrait patrimonial et touristique du centre-ville (pistes d'évolution de traitement des espaces publics, notamment aux abords du château, réfection des façades, création ou requalification des liaisons douces, signalétique historique et patrimoniale, etc.)</li> <li>- Définition d'outils de sensibilisation et d'information à destination des habitants et des visiteurs (plan, exposition, dépliant, application, etc.)</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Banque des Territoires CAUE 44 UDAP DRAC Département	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	15 000€ TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Banque des Territoires : 7500€ TTC (30% pour la Ville de Châteaubriant et 70% pour la Communauté de communes).	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Etude a été réalisée.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de sites patrimoniaux repérés			



Nouvel ORT 1



Exemple d'adaptation de cours d'école au changement climatique

## Adapter les cours d'école au changement climatique

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2023	<b>FIN</b>	2025
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville porte une attention particulière sur la création d'îlots de fraîcheur en intervenant en priorité sur les cours d'école. Aussi elle souhaite végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles du centre-ville, afin de créer des îlots de fraîcheur.</p> <p>Ce travail se déroulera en concertation avec les différents établissements, et également avec les élèves. Les parents d'élèves sont associés à la démarche.</p> <p>Cette action concerne l'école Viaud-Terrasses (ORT 1) et Jean Monet (ORT 2). Elle est complémentaire de la priorisation de ces groupes scolaires dans le cadre de la rénovation énergétique.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des îlots de fraîcheur en ville</li> <li>- Améliorer le confort d'usage</li> <li>- Sensibiliser les usagers dont les enfants sur les effets du réchauffement climatique</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Banque des territoires CEREMA	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Banque des territoires	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	<p>Réalisation d'une concertation</p> <p>Réalisation des études</p> <p>Réalisation de désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école.</p>			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Nombre d'écoles faisant l'objet de l'action</p> <p>Taux de satisfaction des usagers</p> <p>Réduction des îlots de chaleur</p>			

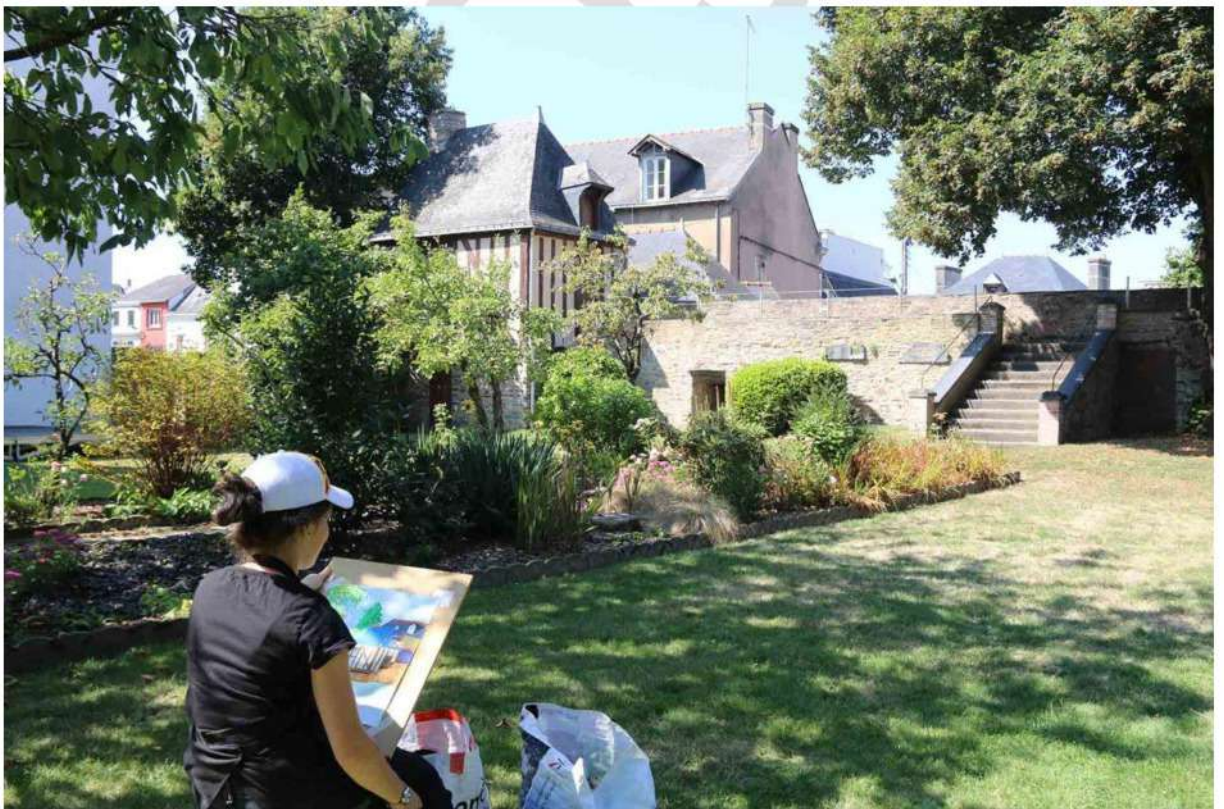
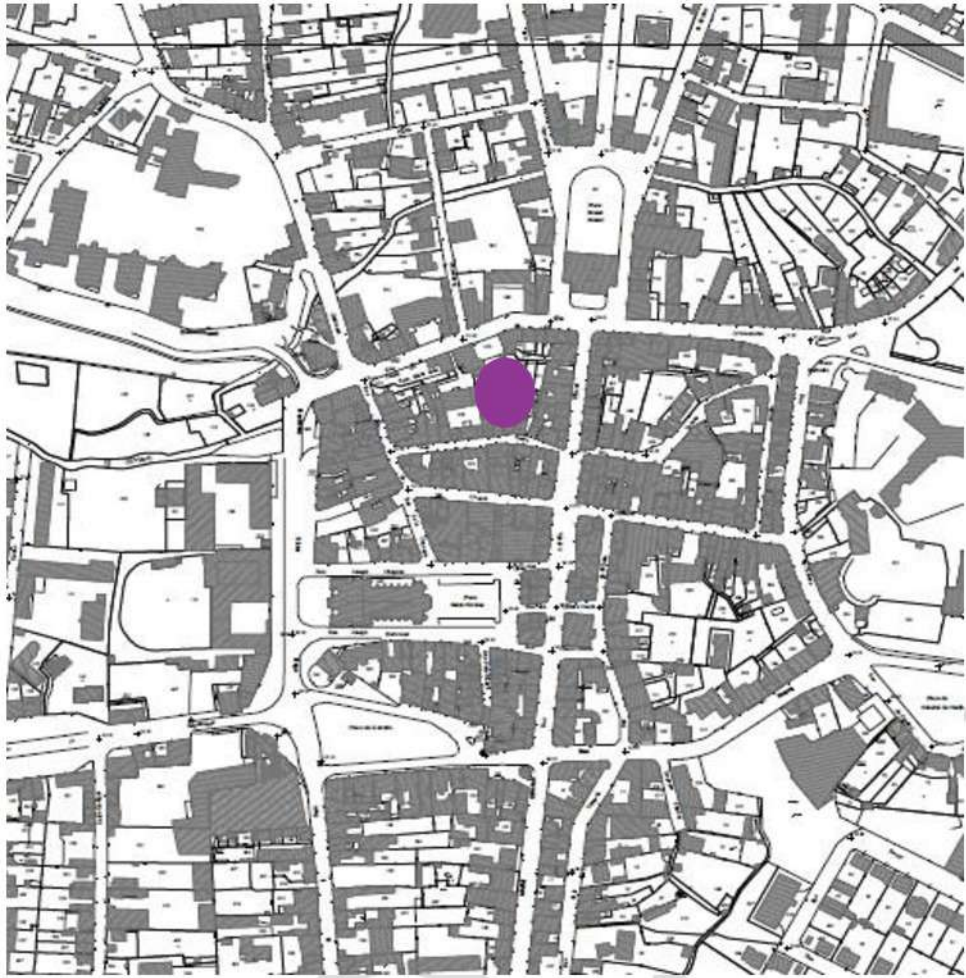


Photo du jardin des remparts

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2024	<b>FIN</b>	2024
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Le jardin des remparts situé en cœur de ville, rue Basse a été aménagé en jardin public par la Municipalité en 2005. Il constitue un lieu de promenade et de quiétude apprécié de la population. Cet espace végétalisé et fleuri, dans lequel une maison à colombage a été restaurée, permet aux promeneurs de découvrir une partie révélée des remparts médiévaux. Ouvert au public toute l'année, le Jardin des Remparts accueille également ponctuellement des manifestations festives et populaires.</p> <p>La Ville souhaite valoriser ce jardin en le faisant labelliser jardin remarquable par la région Pays de la Loire.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur le jardin des remparts en tant que patrimoine communal</li> <li>- Inciter le public à mieux apprécier ce jardin</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Région	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Financement assuré par la Ville	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Labellisation du jardin des remparts			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Labellisation par la Région Taux de satisfaction des usagers			



Nouvel ORT 1



Photo Promenade du Duc d'Aumale



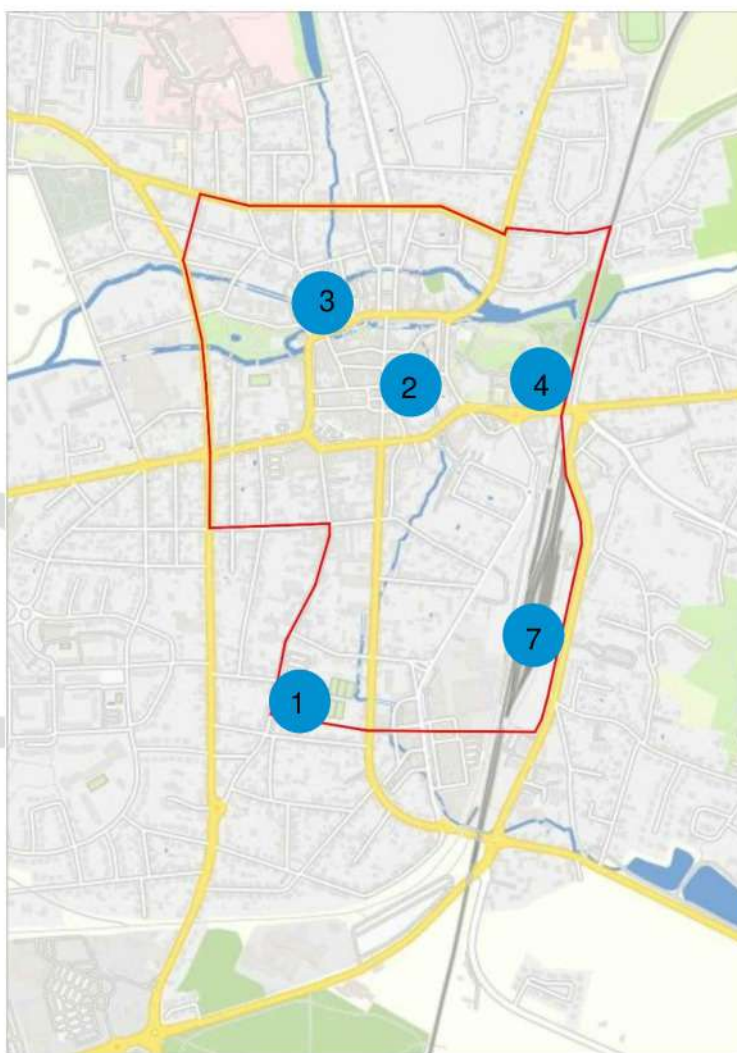
<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2021	<b>FIN</b>	2024
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>A l'appui de l'étude de stratégie patrimoniale du centre-ville menée par le CAUE, la Ville souhaite créer de nouveaux parcours patrimoniaux.</p> <p>La Ville déjà dotée d'un parcours patrimonial, souhaite le mettre à jour à la fois dans les éléments patrimoniaux présentés mais également sur le parcours en lui-même avec la création de nouvelles étapes afin de moderniser le parcours.</p> <p>La nouvelle signalétique intégrera des techniques innovantes de médiation.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler le parcours patrimonial actuel</li> <li>- Intégrer d'autres patrimoines au futur parcours patrimonial</li> <li>- Faire découvrir plus globalement le patrimoine de Châteaubriant aux habitants et touristes.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Communauté de communes Châteaubriant-Derval, Architecte, Hélène Charron UDAP	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Etude : 4 955€TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Financement assuré par la Ville	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Etude du CAUE réalisée Parcours à l'essai en 2023.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de sites patrimoniaux intégrés au parcours Fréquentation du parcours			

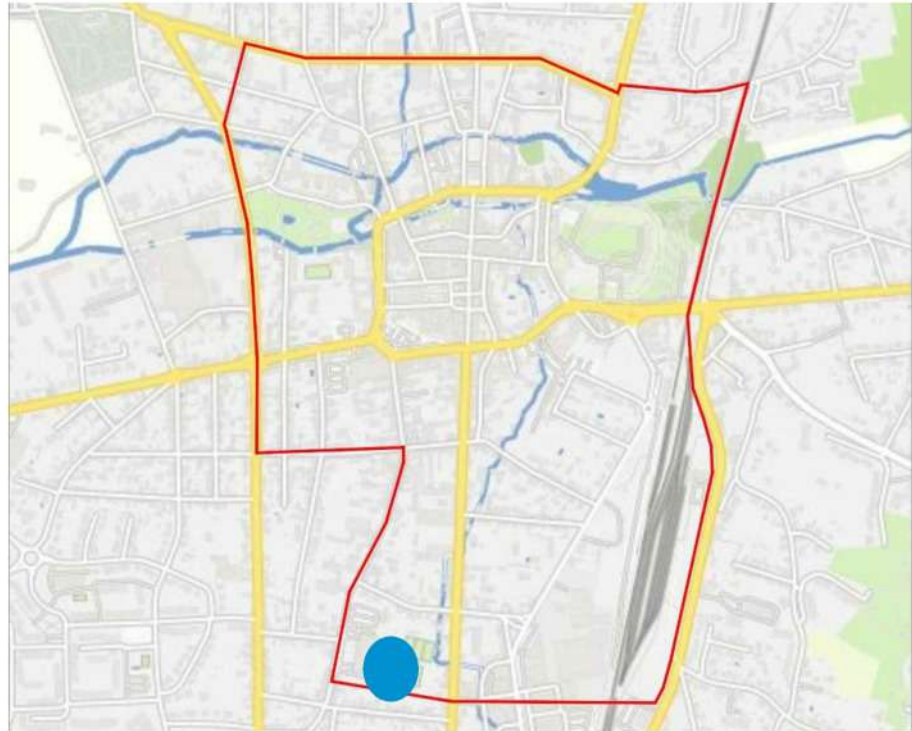
PROJET

## Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville

7 actions :

1. Espace Dauphins
2. Réhabilitation du marché couvert
3. Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôpital
4. Intégrer des offres de service aux abords du Château
5. Etoffer l'offre des services publics à la population
6. Rénovation énergétique des bâtiments municipaux
7. Développement des formations



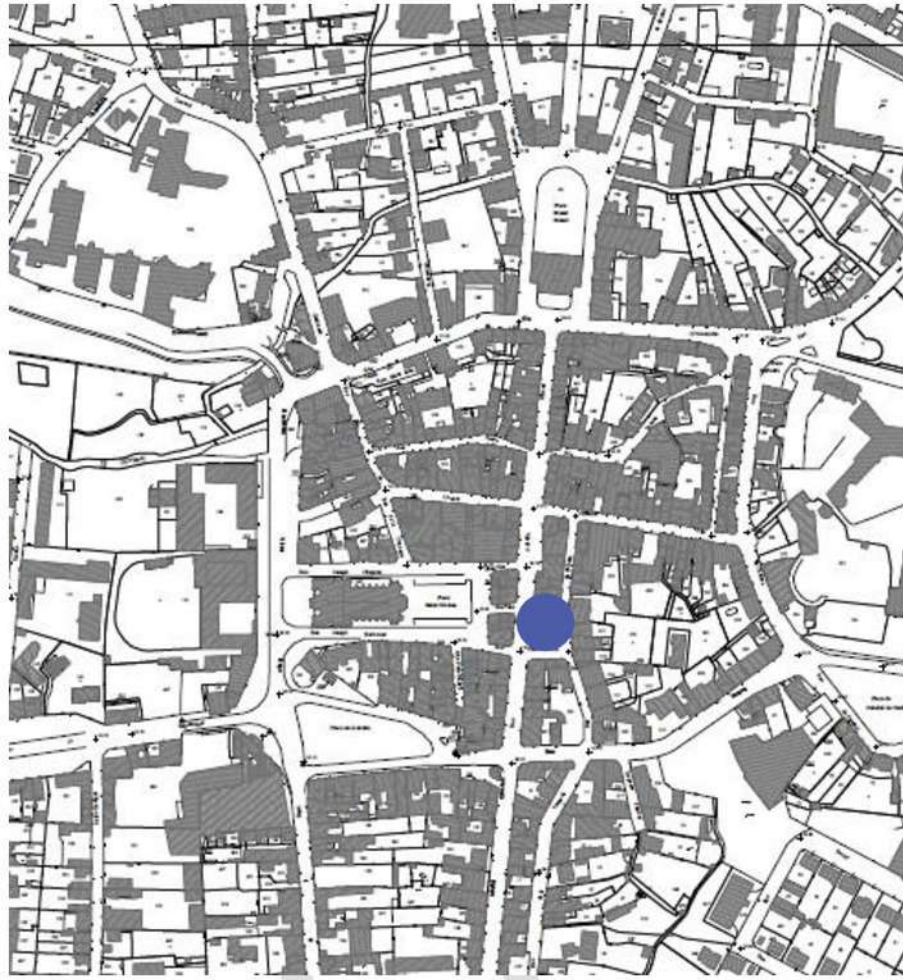


Nouvel ORT 1



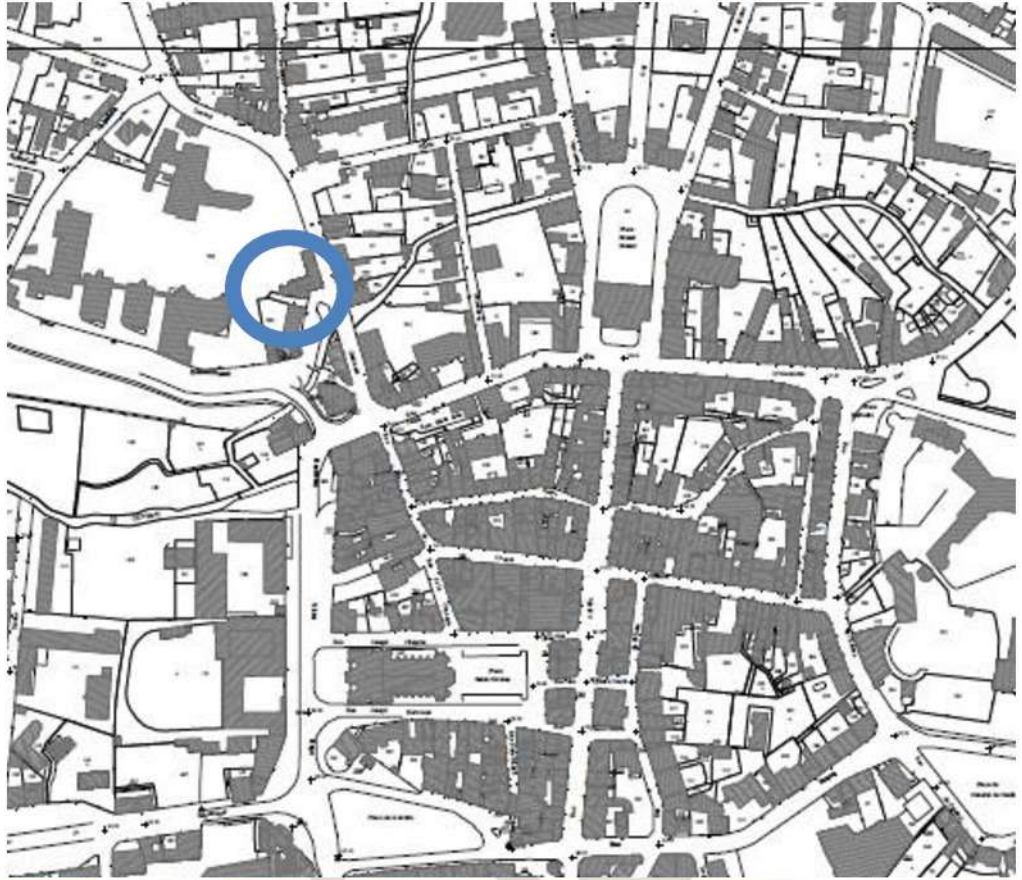
Image de l'APD

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 4</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2022	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>L'Espace Dauphins est l'un des deux équipements aquatiques intercommunaux situées à Châteaubriant. Ouverte en 1969, cette piscine olympique accueille l'apprentissage de la natation, la pratique sportive et de loisirs. L'Espace Dauphins est relié au Réseau de Chaleur Urbain de la Ville. Afin de moderniser cet équipement structurant une réhabilitation énergétique, ainsi qu'un agrandissement du bassin d'apprentissage est programmé.</p> <p>En parallèle, la Ville de Châteaubriant va entreprendre la requalification des abords de l'Espace Dauphins et du Centre Municipal des Sports attenant, afin de végétaliser et désimperméabiliser ces espaces.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renover l'Espace Dauphins avec un volet énergétique important</li> <li>- Renaturer les abords du CMS et de l'Espace Dauphins</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Atelier Bouvier Environnement Département Etat Région Agence Nationale de Développement du Sport	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<p>Etude requalification des abords : 10 385€ TTC</p> <p>Requalification des abords : Non identifié à ce stade de la démarche</p> <p>Espace dauphins rénovation intérieure : 11 696 000 € HT</p>	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat : 1 466 498 €</li> <li>- Agence Nationale de Développement du Sport 2 000 000 € (sollicité)</li> <li>- Région</li> <li>- Département : 1 300 000 €</li> </ul>	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Phase APD en cours sur les travaux de rénovation de l'Espace Dauphins.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Gain énergétique réalisé suite à la rénovation Taux de fréquentation Taux de satisfaction des usagers			



Vue sur le marché couvert rénové

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2018	<b>FIN</b>	2019
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Le Marché Couvert, inauguré en 1900, illustre les techniques architecturales de l'époque. Ce bâtiment mêle habilement l'art de la maçonnerie traditionnelle à une construction plus moderne, faite de métal et largement inspirée des réalisations de l'ingénieur Gustave Eiffel.</p> <p>À l'époque, si les choix de l'architecte du Marché Couvert laissent transparaître une vocation purement utilitaire, ce haut-lieu de la vie castelbriantaise sera pourtant, au fil des années, loin de se limiter à sa seule fonction de Halles.</p> <p>Restauré en 2019 le marché couvert accueille actuellement des expositions, des conférences et des réunions publiques. Les travaux ont porté sur la verrière, le chauffage, l'aménagement intérieur, la rénovation des sanitaires, l'acoustique. En complément l'espace public devant cet équipement a été aménagé un parvis situé sur l'emprise de la rue Aristide Briand. La finalité de ce projet patrimonial visait à diversifier ses usages pour contribuer plus fortement à l'animation associative, culturelle et économique du centre-ville.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser un témoin architectural majeur de l'histoire de la ville</li> <li>- Améliorer la qualité des équipements et le confort d'usage en centre-ville.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Etat Banque des territoires	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Coût des travaux : 591 959 € TTC	<b>FINANCEMENTS</b>	DSIL 2018 : 165 455 €HT	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Rénovation finalisée.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Fréquentation et nature des usages Nombre d'animations réalisées au marché couvert			



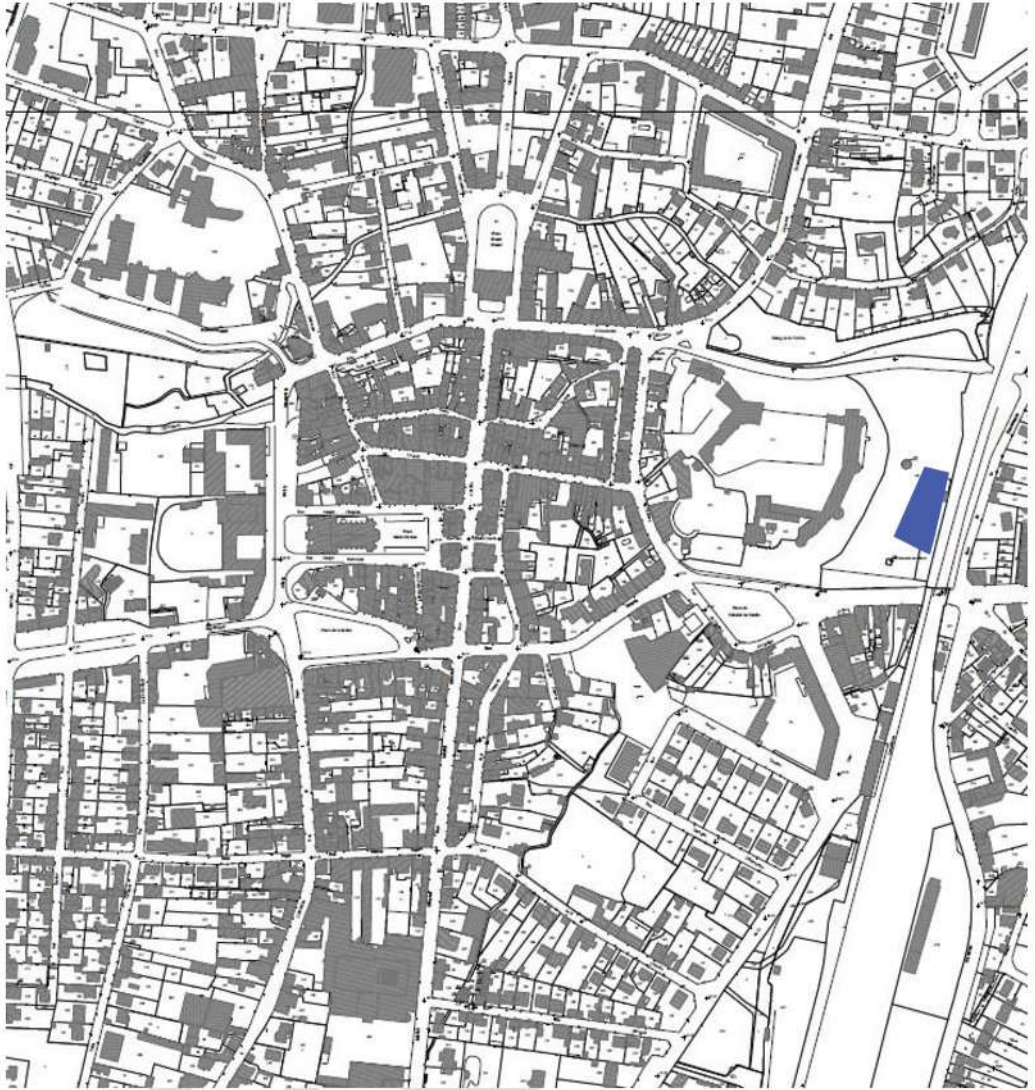
Vue de la Micro-Folie



## Fiche Action 31

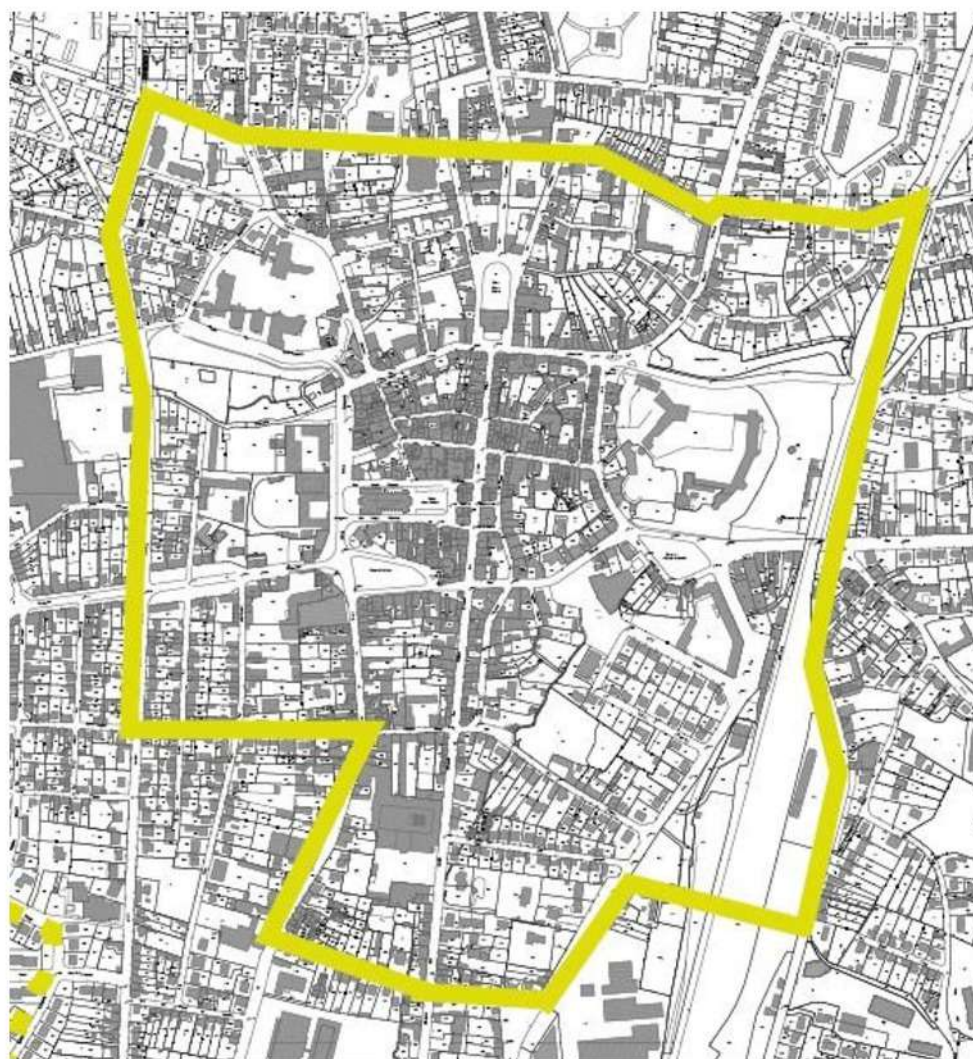
# Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôpital

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2020	<b>FIN</b>	2021
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville a acquis l'ancienne chapelle de l'hôpital en juillet 2009. Elle a souhaité la réhabiliter afin d'y créer un lieu culturel en partenariat avec l'établissement public de la Villette et le Ministère de la Culture. Ce bâtiment accueille un musée numérique appelé Micro-Folie. Il permet d'avoir accès aux milliers d'œuvres des musées nationaux et internationaux et donc de démocratiser la culture au cœur des territoires. L'Education artistique et culturelle y tient une place importante.</p> <p>Ce musée numérique est le premier à être implanté en Loire-Atlantique.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion sur le site comme un lieu de proximité pour une offre de service publique de qualité, équipement public, mixité des activités, nouveaux services, usage des outils numériques, animation en cœur de ville</li> <li>• Donner une identité à l'ancienne chapelle de l'Hôpital</li> <li>• Inscrire ce site dans une démarche cohérente et complémentaire avec le marché couvert</li> <li>• Développer un espace innovant, moderne et connecté en lien avec le Ministère de la Culture pour y installer une « micro folie ». 1<sup>er</sup> musée numérique de Loire-Atlantique et 3<sup>ème</sup> des Pays de la Loire.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	UDAP Ministère de la Culture ETAT Département	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Rénovation de la Chapelle et création d'une Micro-Folie: 1 306 918€ TTC	<b>FINANCEMENTS</b>	ETAT -DSIL 2020 : 400 000€ HT Département AMI : 276 645€ HT La Villette : 15 000€ HT	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Etude diagnostic Architecte du patrimoine réalisée			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de visiteurs Nombre de scolaires bénéficiant du dispositif			

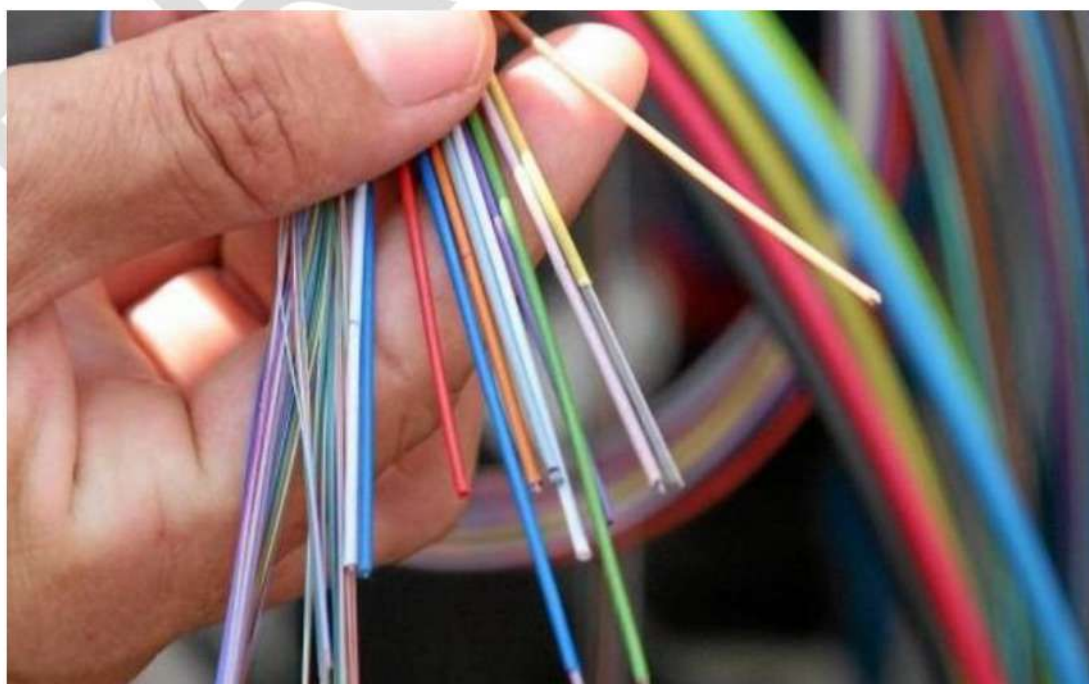


## Intégrer des offres de service aux abords du Château

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2025	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Le Foyer restaurant est un équipement très apprécié des castelbriantais. Il propose deux espaces distincts : un foyer à destination des séniors et également une salle festive. Le premier espace sert à la restauration des séniors, le midi, du lundi au vendredi et d'espace d'animation au quotidien. Le second espace est une salle avec coin traiteur qui peut être loué pour des activités festives familiales ou associatives. Cet espace sert aussi à des réunions.</p> <p>L'étude envisage une extension de cet équipement pour améliorer le service offert à la population.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<p>L'étude vise 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostiquer l'existant et établir les besoins à satisfaire ;</li> <li>- Questionner le site des abords du château et leur capacité à accepter une extension du bâtiment existant</li> </ul> <p>Mettre en œuvre une dynamique de projet concerté avec les usagers, l'architecte des Bâtiments de France</p>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Loire Atlantique Développement CAF	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Estimation : 330 000 € H.T. (étude et extension du bâtiment)	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Région, Département Banque des territoires CAF UDAP	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Calendrier de l'étude. Validation ABF			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Nombre de bénéficiaires du Foyer Restaurant</p> <p>Taux de satisfaction des usagers</p> <p>Nombre de réservations de la salle</p>			

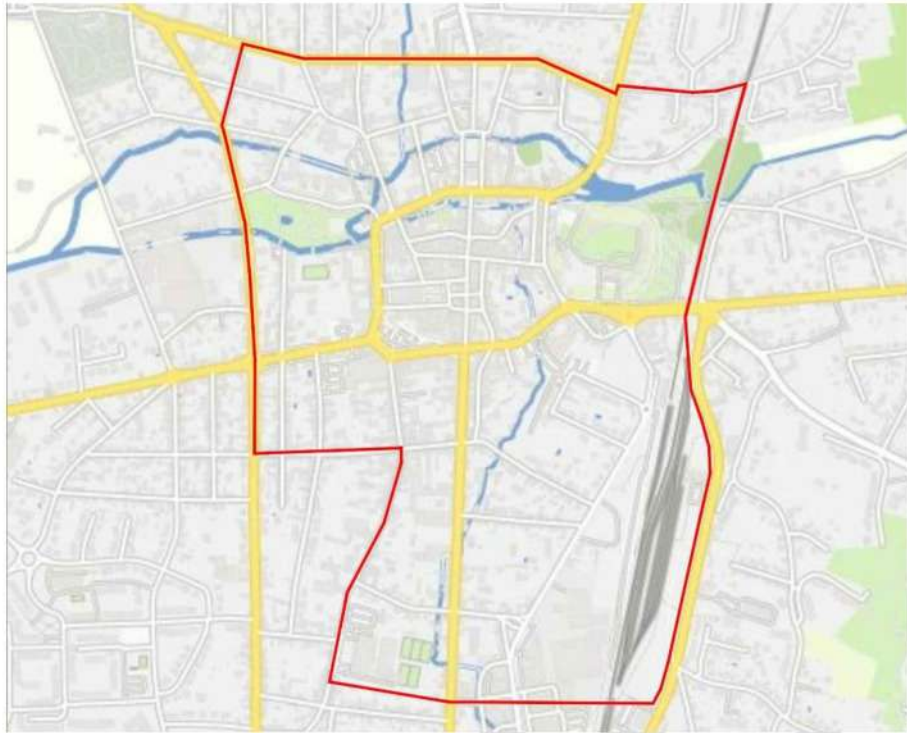


Périmètre ORT : 2018-2022



## Etoffer l'offre des services publics à la population

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2020	<b>FIN</b>	2023
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	Déploiement du très haut débit avec l'arrivée de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans le centre-ville de Châteaubriant dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Loire-Atlantique par la Régie Loire-Atlantique Numérique avec l'appui du Département.			
<b>OBJECTIFS</b>	L'action sur les services publics répond à 4 objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'offre de service en centre-ville ;</li> <li>- Faciliter les mutualisations ;</li> <li>- Améliorer l'accès pour les habitants ;</li> <li>- Déploiement du très haut débit avec l'arrivée de la Fibre en centre-ville</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Régie Loire-Atlantique Numérique	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non connu	<b>FINANCEMENTS</b>	Département	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Déploiement de la fibre optique en centre-ville réalisée pour le dernier semestre 2023.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de raccordements Nombre d'abonnés			



Nouvel ORT 1



# Rénovation énergétique des bâtiments municipaux

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2022	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville de Châteaubriant souhaite entreprendre la rénovation énergétique de plusieurs de ces bâtiments publics, notamment en application du décret tertiaire.</p> <p>Un audit énergétique a été mené par le bureau d'étude Akajoule en février 2022, financé dans le cadre du plan 1000 écoles par la Banque des territoires. Également des audits énergétiques dans le cadre des programmes Sequoia et Peupliers ont été menés sur divers bâtiments municipaux. Ces études ont permis de mettre en lumière différents sites avec des enjeux d'économie d'énergie important. La Ville souhaite réaliser les travaux énergétiques dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements avec une priorité accordée à la rénovation énergétique aux groupes scolaires, notamment Monet (ORT 2) et Viaud-Terrasses (ORT 1).</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénover énergétiquement le parc des bâtiments municipaux de la Ville</li> <li>- Obtenir un gain de 30% d'économie d'énergie sur les rénovations énergétiques</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>		Banque des territoires
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Budget rénovation énergétique groupes scolaires Monet et Viaud-Terrasses : 241 000 € HT	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>		Banque des territoires – Financement de l'étude Etat - Sollicitation du Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	La mise en place d'un plan de rénovation pluriannuel par la collectivité.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	<p>Le nombre de bâtiments municipaux ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique</p> <p>Le gain énergétique réalisé suite à la rénovation</p>			



Nouvel ORT 1





<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N°5</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>2021</b>	<b>FIN</b>	<b>2026</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville accueille et veut continuer à développer de nouvelles formations. La Ville a candidaté à l'appel à projet « Cœur des territoires CNAM » et Monsieur le Maire a fait labelliser le territoire de la communauté de communes Châteaubriant-Derval. Une licence 3 CNAM Vente, Commerce et Marketing a ouvert en septembre 2021. A ce jour, deux promotions ont été diplômées. De plus, la Ville a saisi l'opportunité de la création d'un campus connecté par le Ministère de l'Education Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Ce campus a ouvert en janvier 2021. Ces formations sont accueillies au quai des entrepreneurs qui est un bâtiment intercommunal regroupant les trois chambres consulaires, le service développement économique de la communauté de communes, ainsi que les plateformes créateurs d'entreprises.</p> <p>En complément sur le même site la communauté de communes a acquis un foncier industriel pour y accueillir une Ecole De Production filière bois (ouverture en septembre 2022), un centre Départemental GRETA CFA (ouverture en septembre 2023).</p> <p>De plus, la Ville a accueilli un Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (ouverture en septembre 2021).</p> <p>L'accueil de formations supérieures se poursuit avec l'ouverture à la rentrée en septembre 2023 d'un IUT en partenariat avec Nantes Université pour un premier BUT spécialité GACO. Également, un BTS Conception des Produits Industrialisés va ouvrir à la rentrée 2023.</p> <p>La Ville souhaite continuer à renforcer le pôle universitaire qui est en cours d'élaboration à Châteaubriant.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Les objectifs de cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'offre de formation sur le territoire</li> <li>- Répondre aux besoins des entreprises sur le territoire</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	CNAM Nantes Université	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Non défini à ce stade de la démarche	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>		
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	L'arrivée de nouvelles formations sur le territoire			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre d'inscrits par filière Nombre de formations proposées			

PROJET

## Axes transversaux

4 actions :

1. Démarche de concertation avec la population
2. Transition environnementale
3. Transition démographique
4. Sobriété foncière



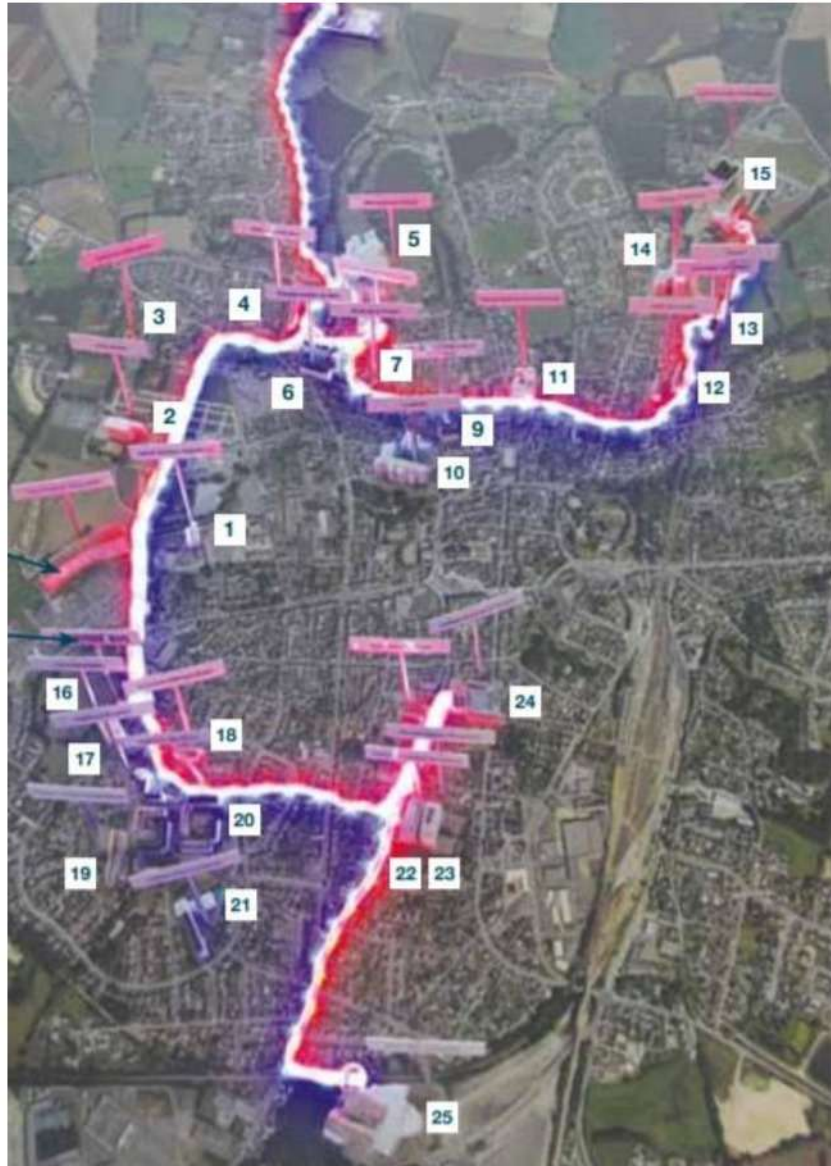
Support pour un atelier participatif sept.2018



Atelier participatif – déc. 2018

## Démarche de concertation avec la population

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2018	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville de Châteaubriant a mis en place dès la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville un projet de démarche participative en associant les habitants et commerçants de la ville.</p> <p>L'enjeu de cette démarche est de donner la parole à tous les citoyens, et de reconnaître ces personnes comme actrices à part entière des politiques et projets qui leur sont destinés.</p> <p>Cette démarche participative se poursuivra durant la phase de déploiement du plan d'action. En effet diverses actions seront amenées à faire l'objet d'une démarche de concertation : l'élaboration de la Charte qualitative Cœur de Ville, la labellisation Ville Amie des Aînés, la mise en place d'un parcours de design actif etc...</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Permettre une expression libre de chacun et la prendre en compte, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la qualité, l'efficacité et la légitimité de l'action publique, des projets et organisations en prenant en compte les propositions de la population ;</li> <li>- Permettre d'identifier et construire des propositions et pistes d'action</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant Communauté de communes Châteaubriant-Derval	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Boîte de l'espace : urbanistes missionnés pour animer la 1ère phase de concertation Banque des Territoires	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	15 840 euros TTC (1ère phase)	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Subvention de la Banque des Territoires à hauteur de 50% soit 7 920 euros TTC	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	1ère phase réalisée : 5 ateliers thématiques + une 1 rencontre synthèse Concertation dans le cadre de projet Action Cœur de Ville à venir.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Nombre de réunions publiques, ateliers organisés et nombre de participants			



Situation du déploiement du réseau de chaleur



Photo aérienne de la centrale solaire

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2011	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale 1, valorisant la ressource biomasse, la Ville de Châteaubriant a décidé de construire une chaufferie-bois et un réseau de chaleur urbain. Mis en fonctionnement à l'automne 2011, cet équipement, novateur a été raccordé à une centrale solaire. Aussi il permet d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire plus de 500 logements sociaux, le centre hospitalier, les maisons de retraite, plusieurs écoles et l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers et d'Aides- Soignantes. Le réseau de chaleur urbain, d'une longueur initiale de 7 km, a progressivement été étendu pour atteindre aujourd'hui près de 10 km, permettant aujourd'hui d'alimenter l'Espace Inter- communal Aquatique Aqua Choisel et une entreprise agro-industrielle. La Ville de Châteaubriant a décidé de confier la réalisation de la chaufferie-bois et du réseau de chaleur urbain à la société Engie Cofely dans le cadre d'une délégation de service public. Désignée comme concessionnaire, cette société, dont le contrat court jusqu'en 2031, a ainsi pris en charge l'investissement et les frais d'exploitation et d'entretien du projet. Ce réseau a connu une évolution innovante et exemplaire en 2018 avec le raccordement d'une centrale solaire thermique. Ce process est aujourd'hui unique en France.</p> <p>La Ville continue de développer ce réseau de Chaleur urbain notamment via le futur raccordement du pôle Aristide Briand à ce dernier.</p> <p>Au-delà de la transition énergétique entreprise par la Ville cette dernière œuvre dans l'ensemble de ces projets en faveur de la transition écologique, avec notamment une politique de plantation d'arbre.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le réseau de chauffage urbain intègre les piliers du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnemental: puisque cette réalisation a permis d'éviter chaque année l'émission de 3 500 Tonnes de CO2 et de 1 500 Tonnes Équivalent Pétrole depuis 2011.</li> <li>- Social: puisque les abonnés au réseau de chaleur urbain ont vu leur facture énergétique diminuer.</li> <li>- Économique : grâce au développement de la filière-bois, vecteur de création d'emplois locaux. L'eau circulant dans le réseau de chaleur urbain est en effet principalement chauffée par du bois déchiqueté, du bois de scieries et du bois de recyclage, qui proviennent d'exploitations situées dans un rayon de 60 km autour de Châteaubriant</li> <li>- Culturel : La Ville de Chateaubriant a mis en place une gouvernance regroupant les différents acteurs : la Ville, Engie, l'ADEME, AMORCE, les abonnés et des habitants des logements sociaux. De plus, tout les ans un comité de pilotage de suivi se réunit.</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	ETAT, ADEME, ENGIE Cofely (concessionnaire) Comité de pilotage	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	Centrale de panneaux solaires : 1 933 859€ TTC	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	ADEME participation à hauteur de 1 030 000 € millions	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>				
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>				



unicef   
pour chaque enfant

EN ROUTE  
VERS LE LABEL



Signature de la Charte Ville amie des enfants – 20 novembre 2021



<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2023	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville intègre les enjeux de transition démographique au sein de l'ensemble de ses politiques publiques.</p> <p>Depuis 2010, la Ville de Châteaubriant est labellisée Ville Amie des Enfants par l'UNICEF. Cette labellisation a été renouvelée pour 2020-2026 par une nouvelle signature de la Charte du label.</p> <p>Le plan d'actions de l'UNICEF concerne 5 domaines : le bien-être, la non-discrimination et l'égalité, l'éducation, la participation et la sensibilisation aux droits de l'enfant. Cette labellisation a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des enfants et des jeunes, de développer leur esprit de participation et leur écoute et de développer une solidarité internationale.</p> <p>En complément la Ville souhaite s'engager dans la labellisation « Ville amie des Aînés », afin de compléter son engagement dans la transition démographique. Une adhésion au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés a été adoptée en Conseil Municipal le 28 février 2023.</p>			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte de manière transversale la transition démographique au sein des actions du programme Action Cœur de Ville et au sein des politiques publiques</li> <li>- Elaborer un plan d'action afin de répondre au mieux aux enjeux de la transition démographique</li> <li>- La concertation est au cœur de la labellisation Ville Amie des aînés</li> </ul>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	UNICEF Réseau Francophone « Ville Amie des Aînés »	
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>Label Ville Amie des aînés :</b> Adhésion au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés : 350€ Formule en route vers le label : 300€ Audit de labellisation.	<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>	Non identifié à ce stade de la démarche	
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>	Réalisation de l'état des lieux, du diagnostic participatif et réalisation d'un plan d'action.			
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Labellisation au label Ville Amie des Aînés			



Vue du ciel – Démolitions Ilot des Terrasses

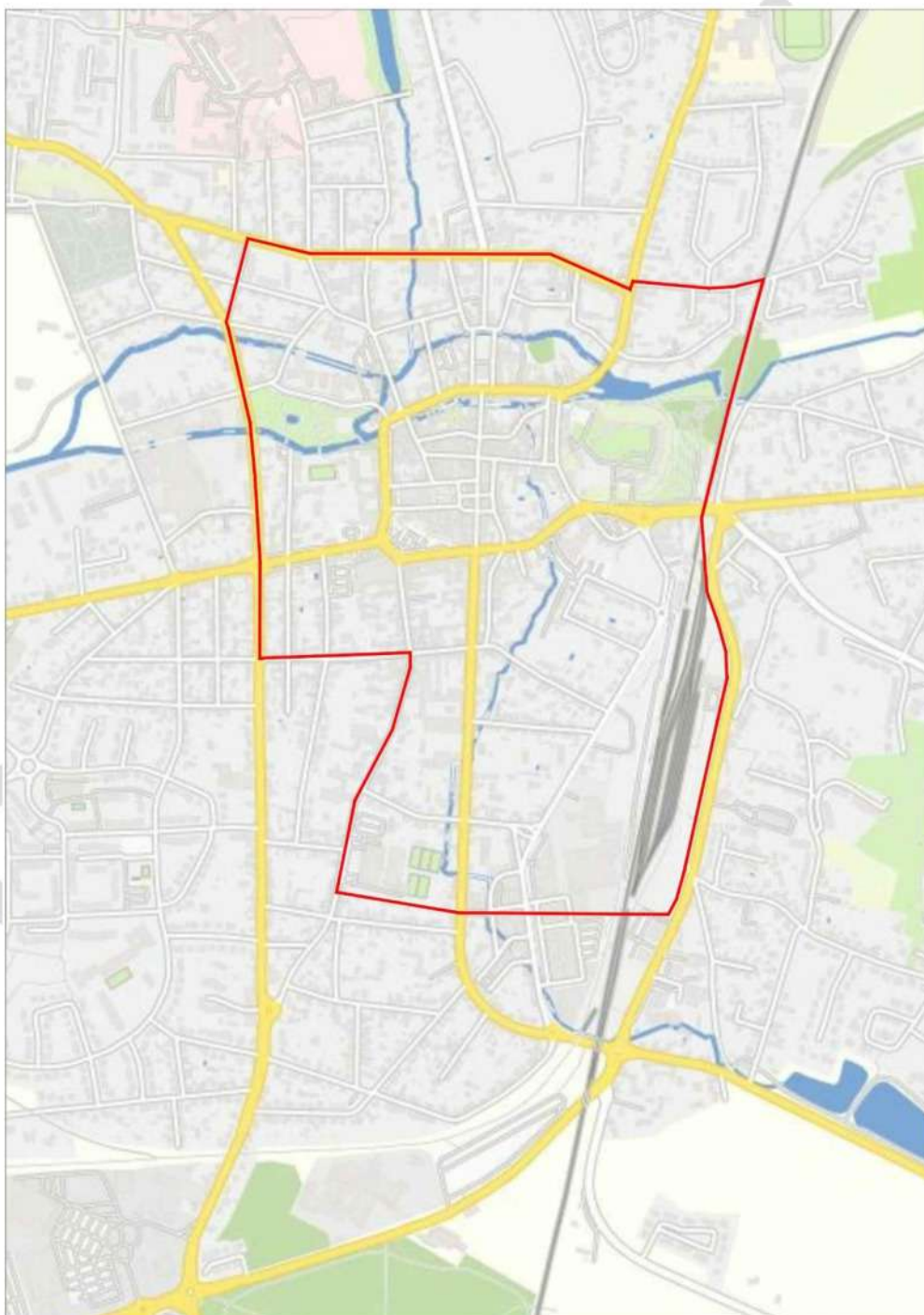


Photo – Démolitions Ex-Centre Aristide Briand

<b>AXE DE RATTACHEMENT</b>	<b>AXE N° 5 &amp; 4</b>	<b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>		
<b>DATE DE SIGNATURE</b>				
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>	<b>DÉBUT</b>	2023	<b>FIN</b>	2026
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>	<p>La Ville s'attache dans l'ensemble de ses projets à mettre en œuvre les objectifs de sobriété foncière.</p> <p>En effet, diverses actions du programme Action Cœur de Ville font l'objet d'une stratégie de sobriété foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet sur l'îlot des terrasses porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier sur une ancienne école.</li> <li>- La réhabilitation du Château de la Trinité pour la création de logements sociaux</li> <li>- Le projet de rénovation du 23-25 rue du Château</li> <li>- La réhabilitation de l'ex-centre Aristide Briand avec la création de logements sociaux et d'un pôle associatif</li> <li>- Le Pôle tertiaire de la gare qui va accueillir le futur bâtiment de l'IUT et d'autres projets à venir.</li> </ul>			
<b>OBJECTIFS</b>	L'objectif de la sobriété foncière est de préserver les espaces naturels, agricoles ou forestiers afin de privilégier le développement intra urbain.			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ville de Châteaubriant	<b>PARTENAIRES LOCAUX</b>	Tous les acteurs d'Action Cœur de Ville en fonction des projets	
<b>BUDGET GLOBAL</b>		<b>FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS</b>		
<b>INDICATEUR D'AVANCEMENT</b>				
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	Réalisation des projets faisant l'objet d'une action de sobriété foncière.			

## Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

### 1. Périmètre ORT 1 : Centre-ville



2. Périmètre ORT 2 : Quartier prioritaire de la ville aux Roses



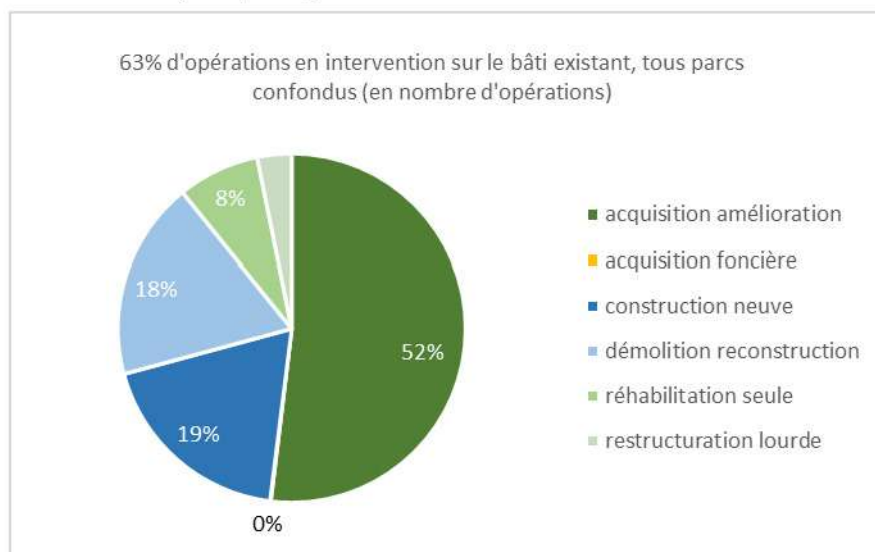
PRO

## Annexe 4 :

### Bilans annuels Action Logement

2021 : <https://fr.calameo.com/read/00711844151bd037b57ef>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maîtres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

### Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230613-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)

en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;  
le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.